



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Sondage national sur la justice, 2021

Rapport final

Préparé à l'intention du ministère de la Justice Canada

Nom de la firme de recherche : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.

Numéro de contrat : 19040-200081/001/CY

Valeur du contrat : 147 462,92 \$

Date d'attribution des services : 17 décembre 2020

Date de livraison des services : 26 juillet 2021

Numéro d'enregistrement : POR 089-20

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec la Division de recherche et statistiques, ministère de la Justice Canada à rsd.drs@justice.gc.ca

This report is also available in English

Canada 

Sondage national sur la justice, 2021

Rapport final

Préparé pour le ministère de la Justice Canada

Nom du fournisseur : **LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

Date : 26 juillet 2021

Cette recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage en ligne, ainsi que des entretiens qualitatifs, menées par Les Associés de recherche EKOS inc. pour le compte du ministère de la Justice Canada. Cette étude a été menée auprès de 3 211 Canadiens en février et mars 2021.

This publication is also available in English under the title: National Justice Survey, 2021.

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales. Pour toute autre utilisation, veuillez obtenir au préalable une permission écrite du ministère de la Justice Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice Canada à l'adresse suivante : rsd-drs@justice.gc.ca ou à :

Division de la recherche et de la statistique
Ministère de la Justice du Canada
Édifice commémoratif de l'Est
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Numéro de catalogue : J4-93/2021F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-39961-4

Publications connexes (numéro d'enregistrement : POR 089-20)

Numéro de catalogue J4-93/2021E-PDF

ISBN 978-0-660-39960-7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2021

TABLES DES MATIÈRES

Liste des tableaux	4
Liste des graphiques	4
Sommaire	6
A. Contexte et objectifs	6
B. Méthodologie	6
C. Principales constatations	8
D. Note aux lecteurs	11
E. Valeur du contrat	12
F. Certification de neutralité politique	12
Résultats détaillés	13
A. Système de justice pénale	13
B. Système de justice familiale	20
C. Conduite avec facultés affaiblies par l'alcool	32
D. Conduite avec facultés affaiblies par la drogue	43
E. Contrôles routiers par la police	53
F. Commerce du sexe	70
G. Objectifs de développement durable des Nations Unies	76
Annexes	82
A. Détails méthodologiques	82
B. Questionnaire	88
C. Guide d'entretien et de recrutement	107

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Implications dans le système de justice pénale (plusieurs mentions)
Tableau 1b :	Implications dans le système de justice pénale (attribuées à un groupe)
Tableau 2 :	Implications dans le système de justice familiale (plusieurs mentions)
Tableau 2b :	Implications dans le système de justice familiale (attribuées à un groupe)
Tableau 3 :	Raisons des exceptions
Tableau 4 :	Source de connaissance de l'Objectif de développement durable 16
Tableau 5 :	Tableau démographique

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Connaissance des rôles dans le système de justice pénale
Graphique 2 :	Confiance à l'égard du système de justice pénale avant la pandémie
Graphique 3 :	Confiance à l'égard du système de justice pénale à l'heure actuelle
Graphique 4 :	Connaissance du système de justice familiale
Graphique 5 :	Confiance à l'égard du système de justice familiale avant la pandémie
Graphique 6 :	Confiance à l'égard du système de justice familiale
Graphique 7 :	Implications dans le système de justice familiale
Graphique 8 :	Accès au système de justice familiale
Graphique 9 :	Source d'information sur le système de justice familiale
Graphique 10 :	Aisance avec l'utilisation de technologies pour accéder au système de justice familiale
Graphique 11 :	Connaissance de la détection obligatoire d'alcool
Graphique 12 :	Incidence du dépistage obligatoire de l'alcoolémie sur la décision de conduire avec facultés affaiblies par l'alcool
Graphique 13 :	Préoccupations par rapport aux dangers de la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool
Graphique 14 :	Préoccupations par rapport à l'inculpation pour conduite avec facultés affaiblies par l'alcool
Graphique 15 :	Préoccupations par rapport à la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool
Graphique 16 :	Incidence de la conduite dans les deux heures suivant la consommation d'alcool
Graphique 17 :	Fréquence de la conduite après la consommation d'alcool
Graphique 18 :	Raisons de conduire après avoir consommé de l'alcool

- Graphique 19 : Connaissance des modifications législatives
- Graphique 20 : Préoccupations par rapport à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue
- Graphique 21 : Préoccupations par rapport à la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis
- Graphique 22 : Incidence de la conduite après la consommation de cannabis
- Graphique 23 : Fréquence de la conduite après la consommation de cannabis
- Graphique 24 : Raisons de conduire après la consommation de cannabis
- Graphique 25 : Incidence de la conduite après la consommation d'alcool et de cannabis
- Graphique 26 : Fréquence des contrôles policiers au cours des cinq dernières années
- Graphique 27 : Raison du contrôle policier le plus récent
- Graphique 28 : Résultat du contrôle policier le plus récent
- Graphique 29 : Légalité du commerce du sexe
- Graphique 30 : Points de vue sur la légalité du commerce du sexe
- Graphique 31 : Exceptions à la légalité du commerce du sexe
- Graphique 32 : Connaissance des objectifs de développement durable des Nations Unies
- Graphique 33 : Objectif de développement durable 16
- Graphique 34 : Aspect important de l'Objectif de développement durable 16

SOMMAIRE

A. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le ministère de la Justice soutient le ministre de la Justice et le procureur général du Canada dans l'administration des lois fédérales, dans l'élaboration des politiques et dans le soutien juridique aux ministères et organismes du gouvernement. Pour appuyer l'élaboration de politiques, l'engagement du public et les communications publiques, et pour soutenir son mandat, le ministère commande périodiquement un sondage national sur la justice dans le but de comprendre les perceptions, la compréhension et les priorités des Canadiennes et Canadiens relativement à des enjeux liés à la justice.

La présente étude rassemble des points de vue, attitudes et opinions de Canadiens sur plusieurs sujets distincts liés au système de justice, notamment l'état du système de justice pénale, le système de justice familiale, la conduite avec facultés affaiblies, le commerce du sexe, l'accès à la justice et l'Objectif de développement durable 16. Le Sondage national sur la justice de 2021 comprend une vaste enquête nationale menée auprès de Canadiens ainsi que des entretiens de suivi avec un sous-groupe de répondants.

B. MÉTHODOLOGIE

Sondage

L'échantillon final du sondage se compose de 3 211 Canadiens et Canadiennes âgés de 18 ans ou plus. L'échantillon est issu du panel *Probit*, assemblé au moyen de la composition aléatoire à partir d'une base composée de personnes dotées d'un téléphone cellulaire ou filaire, ce qui offre un recoupement de l'ensemble des Canadiens munis d'un accès téléphonique. Vingt-neuf pour cent des réponses de l'échantillon ont été recueillies par des enquêteurs bilingues formés, alors que la majorité l'a été par le biais d'un questionnaire en ligne autoadministré. Cet échantillon probabiliste recruté de façon aléatoire présente une marge d'erreur de +/-1,7 %. La marge d'erreur de la plupart des sous-groupes se situe entre 2,6 et 7,0 %.

Afin d'évaluer les perceptions par rapport aux répercussions des modifications apportées au *Code criminel* sur les groupes autochtones et racisés¹, un suréchantillon de chacun de ces groupes était requis pour l'analyse. En tout, 305 sondages ont été réalisés auprès de personnes autochtones, avec une marge d'erreur de 5,7 % à un intervalle de confiance de 0,95 (c.-à-d., 19 fois sur 20). Lorsque la taille de l'échantillon était suffisante pour effectuer une analyse, les données relatives aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis sont présentées séparément. Afin d'isoler les résultats pour les Canadiens noirs et ceux de descendance d'Asie de l'Est et du Sud-est, des efforts ont été déployés pour inclure un minimum de sondages remplis par des membres de chacune de ces communautés, respectivement, avec une marge d'erreur qui se situe entre 6,2 % et 8,2 % à un intervalle de confiance de 0,95 (c.-à-d., 19 fois sur 20).

Il fallait en moyenne 17 minutes pour répondre au sondage en ligne et 25 minutes pour répondre au sondage au téléphone. Les données ont été recueillies entre le 1^{er} février et le 5 mars 2021 au téléphone, dans les deux langues, à la suite de mises à l'essai exhaustives en ligne. Le taux de participation global au sondage est de 21 % (24 % en ligne et 14 % au téléphone, où plus d'efforts ont été déployés pour trouver des répondants dans les groupes clés visés). Des détails sur le taux de participation sont disponibles à l'annexe A, et le questionnaire est fourni à l'annexe B.

Les résultats sont pondérés en fonction des proportions de la population selon la région, l'âge, le genre, le niveau de scolarité, et l'identité autochtone et le groupe ethnoculturel. Un test du chi carré a été utilisé pour comparer les sous-groupes ou une population d'intérêt avec le reste de l'échantillon (p. ex., Ontario par rapport au reste du Canada, 65 ans et plus par rapport au reste du Canada, femmes par rapport aux hommes). En raison de la nature aléatoire de l'échantillonnage et de la pondération d'aspects clés de l'étude, les résultats peuvent être extrapolés de façon raisonnable à l'ensemble de Canadiens et Canadiennes âgés de 18 ans ou plus. Les caractéristiques de l'échantillon se trouvent à l'annexe A.

Entretiens

Les répondants au sondage qui indiquaient avoir été interpellés dans le cadre d'un contrôle routier par la police depuis décembre 2018 étaient invités à participer à un entretien de suivi, mené au téléphone, pour discuter plus en profondeur de la nature de ce contrôle et de ce qu'ils y ont vécu. Les participants aux entretiens ont été sélectionnés en fonction de leurs réponses au sondage, en mettant l'accent sur les quatre segments cibles de l'échantillon de l'enquête

¹ Les segments d'intérêt comprennent les Canadiens de race noire ainsi que les Canadiens de descendance d'Asie orientale, d'Asie occidentale, d'Asie du Sud-est et d'Asie du Sud.

(Noirs, Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est, Asiatiques du Sud ou de l'Ouest, et Autochtones). Tous les employés actuels ou anciens du gouvernement, et toute personne ayant participé à un entretien ou à un groupe de discussion pour une recherche sur l'opinion publique du gouvernement du Canada étaient exclus.

En tout, 27 entretiens ont été menés entre le 9 et le 24 mars 2021, d'une durée de 20 à 30 minutes chaque, dont six en français. Plus précisément, des entretiens ont été menés auprès de sept participants s'identifiant comme des Noirs, de sept participants s'identifiant comme des Autochtones, de cinq participants s'identifiant comme des Blancs, de quatre participants s'identifiant comme des Asiatiques de l'Est ou du Sud-est, et de quatre participants s'identifiant comme des Asiatiques du Sud ou de l'Ouest. Les participants étaient invités à décrire leurs expériences lors de contrôles policiers et à partager leurs impressions générales des tendances dans ce domaine. Le scénario de recrutement et le guide d'entretien se trouvent à l'annexe C. Les participants aux entretiens ont reçu des honoraires de 50 \$ en contrepartie de leur temps.

Les résultats des entretiens sont décrits dans les textes ombragés, ainsi que dans les citations représentatives anonymes. Il convient de noter que les résultats des entretiens sont de nature qualitative. Ces résultats ne sont pas conçus pour servir à estimer une proportion numérique ou le nombre de personnes de la population qui a une opinion précise, car il n'est pas possible de les généraliser. Autrement dit, les résultats ne doivent pas être considérés comme représentatifs des expériences de la population générale du Canada. Ces données sont incluses pour illustrer certaines expériences et perspectives. Pour cette raison, des termes comme « quelques-uns », « certains » et « la plupart » sont utilisés pour indiquer de manière générale des points de vue, plutôt que d'utiliser des pourcentages précis.

C. PRINCIPALES CONSTATATIONS

Connaissance des rôles et confiance à l'égard du système de justice pénale

La plupart des Canadiens (86 %) connaissent au moins moyennement le rôle de la police dans le système de justice pénale, tandis que 77 % connaissent au moins moyennement le rôle des tribunaux. La connaissance du rôle des services correctionnels est relativement faible, moins de Canadiens affirmant le connaître (26 %) que ne pas le connaître (33 %).

Avant la pandémie, environ le quart des Canadiens croyait que le système de justice pénale était accessible à tous (27 %) ou équitable pour tous (23 %). La confiance des Canadiens a diminué environ un an après l'écllosion de la pandémie en mars 2020, et moins de Canadiens

déclarent croire que le système de justice pénale est accessible à tous (22 %) ou équitable pour tous (20 %).

Système de justice familiale

Peu de Canadiens (19 %) connaissent bien le système de justice familiale. Avant la pandémie, 24 % des Canadiens croyaient que le système de justice familiale était accessible à tous. Comme pour les perceptions à l'égard du système de justice pénale, la confiance dans l'accessibilité depuis le début de la pandémie a diminué, 18 % des Canadiens étant d'avis que le système de justice familiale est accessible à tous.

Sept pour cent des Canadiens ont eu recours au système de justice familiale au cours des deux dernières années. Près du tiers (31 %) des répondants estime qu'il était facile d'accéder au système avant la pandémie. Au moment de l'enquête, près d'un an après la pandémie, seuls 16 % croyaient qu'il était facile d'accéder au système.

Conduite avec facultés affaiblies par l'alcool

Après une courte description, 30 % des Canadiens disent savoir que le dépistage obligatoire de l'alcoolémie a été lancé en décembre 2018. Une minorité de répondants (39 %) déclare que le dépistage obligatoire de l'alcoolémie a eu une incidence de modérée à majeure sur la décision de conduire ou non après avoir consommé de l'alcool.

La majorité des Canadiens (62 %) sont préoccupés par les dangers de la présence de personnes avec les facultés affaiblies par l'alcool sur la route. Au cours des deux dernières années, 26 % des répondants disent avoir conduit dans les deux heures suivant la consommation d'alcool, dont 63 % indiquent que c'était parce qu'ils ne croyaient pas avoir les facultés affaiblies. Environ le quart (24 %) des répondants affirme être moyennement préoccupé par la possibilité d'être inculpé de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool. La plupart du temps, ils se disent préoccupés par la possibilité de tuer ou de blesser quelqu'un dans un accident, d'être tué ou blessé, ou d'avoir un casier judiciaire permanent.

Conduite avec facultés affaiblies par la drogue

Environ le quart des Canadiens sont au courant de l'existence de matériel de détection de drogues approuvé pour des contrôles routiers (25 %) ou des limites interdites du THC dans le sang dans les deux heures suivant la consommation (24 %). Bien que 57 % des Canadiens s'inquiètent des dangers de la présence de personnes avec les facultés affaiblies par les drogues sur la route, 9 % de moins se préoccupent de la présence de personnes avec les facultés

affaiblies par le cannabis. Au cours des deux dernières années, 8 % des Canadiens ont conduit dans les deux heures suivant la consommation de cannabis au moins une fois. La moitié d'entre eux affirment qu'ils n'avaient pas l'impression d'avoir les facultés affaiblies. Parmi les répondants qui ont conduit après avoir consommé du cannabis, 17 % l'ont fait dans les deux heures suivant la consommation de cannabis et d'alcool.

Contrôles routiers par la police

Vingt-deux pour cent des Canadiens ont été interpellés par la police au moins une fois au cours des deux dernières années; 59 % l'ont été pour une infraction mineure au Code de la route alors que 41 % l'ont été dans le cadre d'un contrôle routier. Quarante pour cent des personnes interpellées ont reçu une amende.

La plupart des participants aux entretiens qualitatifs ont été interpellés par la police pour des infractions au Code de la route, certains d'entre eux sachant la raison avant même de parler à l'agent. La plupart des participants aux entretiens indiquent que le contrôle routier était plutôt « routinier » et n'ont pas perçu qu'ils étaient ciblés d'une façon ou d'une autre par la police. Ceux qui ont été appréhendés dans le cadre d'un contrôle routier ont l'impression que toutes les interpellations se faisaient de façon équitable et ne se sentaient pas ciblés pour quelque raison que ce soit. Dans l'ensemble, peu de cas de profilage racial, que ce soit par les répondants ou par des membres de leur famille, ont été perçus lors des contrôles routiers depuis décembre 2018. Cependant, quelques participants autochtones affirment s'être fait interpellé sans qu'ils aient commis une infraction apparente, quelques participants originaires d'Asie du Sud-Ouest ont perçu un traitement différent et de nombreux participants noirs disent qu'ils étaient conscients qu'ils couraient un risque lors d'un contrôle routier. Tous les participants ont vu des nouvelles où des policiers adoptaient un comportement agressif envers des membres de groupes racisés. Cela est particulièrement notable dans la couverture des nouvelles des États-Unis, selon les participants, bien qu'ils aient l'impression que cela se produit au Canada avec les Autochtones et avec les Noirs.

Commerce du sexe

La moitié des Canadiens sont conscients que tout profit découlant de la vente des services sexuels d'une personne tierce est illégal. Une minorité de répondants (41 %) savent qu'il est illégal d'acheter des services sexuels. Environ le quart (25 %) sait qu'il est illégal de faire la publicité de services sexuels. Environ le quart (23 %) indique à tort qu'il est illégal de vendre des services sexuels (23 %).

La majorité (58 %) convient que l'obtention d'un avantage pécuniaire ou matériel provenant de la vente de services sexuels des autres doit être illégale. Moins de Canadiens conviennent que l'achat de services sexuels (39 %) ou la vente de services sexuels (34 %) doivent être illégaux.

Objectifs de développement durable des Nations Unies

La majorité des répondants (60 %) du sondage ne connaissent pas les objectifs de développement durable des Nations Unies qui visent à relever des défis sociaux, économiques et environnementaux d'aujourd'hui, même après la lecture d'une description. Moins du quart (21 %) a entendu parler spécifiquement de l'Objectif de développement durable 16 visant à promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives. La moitié affirme que tous les aspects de l'objectif 16 sont aussi importants les uns que les autres, bien que 18 % considèrent l'accès pour tous comme le plus important. Des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux sont considérées comme l'aspect le plus important par 12 % des répondants, tandis que 8 % croient que la promotion de sociétés pacifiques et inclusives est l'aspect le plus important.

D. NOTE AUX LECTEURS

Les résultats détaillés de l'étude sont présentés dans les sections ci-dessous. Les résultats globaux sont présentés dans la section principale du rapport et sont normalement appuyés par un graphique ou une présentation tabulaire. Des textes à puces sont également utilisés pour mettre en évidence des différences statistiques importantes entre des sous-groupes de répondants. Si aucune différence n'est soulignée dans le rapport, cela signifie que la différence n'est statistiquement pas considérable² par rapport aux résultats globaux ou que cette différence est considérée comme trop faible pour être digne de mention (p. ex., une différence de moins de 5 % par rapport à la moyenne globale).

Les résultats pour la proportion de répondants de l'échantillon qui ont répondu « je ne sais pas » ou qui n'ont pas fourni une réponse peuvent ne pas être indiqués dans la représentation graphique des résultats dans tous les cas, particulièrement lorsqu'ils ne sont pas appréciables (p. ex., 10 % ou moins). Toutefois, ces réponses sont incluses dans les calculs. Il est possible que les résultats ne donnent pas 100 % pour ce motif, mais aussi en raison des arrondissements.

² Dans la mesure du possible, un test du chi carré et un test T standard ont été mis en application. Les différences notées étaient importantes à une proportion de 95 pour cent.

E. VALEUR DU CONTRAT

La valeur du contrat du projet de sondage d'opinion publique est de 147 462,92 dollars (TVH incluse).

Nom du fournisseur : Les Associés de recherche EKOS

No de contrat avec TPSGC : 19040-200081/001/CY

Date du contrat : 17 décembre 2020

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette étude, veuillez envoyer un courriel à rsd.drs@justice.gc.ca.

F. CERTIFICATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS Inc., j'atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada exposées dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique. En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signé par : 
Susan Galley (vice-présidente)

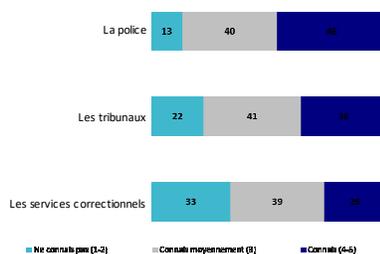
RÉSULTATS DÉTAILLÉS

A. SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

Connaissance du système de justice pénale

Plus de huit Canadiens sur dix (86 %) connaissent au moins moyennement le rôle de la police dans le système de justice pénale et 46 % connaissant très bien ce rôle. Plus de trois personnes sur quatre (77 %) connaissent au moins moyennement le rôle des tribunaux. La connaissance du rôle des services correctionnels est relativement faible (26 %), un plus grand nombre de Canadiens affirmant ne pas le connaître (33 %).

Graphique 1 : Connaissance des rôles dans le système de justice pénale



Q1a-c. Comment décririez-vous votre niveau de connaissance par rapport au rôle que jouent les domaines suivants du système de justice pénale?
Évalué sur une échelle de 5 points où 1 signifie « Je ne connais pas du tout » et 5 signifie « Je connais très bien »

Base : n=3211

- Les hommes sont plus susceptibles que les femmes de dire qu'ils connaissent le rôle de la police (51 % contre 41 %), des tribunaux (39 % contre 32 %) et des services correctionnels (30 % contre 23 %).
- Les Canadiens plus jeunes, soit ceux âgés de 18 à 34 ans, ont moins tendance à déclarer connaître les trois domaines du système de justice pénale (18 % ne connaissent pas le rôle de la police, 30 % ne connaissent pas le rôle des tribunaux et 40 % ne connaissent pas le rôle des services correctionnels).
- Le niveau de connaissance augmente avec le niveau de scolarité. Près de la moitié (49 %) des répondants ayant fait des études universitaires ou collégiales indique connaître le rôle de la police, comparativement à 41 % de ceux ayant fait des études secondaires ou moins.

- Le niveau de connaissance augmente également avec le revenu. Plus de la moitié (51 %) des personnes dont le revenu familial est de 120 000 \$ ou plus indique connaître le rôle de la police, comparativement à 44 % des personnes dont le revenu est inférieur à 40 000 \$.
- Les répondants qui se considèrent comme des Métis ont plus tendance à affirmer connaître le rôle de la police (56 %) que les personnes non autochtones (45 %). La tendance est la même en ce qui a trait au rôle des tribunaux (48 % et 35 % respectivement). Les Métis sont également plus enclins que les répondants non autochtones à dire connaître les rôles des services correctionnels (37 % et 25 % respectivement).
- Les Noirs ainsi que les Asiatiques de l'Est ou du Sud-est sont plus enclins que les répondants blancs à déclarer ne pas connaître le rôle de la police (20 % et 22 % respectivement, comparativement à 10 % chez les Blancs). C'est également le cas en ce qui concerne le rôle des tribunaux (28 % et 26 % respectivement, comparativement à 19 % chez les Blancs). Les Asiatiques du Sud ou de l'Ouest ainsi que les Asiatiques de l'Est ou du Sud-est sont plus susceptibles que les répondants blancs d'affirmer ne pas connaître le rôle des services correctionnels (38 % et 43 % respectivement, comparativement à 30 % chez les Blancs).

Implications dans le système de justice pénale

Plus de la moitié des Canadiens indiquent ne pas avoir été impliqué dans le système de justice pénale. Parmi ceux qui y ont été impliqués, 20 % mentionnent qu'ils connaissaient une victime ou une personne accusée. Environ un répondant sur dix est un membre de la famille d'une personne accusée ou reconnue coupable d'un crime (11 %), a témoigné en cour pénale (11 %), est un proche d'une victime ou d'un survivant (10 %), ou est une victime ou un survivant d'un crime non violent (10 %). Un moins grand nombre a été accusé ou reconnu coupable d'un crime (9 %), a travaillé dans le système de justice pénale ou dans un domaine connexe (7 %), a été victime ou a survécu à un crime violent (6 %), a été membre d'un jury lors d'un procès criminel (5 %), ou a fait du bénévolat dans le système de justice pénale ou dans un domaine connexe (3 %).

Tableau 1 : Implications dans le système de justice pénale (plusieurs mentions)

	TOTAL
Q36. Est-ce que vous avez déjà pris part au système de justice pénale?*	<i>n=3211</i>
Connaît quelqu'un qui est la victime/la personne accusée	20 %
Comme proche d'une personne accusée ou reconnue coupable	11 %
Comme témoin qui fait un témoignage en cour pénale	10 %
Comme proche d'une victime/d'un(e) survivant(e)	10 %
Comme victime/survivant(e) d'un crime non violent	10 %
Après avoir été accusé(e)/reconnu(e) coupable d'un crime	9 %
En travaillant dans le système de justice pénale/dans un domaine lié	7 %
Comme victime/survivant(e) d'un crime violent	6 %
Comme membre du jury lors d'un procès criminel	5 %
Comme bénévole dans le domaine de la justice pénale ou connexe	3 %
Autre	2 %
Je n'ai jamais pris part au système de justice pénale	53 %
Je préfère ne pas répondre	1 %

** Parmi les 46 % des répondants indiquant une certaine implication dans le système de justice pénale, les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse.*

Dans l'analyse du présent rapport, les 46 % des répondants indiquant une certaine implication dans le système de justice pénale sont attribués à l'un ou l'autre de cinq groupes. Puisqu'il est possible de fournir plus d'une réponse (c.-à-d. implication de plus d'une manière), les répondants sont attribués de façon hiérarchique dans une seule catégorie de façon à n'obtenir que des groupes mutuellement exclusifs. La hiérarchie utilisée va comme suit, formant une cascade où les membres des premiers groupes de la liste ne peuvent appartenir à l'un ou l'autre des groupes subséquents de la liste :

- Si la personne a travaillé ou a fait du bénévolat dans le domaine de la justice pénale ou dans un domaine connexe → attribuée au groupe 1 – Travail/Bénévolat (même avec une implication d'une autre manière) (10 %)
- Si la personne n'est pas déjà attribuée à un groupe et est une victime ou une survivante d'un crime → attribuée au groupe 2 – Victime/Survivant (11 %)
- Si la personne n'est pas déjà attribuée à un groupe et est accusée ou reconnue coupable d'un crime → attribuée au groupe 3 – Accusé/Reconnu coupable d'un crime (6 %)
- Si la personne n'est pas déjà attribuée à un groupe et est un proche d'une victime ou d'un survivant, ou de quelqu'un accusé ou reconnu coupable d'un crime → attribuée au groupe 4 – Connaît quelqu'un (13 %)

- Si la personne n'est pas déjà attribuée à un groupe et est témoin ou membre d'un jury → attribuée au groupe 5 – Témoin/Jury (4 %)

Voici la distribution des groupes mutuellement exclusifs après les attributions.

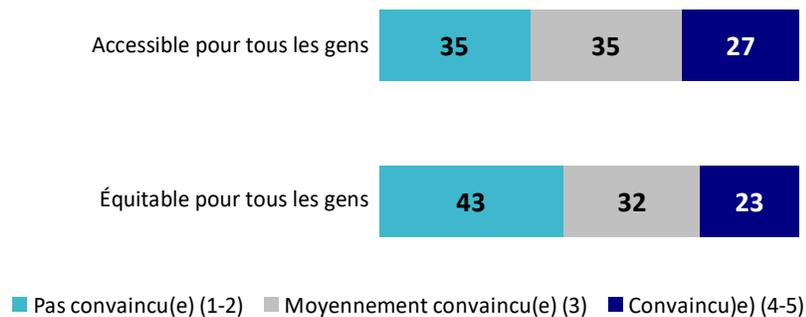
Tableau 1b : Implications dans le système de justice pénale (attribuées à un groupe)

	TOTAL
Q36. Est-ce que vous avez déjà pris part au système de justice pénale?	<i>n=3211</i>
1 - Comme bénévole dans le domaine de la justice pénale ou dans un domaine connexe	10 %
2 - Comme victime/survivant(e) d'un crime	11 %
3 - Après avoir été accusé(e)/reconnu(e) coupable d'un crime	6 %
4 - Comme proche d'une personne accusée ou reconnue coupable	13 %
5- Comme témoin qui fait un témoignage en cour pénale ou comme membre du jury lors d'un procès criminel	4 %
Je n'ai jamais pris part au système de justice pénale	53 %

Confiance à l'égard du système de justice pénale avant la pandémie

Avant la pandémie, environ un Canadien sur quatre croyait que le système de justice pénale était accessible à tous (27 %) ou équitable pour tous (23 %). Il est à noter que 43 % affirmaient ne pas avoir la certitude que le système de justice pénale était équitable pour tous.

Graphique 2 : Confiance à l'égard du système de justice pénale avant la pandémie



Q2a-b. En ce qui concerne la période précédant la déclaration de la pandémie à la mi-mars 2020, à quel point étiez-vous convaincu(e) que le système de justice pénale du Canada était...?

Évalué sur une échelle de 5 points où 1 signifie « Pas du tout convaincu(e) » et 5 signifie « Tout à fait convaincu(e) »

Base : n=3211

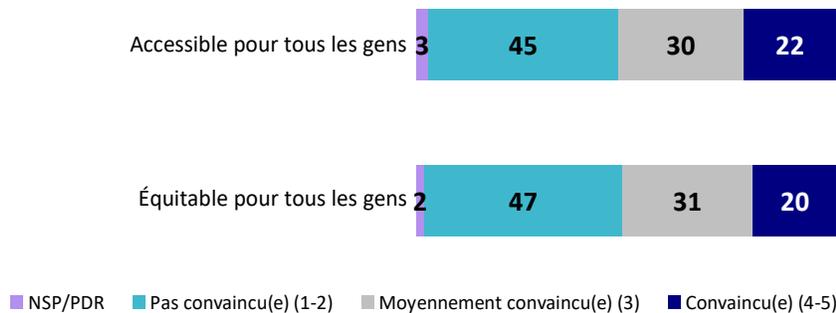
- Les hommes sont plus enclins que les femmes à croire que le système de justice pénale était accessible à tous (29 % des hommes, 25 % des femmes) et équitable pour tous (29 % des hommes, 18 % des femmes).
- Comparativement au reste du Canada, les Québécois (27 %) ont plus tendance à croire que le système est équitable pour tous. Les résidents des Prairies (35 %) sont plus susceptibles que les répondants du reste du Canada de dire que le système est accessible.
- Les personnes qui ont un revenu élevé (120 000 \$ ou plus) sont plus susceptibles que celles dont le revenu est inférieur de dire que le système est accessible (32 %) et équitable (28 %).
- Ceux qui n'ont jamais été impliqués dans le système de justice pénale (28 %) ont plus tendance que ceux qui y ont été impliqués à être d'avis que le système de justice pénale est équitable pour tous.
- Les personnes qui s'identifient comme des Noirs (28 %), des Asiatiques de l'Est ou du Sud-est (30 %), ou des Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (32 %) sont plus enclins que les personnes qui s'identifient comme des Blancs (21 %) à indiquer que le système de justice pénale est équitable pour tous.

- Les répondants métis ont aussi plus tendance (30 %) que les répondants non autochtones (23 %) à croire que le système de justice pénale est équitable pour tous (30 %). La tendance est la même en ce qui concerne le fait que le système est accessible pour tous (36 % et 27 % respectivement). Les membres des Premières Nations sont plus susceptibles de dire qu'ils ne sont pas convaincus que le système était accessible avant la pandémie (44 % déclarent n'être pas convaincus, alors que cette proportion est de 35 % chez les répondants non autochtones).

Confiance dans le système de justice pénale pendant la pandémie

Le Sondage national sur la justice a été mené environ un an après le début de la pandémie. Au moment du sondage, environ un Canadien sur cinq croyait que le système de justice pénale était accessible à tous (22 %) ou équitable pour tous (20 %). Près de la moitié (47 %) des Canadiens affirme ne pas avoir la certitude que le système de justice pénale est équitable pour tous. Cela suggère une légère diminution de la confiance par rapport aux perceptions avant la pandémie.

Graphique 3 : Confiance dans le système de justice pénale pendant la pandémie



Q3a-b. Aujourd'hui, à quel point êtes-vous convaincu(e) que le système de justice pénale du Canada est....?

Évalué sur une échelle de 5 points où 1 signifie « Pas du tout convaincu(e) » et 5 signifie « Tout à fait convaincu(e) »

Base : n=3211

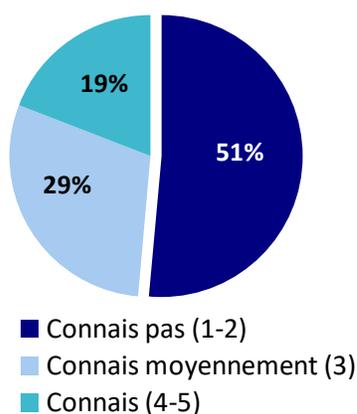
- Les différences démographiques sont principalement le reflet des résultats du taux de confiance avant la pandémie.
- Les hommes sont plus enclins que les femmes à croire que le système de justice pénale est accessible à tous (29 % contre 20 %) et équitable pour tous (29 % contre 15 %).
- Comparativement au reste du Canada, les Québécois ont plus tendance à croire que le système est accessible à tous (28 %) et équitable pour tous (23 %). Les résidents des Prairies sont aussi susceptibles que ceux du Québec de dire que le système est accessible à tous (28 %).
- Les personnes dont le revenu familial est élevé (120 000 \$ ou plus) (26 %) sont plus susceptibles que celles dont le revenu est inférieur (19 % à 20 %) de croire que le système est équitable.
- Ceux qui ont travaillé ou fait du bénévolat dans le système (26 %) sont également plus susceptibles de dire que le système est équitable.
- Les personnes qui s'identifient comme des Asiatiques de l'Est ou du Sud-est (30 %), ou des Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (29 %) sont plus enclins que les personnes qui s'identifient comme des Blancs (19 %) à indiquer que le système est équitable pour tous. Les personnes qui s'identifient comme des Noirs (30 %) ont plus tendance que les Blancs (23 %) à affirmer que le système était accessible pendant la pandémie.
- Les membres des Premières Nations (57 %) sont plus susceptibles que les personnes non autochtones (46 %) de dire ne pas être convaincus que le système est équitable pour tous les gens pendant la pandémie. Les Métis (32 %) sont plus enclins que les répondants non autochtones (22 %) à affirmer que le système est accessible pour tous les gens pendant la pandémie.

B. SYSTÈME DE JUSTICE FAMILIALE

Connaissance du le système de justice familiale

Plus de la moitié (51 %) des Canadiens disent peu connaître le système de justice familiale. Vingt-neuf pour cent indiquent le connaître moyennement et 19 % déclarent bien le connaître.

Graphique 4 : Connaissance du système de justice familiale



Q4. Comment évalueriez-vous votre niveau de connaissance par rapport au système de justice familiale?

Évalué sur une échelle de 5 points où 1 signifie « Je ne connais pas du tout » et 5 signifie « Je connais très bien ».

Base : n=3211

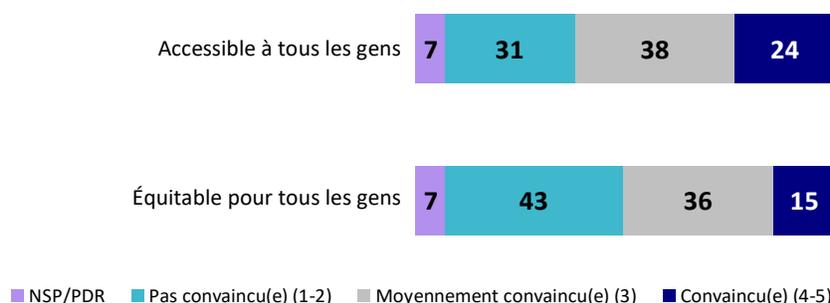
- Les hommes sont plus susceptibles que les femmes de dire qu'ils ne connaissent pas bien le système de justice familiale (54 % par rapport à 48 %).
- Les Canadiens plus jeunes (18 à 34 ans) sont plus susceptibles d'affirmer ne pas connaître le système de justice familiale (59 %), surtout lorsqu'on les compare aux personnes âgées de 35 à 44 ans (46 %) ou de 45 à 54 ans (45 %).
- Les personnes ayant déjà été impliquées dans le système de justice familiale, en particulier celles qui ont vécu une séparation ou un divorce (39 %), ont plus tendance à dire qu'elles connaissent bien le système, alors que celles qui n'ont pas été impliquées dans le système de justice familiale sont moins susceptibles de le faire (10 %).
- Les personnes qui s'identifient comme des Asiatiques de l'Est ou du Sud-est sont également plus enclins (61 %) que les personnes qui s'identifient comme des Blancs (52 %) à indiquer ne pas bien connaître le système de justice familiale.

- Les répondants qui s’identifient comme des Métis (27 %) ou des membres des Premières Nations (26 %) sont plus enclins que les personnes non autochtones (18 %) à indiquer bien connaître le système de justice familiale.

Confiance à l’égard du système de justice familiale avant la pandémie

Avant la pandémie, environ le quart (24 %) des Canadiens croyaient que le système de justice familiale était accessible à tous, et 15 % qu’il était équitable pour tous.

Graphique 5 : Confiance à l’égard du système de justice familiale avant la pandémie



Q5a-b. En ce qui concerne la période précédant la déclaration de la pandémie à la mi-mars 2020, à quel point étiez-vous convaincu(e) que le système de justice familiale du Canada était...?

Évalué sur une échelle de 5 points où 1 signifie « Pas du tout convaincu(e) » et 5 signifie « Tout à fait convaincu(e) »

Base : n=3211

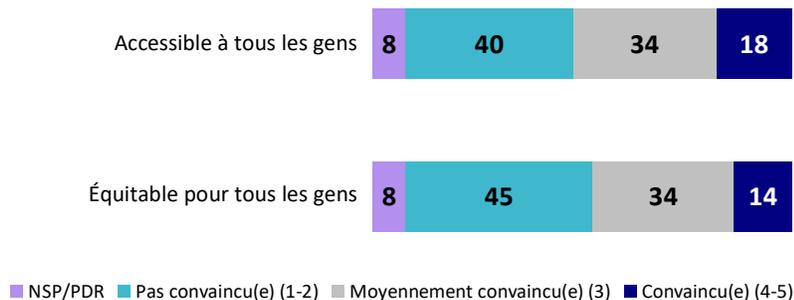
- Les hommes (26 %) sont plus susceptibles que les femmes (22 %) de déclarer que le système est accessible à tous.
- Les Québécois sont plus souvent d’avis que le système est accessible à tous (31 %) et équitable pour tous (19 %), comparativement au reste du Canada. Les résidents de l’Alberta ont moins tendance à croire que le système de justice familiale est accessible (39 %) ou équitable (54 %).
- Les Canadiens qui disent avoir été impliqués dans le système de justice familiale en raison d’une séparation ou d’un divorce sont plus susceptibles d’indiquer que le système est équitable pour tous (19 %), comparativement aux personnes qui y ont été impliquées à titre de membres de la famille ou d’amis (12 %), qui ont apporté du soutien (11 %) ou qui n’y ont pas été impliquées (14 %).

- Les répondants des Premières Nations (45 %) ont moins tendance à croire que le système est accessible à tous, comparativement aux répondants non autochtones (31 %). La tendance est la même pour ce qui est de l'équitabilité pour tous (54 % et 42 % respectivement).
- Les Canadiens qui s'identifient comme des Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (32 %) sont plus susceptibles de croire que le système est accessible à tous, comparativement aux répondants qui s'identifient comme des Blancs (23 %). De même, ceux qui s'identifient comme des Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (25 %) ou comme des Noirs (26 %) sont plus enclins que ceux qui s'identifient comme des Blancs (15 %) à croire que le système est équitable pour tous.

Confiance dans le système de justice familiale pendant la pandémie

La confiance dans l'accessibilité du système de justice familiale était plus faible au moment de l'enquête qu'avant la pandémie. Au moment du sondage, 18 % des Canadiens étaient convaincus que le système de justice familiale était accessible à tous. Seuls 14 % étaient convaincus que le système de justice familiale était équitable pour tous alors que 45 % déclaraient le contraire.

Graphique 6 : Confiance dans le système de justice familiale pendant la pandémie



Q6a-b. Aujourd'hui, à quel point êtes-vous convaincu(e) que le système de justice familiale au Canada est...?

Évalué sur une échelle de 5 points où 1 signifie « Pas du tout convaincu(e) » et 5 signifie « Tout à fait convaincu(e) »

Base : n=3211

- Tout comme les perceptions à l'égard du système de justice familiale avant la pandémie, une plus grande proportion d'hommes (21 %) que de femmes (17 %) estime que le système était accessible à tous au moment de l'enquête.
- À l'échelle régionale, les résidents de l'Alberta ont moins tendance à croire que le système de justice familiale est accessible (54 %) ou équitable (56 %). Les Québécois sont plus souvent d'avis que le système est accessible à tous (26 %) et équitable pour tous (21 %).
- Les Canadiens qui disent avoir été impliqués dans le système de justice familiale en raison d'une séparation ou d'un divorce sont plus susceptibles (51 %) que les personnes qui n'y ont pas été impliquées (40 %) de ne pas croire que le système est équitable pour tous.
- Les répondants des Premières Nations (61 %) sont plus susceptibles que les répondants non autochtones (44 %) de déclarer que le système de justice familiale est équitable pour tous. De même, les membres des Premières Nations (52 %) ont plus tendance que les personnes non autochtones (39 %) à déclarer que le système n'est pas accessible à tous. Néanmoins, les répondants métis sont plus enclins que les personnes non autochtones à croire que le système est accessible (27 % et 18 % respectivement).
- Les Asiatiques du Sud et de l'Ouest sont plus enclins à croire que le système est accessible à tous (25 %) et équitable pour tous (28 %) que les répondants blancs (18 % sont d'avis qu'il est accessible et 14 % croient qu'il est équitable). Les répondants qui s'identifient comme des Noirs sont également plus susceptibles que ceux qui s'identifient comme des Blancs de dire que le système est accessible (29 %) ou équitable (26 %).

Implications dans le système de justice familiale

Plus de la moitié des Canadiens n'ont jamais été impliqués dans le système de justice familiale. Une personne sur cinq y a été impliquée en tant qu'ami (23 %) ou en tant que membre de la famille (21 %) d'une personne ayant vécu une séparation ou un divorce, ou en apportant du soutien personnel à une personne en processus de séparation ou de divorce (21 %). Quatorze pour cent y ont été impliqués en raison d'une séparation ou d'un divorce où des enfants étaient impliqués. Un moins grand nombre (6 %) a vécu une séparation ou un divorce sans que des enfants soient impliqués.

Tableau 2 : Implications dans le système de justice familiale (plusieurs mentions)

	TOTAL
<i>Q37. Avez-vous déjà été impliqué dans le système de justice familiale de l'une ou l'autre des façons suivantes?*</i>	<i>n=3211</i>
En tant qu'ami(e) de quelqu'un qui a vécu/qui vit une séparation ou un divorce	23 %
En tant que membre de la famille de quelqu'un qui a vécu/qui vit une séparation ou un divorce	21 %
J'ai apporté du soutien personnel à quelqu'un qui vivait une séparation ou un divorce	21 %
En tant que personne qui a vécu/qui vit une séparation ou un divorce avec un ou des enfants âgés de 18 ans ou moins	14 %
En tant que personne qui a vécu/qui vit une séparation ou un divorce sans un ou des enfants âgés de 18 ans ou moins	6 %
Je travaille ou je fais du bénévolat dans le système de justice familiale	2 %
Aucune de ces réponses	52 %
Je préfère ne pas répondre	1 %

** Parmi les 47 % des répondants indiquant une certaine implication dans le système de justice familiale, les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse.*

Dans l'analyse du présent rapport, les 47 % des répondants indiquant une certaine implication dans le système de justice familiale sont attribués à l'un ou l'autre de quatre groupes. Puisqu'il est possible de fournir plus d'une réponse (c.-à-d. implication de plus d'une manière), les répondants sont attribués de façon hiérarchique dans une seule catégorie de façon à n'obtenir que des groupes mutuellement exclusifs. La hiérarchie utilisée va comme suit, formant une cascade où les membres des premiers groupes de la liste ne peuvent appartenir à l'un ou l'autre des groupes subséquents de la liste :

- Si une personne vit une séparation ou un divorce sans un ou des enfants âgés de moins de 18 ans → attribuée au groupe 1 – Participation (même si elle a participé d'autres manières) (19 %)
- Si la personne n'est pas déjà attribuée à un groupe et qu'elle est un membre de la famille ou un(e) ami(e) → attribuée au groupe 2 – Famille/Amis (25 %)
- Si la personne n'est pas déjà attribuée à un groupe et qu'elle travaille ou fait du bénévolat dans le système de justice pénale ou un domaine connexe → attribuée au groupe 3 – Travail/Bénévolat (1 %)
- Si la personne n'est pas déjà attribuée à un groupe et qu'elle a apporté du soutien personnel à quelqu'un ayant participé au système → attribuée au groupe 4 – Soutien (3 %)

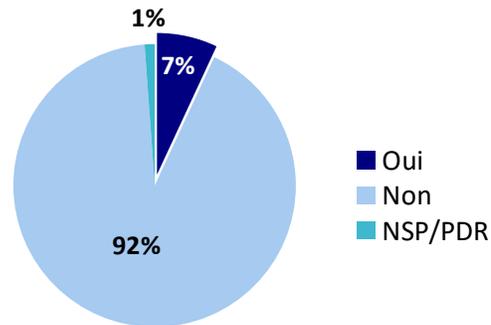
Voici la distribution des groupes mutuellement exclusifs après les attributions.

Tableau 2b : Implications dans le système de justice familiale (attribuées à un groupe)

	TOTAL
Q36. Avez-vous déjà participé au système de justice familiale?	<i>n=3186</i>
1 – J'ai participé au système de justice familiale	19 %
2 – Famille ou ami(e) d'une personne ayant participé au système de justice familiale	25 %
3 – Je travaille ou je fais du bénévolat dans le système de justice familiale	1 %
4 – J'ai apporté du soutien personnel à quelqu'un ayant participé au système de justice familiale	3 %
Je n'ai jamais participé au système de justice familiale	53 %

Peu de Canadiens (7 %) ont été impliqués dans le système de justice familiale du Canada au cours des deux dernières années.

Graphique 7 : Implications dans le système de justice familiale



Q7. Avez-vous eu des interactions avec le système de justice familiale du Canada au cours des deux dernières années?

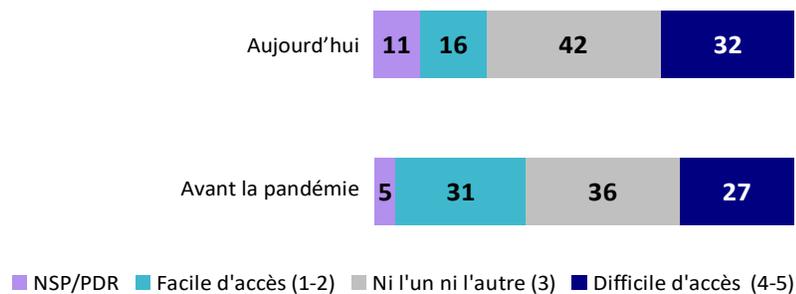
Base : n=3211

- Les Canadiens plus jeunes (18 à 44 ans) (11 %) sont plus susceptibles que ceux de 55 à 64 ans (5 %) ou de 65 ans et plus (2 %) d’avoir été impliqués dans le système de justice familiale au cours des deux dernières années.

Accès au système de justice familiale

Parmi les répondants qui ont été impliqués dans le système de justice familiale au cours des deux dernières années, 31 % indiquent que le système était facile d'accès avant la pandémie, tandis que 16 % croient que le système de justice familiale était facile d'accès au moment de l'enquête.

Graphique 8 : Accès au système de justice familiale



Q7b. En ce qui concerne la période précédant l'écllosion de la pandémie à la mi-mars 2020, à quel point trouvez-vous que le système de justice familiale du Canada était facile ou difficile d'accès?

Base : n=208

Q7c. Aujourd'hui, à quel point trouvez-vous que le système de justice familiale du Canada est facile ou difficile d'accès?

Base : n=208

- Les Canadiens âgés de 35 à 44 ans (28 %) sont plus susceptibles que tous les autres groupes d'âge (par exemple, 6 % des 18 à 34 ans) de dire que le système était facile d'accès au moment du sondage.
- Comparativement au reste du Canada, les répondants de l'Ontario sont plus susceptibles (50 %) de dire que le système était facile d'accès avant la pandémie.
- Les personnes n'ayant fait que des études secondaires (46 %) ont plus tendance que les personnes ayant fait des études universitaires (29 %) ou collégiales (12 %) à dire que le système était facile d'accès avant la pandémie. Au moment du sondage, les personnes ayant fait des études universitaires étaient plus susceptibles de dire que le système est difficile d'accès (46 %).
- Les personnes dont le revenu familial est de 120 000 \$ ou plus (51 %) sont plus susceptibles d'être d'avis que le système est facile d'accès avant la pandémie.
- Le système est décrit comme plus facile d'accès avant la pandémie par les habitants des collectivités urbaines (37 %).

Source d'information sur le système de justice familiale

Les sites Web et publications du gouvernement sont les principales sources d'information sur le système de justice familiale du Canada pour 28 % des Canadiens. Moins de personnes citent un professionnel juridique (16 %), un membre de la famille ou un ami (15 %) ou la culture populaire (comme la télévision, le cinéma et les magazines) (14 %) comme leur principale source d'information. Les médias sociaux sont une source principale pour seulement 8 % des répondants et les autres professionnels constituent une source pour seulement 6 % d'entre eux.

Graphique 9 : Source d'information sur le système de justice familiale



Q8. Quelle est votre principale source d'information, c'est-à-dire celle que vous êtes susceptible d'utiliser le plus souvent, concernant le système de justice familiale?

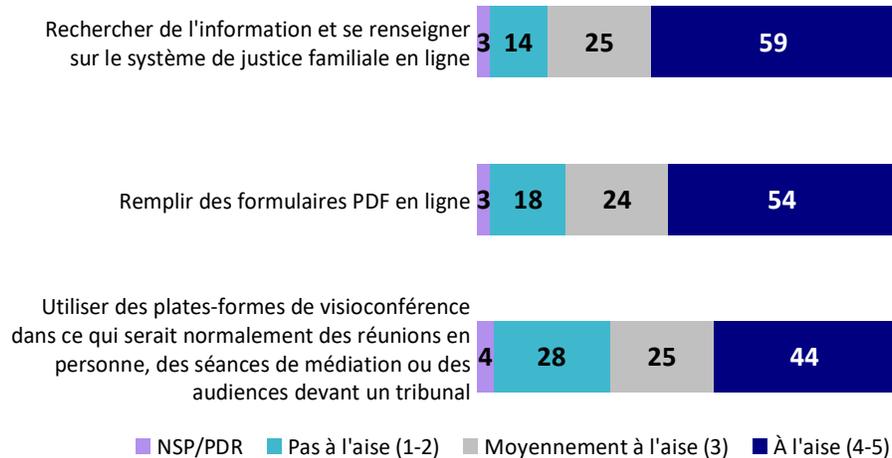
Base : n=3211

- Les Canadiens plus jeunes, plus susceptibles de participer au système de justice familiale, ont tendance à rechercher directement des sources. Les personnes âgées de 18 à 34 ans sont plus susceptibles de citer des sites Web ou des publications du gouvernement (34 %), alors que les 65 ans et plus ont moins tendance à les mentionner (17 %). Les Canadiens âgés de 65 ans et plus sont plus susceptibles que ceux des autres groupes d'âge de connaître le système de justice familiale canadien indirectement à partir de la culture populaire (24 %), tandis que les 18 à 34 ans sont moins susceptibles de le connaître (9 %).
- Les personnes ayant fait des études universitaires (32 %) sont plus susceptibles que celles ayant un niveau de scolarité inférieur (25 %) de dire que les sites Web ou les publications du gouvernement sont une source principale.
- Les Canadiens dont le revenu familial est plus élevé (120 000 \$ ou plus) (36 %) sont plus susceptibles de citer les sites Web du gouvernement que ceux qui n'ont fait que des études secondaires (23 %).
- De même, les résidents des collectivités urbaines (30 %) sont plus susceptibles que ceux des régions rurales (23 %) de mentionner des sources gouvernementales. Les résidents des régions rurales sont plus susceptibles (20 %) que ceux des collectivités urbaines (16 %) de dire qu'un professionnel juridique est leur principale source d'information.
- Les membres des Premières Nations sont plus enclins (14 %) que les répondants non autochtones (7 %) à indiquer les médias sociaux comme une source d'information principale.
- Les personnes qui s'identifient comme des Asiatiques de l'Est ou du Sud-est ont plus tendance que les Blancs à mentionner les médias sociaux (14 % et 5 % respectivement). Cette tendance est la même chez les Asiatiques du Sud ou de l'Ouest, quoique dans une moindre mesure (12 %).

Utilisation de technologies dans le système de justice familiale

La plupart des Canadiens (59 %) indiquent qu'ils seraient à l'aise de chercher de l'information en ligne sur le système de justice familiale. Une proportion semblable (54 %) affirme qu'elle serait à l'aise de remplir des formulaires PDF à remplir en ligne. Une moindre proportion (44 %) dit être à l'aise d'utiliser des plateformes de visioconférence pour ce qui serait normalement des réunions en personne, des séances de médiation ou des comparutions devant le tribunal, contre 28 % qui ne seraient pas à l'aise.

Graphique 10 : Aisance avec l'utilisation de technologies pour accéder au système de justice familiale



Q9a-c. Dans quelle mesure vous sentez-vous à l'aise d'accéder au système de justice familiale dans les situations suivantes?

Base : n=3211

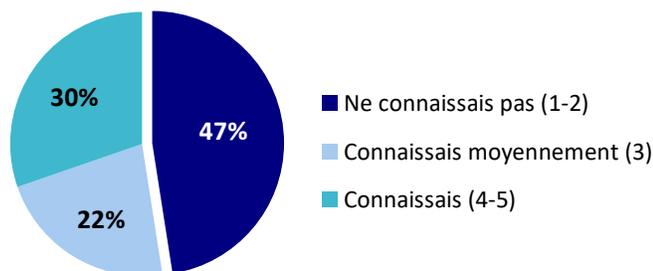
- Les Canadiens plus jeunes sont plus susceptibles d’être à l’aise dans toutes les situations, ce qui comprend 67 % à 70 % des personnes âgées de 18 à 44 ans qui ont plus tendance à rechercher de l’information en ligne, comparativement à 44 % des 65 ans et plus. Les Canadiens âgés de 18 à 34 ans (63 %) ou de 35 à 44 ans (67 %) ont plus tendance à déclarer être à l’aise de remplir des formulaires en ligne que les répondants âgés de 65 ans et plus (37 %). Cette différence est semblable en ce qui a trait à l’utilisation de la visioconférence, où 53 % des 18 à 34 ans et 58 % des 35 à 44 ans sont à l’aise, comparativement à 25 % des 65 ans et plus.
- Le niveau d’aisance augmente avec le niveau de scolarité. Les personnes ayant fait des études universitaires sont plus à l’aise de rechercher de l’information en ligne (73 %), de remplir des formulaires en ligne (70 %) ou d’utiliser des plateformes de visioconférence (59 %) que celles qui n’ont fait que des études secondaires (47 %, 42 % et 32 %, respectivement).
- Le niveau d’aisance augmente avec le revenu du ménage. Les répondants dont le revenu du ménage est d’au moins 80 000 \$ sont plus susceptibles que ceux dont le revenu est moins élevé d’être à l’aise dans les trois domaines.
- Les Canadiens vivant dans une collectivité urbaine sont plus susceptibles d’affirmer être à l’aise de rechercher de l’information en ligne (61 %) ou de remplir des formulaires en ligne (57 %) que les résidents des régions rurales (55 % et 45 %, respectivement).
- Les répondants des Premières Nations sont moins susceptibles de se sentir à l’aise de chercher de l’information en ligne (48 %) que les répondants non autochtones (60 %). Les Métis sont également moins à l’aise de chercher de l’information en ligne (50 %) ou de remplir des formulaires en ligne (43 %) que les répondants non autochtones (60 % et 55 % respectivement).
- Les personnes qui s’identifient comme des Noirs sont moins enclins (54 %) que les répondants blancs (61 %) à être à l’aise de rechercher de l’information en ligne.

C. CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES PAR L'ALCOOL

Connaissance des modifications législatives

À la suite d'une courte description des lois sur le dépistage obligatoire de l'alcoolémie, adoptées en décembre 2018, 30 % des répondants affirment connaître bien ou très bien ces modifications législatives, 22 % indiquant les connaître moyennement. Près de la moitié (47 %) indique ne pas les connaître, dont 36 % de tous les répondants affirmant ne pas les connaître du tout.

Graphique 11 : Connaissance du dépistage obligatoire de l'alcoolémie



Q10 À quel point diriez-vous que vous connaissiez bien les modifications apportées à la loi avant aujourd'hui?

Base : n=3211

- Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de déclarer ne pas les connaître (50 % contre 44 %).
- Le niveau de connaissance augmente avec l'âge. Les moins de 35 ans sont plus susceptibles de dire qu'ils ne les connaissent pas (54 %). Les 65 ans et plus ont moins tendance à dire qu'elles ne les connaissent pas (37 %).
- À l'échelle régionale, les résidents du Québec (54 %) sont plus susceptibles d'affirmer ne pas connaître ces modifications, alors que les résidents de l'Alberta sont moins susceptibles de faire une telle affirmation (30 %).
- Les personnes ayant fait des études universitaires (54 %) sont moins susceptibles d'être au courant que les personnes dont le niveau de scolarité est inférieur (45 %).
- Les répondants qui n'ont jamais été impliqués dans le système de justice pénale sont plus enclins à dire n'être pas au courant (51 %) que ceux qui y ont été impliqués, alors que les

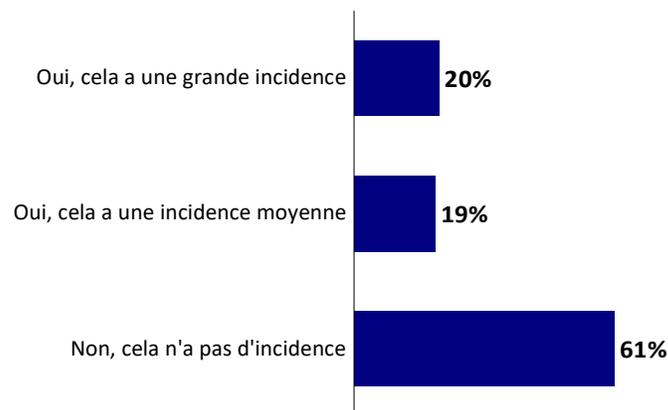
personnes qui les connaissent le mieux signalent avoir travaillé ou fait du bénévolat dans le système de justice pénale (48 %).

- Les Métis connaissent davantage les modifications (41 %) que les personnes non autochtones (29 %).
- Les personnes qui s'identifient comme des Asiatiques de l'Est ou du Sud-est ont moins tendance que les Blancs à déclarer les connaître (19 % et 30 % respectivement).

Répercussions de la connaissance des modifications législatives sur la décision de conduire après avoir consommé de l'alcool

Les répondants ont dû indiquer si le fait de savoir que la police a le pouvoir d'exiger un échantillon d'haleine lors d'un contrôle routier sans avoir de soupçon qu'une personne a consommé de l'alcool aurait une incidence sur leur décision de conduire après avoir consommé de l'alcool. Un peu plus d'une personne sur trois (35 %) dit que cela ne s'applique pas à leur cas étant donné qu'elle n'a pas de permis ou qu'elle ne conduit pas après avoir consommé de l'alcool. Parmi les 65 % restants, 20 % déclarent que cela aurait une grande incidence et 19 % que cela aurait une incidence moyenne sur leur décision.

Graphique 12 : Incidence du dépistage obligatoire de l'alcoolémie sur la décision de conduire avec facultés affaiblies par l'alcool



Q11. Est-ce que le fait de savoir que la police a le pouvoir d'exiger un échantillon d'haleine lors d'un contrôle routier sans avoir de soupçon que vous avez de l'alcool dans votre organisme a une incidence sur votre décision de conduire après avoir consommé de l'alcool?

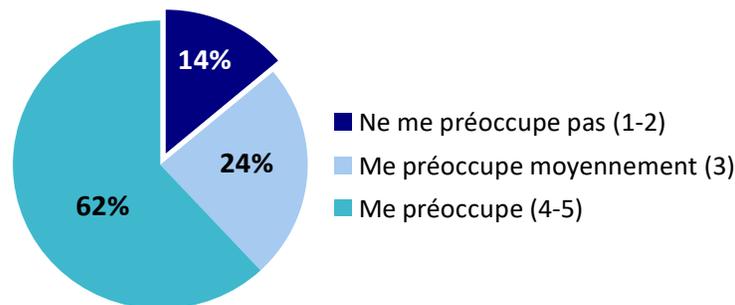
Base : n=2150, excluant 34 % de ceux qui disent qu'ils ne boivent pas, ou qu'ils ne conduisent pas, ou qu'ils ne font ni l'un ni l'autre, et 1 % ne sait pas/pas de réponse.

- Les répondants âgés de 65 ans ou plus (33 %) mentionnent le plus souvent une incidence majeure, alors que les 35 à 44 ans (12 %) sont les plus susceptibles d'affirmer le contraire.
- L'incidence diminue avec l'augmentation du revenu du ménage. Plus de la moitié (52 %) des personnes dont le revenu familial est inférieur à 40 000 \$ déclare que la loi a une incidence, comparativement à moins de 35 % des personnes dont le revenu familial est de 80 000 \$ ou plus.
- Une incidence majeure est plus souvent mentionnée par les répondants qui s'identifient comme des Noirs (41 %) et des Asiatiques du Sud et de l'Ouest (35 %) que par les répondants blancs (18 %). Les Asiatiques de l'Est et du Sud-est (33 %) sont plus susceptibles que les blancs (16 %) de signaler une incidence moyenne.

Préoccupations par rapport aux dangers de la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool

Six Canadiens sur dix (62 %) sont préoccupés par l'existence de personnes conduisant avec les facultés affaiblies par l'alcool, 17 % indiquant être inquiets et 45 % très inquiets. Vingt-quatre pour cent se disent moyennement préoccupés et seulement 14 % sont peu ou pas préoccupés.

Graphique 13 : Préoccupations par rapport aux dangers de la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool



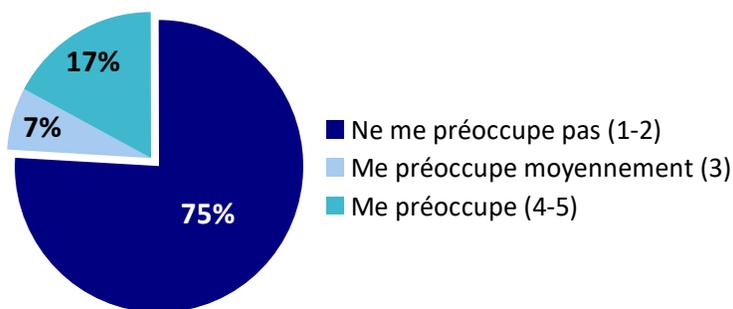
Q12. À quel point les dangers que représentent les personnes qui conduisent avec des facultés affaiblies par l'alcool vous préoccupent-ils?

Base : n=3211

- Les femmes (70 %) sont plus susceptibles d'être préoccupées que les hommes (53 %).
- L'inquiétude augmente avec l'âge. Les personnes de moins de 35 ans sont les moins susceptibles de s'inquiéter (48 %). Les personnes âgées de 65 ans ou plus (81 %) sont les plus susceptibles de s'inquiéter.
- Les résidents du Québec ont plus tendance à être préoccupés (72 %) que les résidents des autres régions du pays. Les résidents de l'Alberta sont moins susceptibles de s'inquiéter (49 %).
- Les répondants qui ont été accusés ou reconnus coupables ont moins tendance (23 %) à affirmer être préoccupés que les personnes participant ou non au système de justice.
-
- Les répondants qui s'identifient comme des Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (70 %), comme des Noirs (64 %) ou comme des Asiatiques de l'Est et du Sud-est (75 %) sont plus enclins à s'inquiéter que les répondants blancs (61 %).

On a demandé aux répondants qui conduisent et qui boivent de l'alcool s'ils étaient préoccupés par la possibilité d'être inculpés de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool. Alors que 75 % des personnes affirment ne pas s'inquiéter personnellement, 7 % disent être moyennement inquiets et 17 % déclarent être préoccupés (4 %) ou très préoccupés (14 %).

Graphique 14 : Préoccupations par rapport à l'inculpation pour conduite avec facultés affaiblies par l'alcool



Q13. À quel point la possibilité d'être inculpé(e) de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool vous préoccupe-t-elle?

Base : n=2581, excluant ceux qui ne boivent pas et aussi ceux qui ne conduisent pas

- Les personnes âgées de 65 ans ou plus (25 %) sont les plus susceptibles de s'inquiéter. Les répondants âgés de 45 à 54 ans sont les moins susceptibles de s'inquiéter (11 %).
- Les résidents du Québec (31 %) ont moins tendance à être préoccupés. Moins de 10 % des résidents de l'Alberta ou des Prairies déclarent être préoccupés.
- L'inquiétude diminue avec le niveau de scolarité. Les personnes qui n'ont fait que des études secondaires (21 %) sont plus susceptibles d'être préoccupées que ceux qui ont fait des études universitaires (12 %).
- Les répondants qui n'ont jamais été impliqués dans le système de justice pénale sont plus susceptibles d'exprimer leur préoccupation (21 %). Parmi ceux qui sont impliqués dans le système de justice pénale, les personnes qui ont connu quelqu'un qui a été victime ou qui a été accusé d'un crime (83 %) et celles qui ont travaillé ou fait du bénévolat dans le système (81 %) étaient le plus susceptibles de ne pas être préoccupées.
- Les personnes qui s'identifient comme des Noirs (47 %), des Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (37 %) ou des Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est (29 %) ont plus tendance à être préoccupées que celles qui s'identifient comme des Blancs (14 %).

Lorsqu'interrogés sur leurs principales préoccupations en lien avec la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool, les répondants mentionnent le plus souvent la possibilité de tuer ou de blesser gravement quelqu'un dans un accident (84 %). La moitié des répondants disent être préoccupés par la possibilité de perdre la vie ou de se blesser gravement. De même, 46 % mentionnent le fait d'avoir un casier judiciaire permanent qui aurait une incidence sur leur capacité à travailler ou à voyager. D'autres raisons, signalées moins fréquemment, sont la possibilité de se faire prendre par la police (17 %), d'avoir à payer des primes d'assurance plus élevées (12 %), d'être jugées par leur famille ou par leurs pairs (10 %) ou de subir des dommages à la propriété (9 %). Une faible proportion de répondants (4 %) indique ne pas être préoccupée.

Graphique 15 : Préoccupations par rapport à la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool



Q14. Quelles seraient votre ou vos plus grandes préoccupations si vous conduisiez avec les facultés affaiblies par l'alcool? (Les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.)

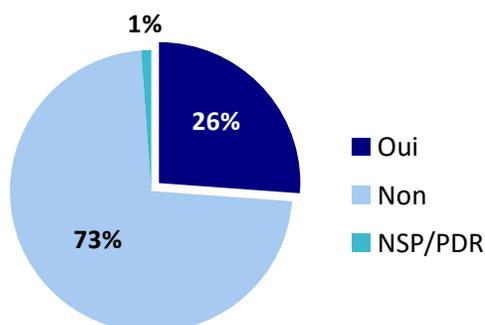
Base : n=3211

- Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de signaler le fait de tuer ou de blesser quelqu'un comme leur plus grande préoccupation (86 % et 81 % respectivement). Les femmes sont également plus susceptibles de signaler que les blessures ou la mort sont leur plus grande préoccupation (54 % comparativement à 46 % chez les hommes). Les hommes, quant à eux, sont plus enclins que les femmes à signaler que leur plus grande préoccupation est de se faire prendre par la police (20 % contre 15 %, respectivement).
- Les personnes âgées de 35 à 44 ans sont les plus susceptibles de tous les groupes d'âge de signaler que leur plus grande préoccupation est de se faire prendre par la police (21 %).
- Les résidents du Québec sont les plus susceptibles de signaler que leur plus grande préoccupation est d'avoir un casier judiciaire permanent (52 %). Cette préoccupation est la moins fréquente dans les Territoires du Nord-Ouest (35 %). Les résidents des Prairies et des Territoires sont les plus susceptibles de signaler que leur plus grande préoccupation est de se faire prendre par la police (24 %).
- La préoccupation d'avoir un casier judiciaire permanent augmente avec le niveau de scolarité. Les personnes qui ont fait des études universitaires sont plus susceptibles de signaler que leur plus grande préoccupation est d'avoir un casier judiciaire permanent (52 %). Les personnes n'ayant fait que des études secondaires sont moins susceptibles de mentionner cette préoccupation (42 %).
- La préoccupation d'avoir un casier judiciaire permanent augmente avec le revenu. Les personnes qui ont un revenu familial de 80 000 \$ ou plus sont les plus susceptibles de déclarer que leur plus grande préoccupation est d'avoir un casier judiciaire permanent (51 %). Les personnes dont le revenu familial est inférieur à 40 000 \$ sont moins susceptibles de mentionner cette préoccupation (41 %).
- Les personnes qui ont déjà été victimes d'un crime sont plus susceptibles d'indiquer que de perdre la vie ou de se blesser est leur plus grande préoccupation (61 %) comparativement aux autres personnes prenant part au système, ainsi qu'aux personnes non impliquées. Les personnes qui ont été arrêtées ou accusées d'un crime ont plus tendance que les personnes participant au système de justice pénale et que celles qui n'y prennent pas part à signaler que leur plus grande préoccupation est de se faire prendre par la police (26 %).
- Les personnes qui s'identifient comme des Métis sont moins susceptibles de signaler que leur plus grande préoccupation est de tuer ou blesser quelqu'un (78 % contre 85 % chez les répondants non autochtones). Les répondants des Premières Nations sont moins susceptibles que les répondants non autochtones de déclarer que leur plus grande préoccupation est d'avoir un casier judiciaire permanent (34 % contre 47 %, respectivement).
- Les personnes qui s'identifient comme des Noirs (70 %), des Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (80 %) et des Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est (77 %) sont moins susceptibles que les répondants blancs (87 %) de mentionner que leur plus grande préoccupation est de tuer ou blesser quelqu'un.

Comportement lié à la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool

Un répondant sur quatre (26 %) déclare avoir conduit moins de deux heures après avoir consommé de l'alcool (quantité non précisée) à un moment ou un autre au cours des deux années précédentes. Il est important de noter que ceux qui affirment l'avoir fait sont également plus susceptibles (38 %) d'être au courant des récentes modifications apportées à la loi. Ils ont aussi plus tendance à croire que cela n'a pas eu d'incidence sur leur décision de conduire après avoir bu (61 %). La plupart affirment que c'est parce qu'ils limitent leur consommation (71 %) s'ils s'attendent à conduire. Ce même segment est moins enclin à se préoccuper des dangers de la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool. Cependant, ils sont un peu plus préoccupés que les autres répondants lorsqu'il est question d'être accusés et affirment que leurs principales préoccupations sont de se faire prendre par la police et d'avoir un casier judiciaire permanent.

Graphique 16 : Incidence de la conduite dans les deux heures suivant la consommation d'alcool



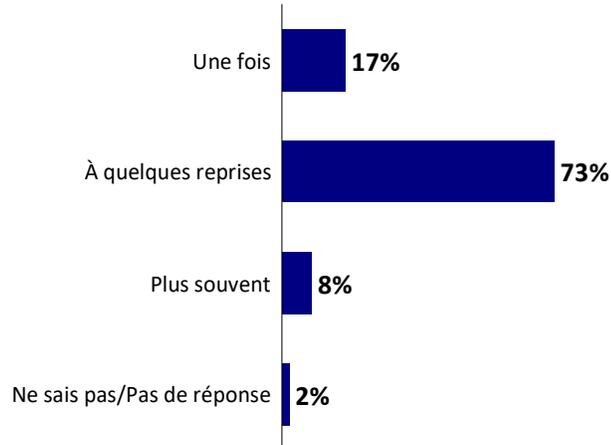
Q15. Au cours des deux dernières années, avez-vous conduit un véhicule à moteur moins de deux heures après avoir consommé de l'alcool?

Base : n=3211

- L'incidence de la conduite après avoir consommé de l'alcool est plus élevée chez les hommes (33 %) que chez les femmes (20 %).
- La conduite dans les deux heures suivant la consommation d'alcool atteint un sommet chez les 35 à 44 ans (33 %) et est signalée moins souvent par les autres groupes d'âge (de 20 à 27 %).
- À l'échelle régionale, l'incidence est la plus élevée chez les résidents de l'Alberta (31 %).
- Les personnes ayant un niveau d'études collégial ou universitaire (31 %) sont plus susceptibles de conduire dans les deux heures suivant la consommation d'alcool que celles n'ayant fait que des études secondaires (19 %).
- La probabilité de conduire dans les deux heures suivant la consommation d'alcool augmente avec le revenu. Les personnes dont le revenu familial est inférieur à 40 000 \$ sont les moins susceptibles (12 %) à le faire et celles dont le revenu familial est de 120 000 \$ ou plus ont plus tendance (41 %) à le faire.
- L'incidence de la conduite dans les deux heures suivant la consommation d'alcool est plus faible chez les personnes qui ne sont pas impliquées dans le système (23 %). Parmi les personnes qui sont impliquées dans le système de justice pénale, elle est plus élevée chez celles qui ont été arrêtées ou accusées d'un crime (40 %).
- L'incidence de la conduite dans les deux heures suivant la consommation d'alcool est inférieure chez les répondants des Premières Nations (16 %) que chez les répondants non autochtones (27 %).
- Les répondants qui s'identifient comme des Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est (9 %), comme des Noirs (10 %) et comme des Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (16 %) sont beaucoup moins susceptibles que les répondants blancs (30 %) de mentionner conduire dans les deux heures suivant la consommation d'alcool.

Parmi les 26 % indiquant avoir consommé de l'alcool dans les deux heures précédant la conduite, 73 % disent que cela a eu lieu à quelques reprises, et 8 % affirment le faire plus souvent. Seuls 17 % mentionnent l'avoir fait qu'une seule fois.

Graphique 17 : Fréquence de la conduite après la consommation d'alcool



Q15b. Au cours des deux dernières années, à quelle fréquence diriez-vous que cela s'est produit?

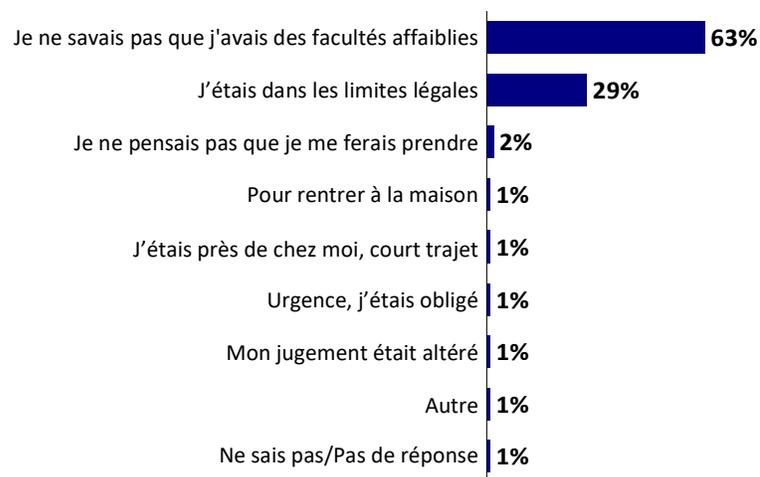
Base : n=941 (ceux qui ont rapporté avoir consommé de l'alcool dans les deux heures avant de conduire)

- Les hommes signalent plus souvent que les femmes avoir conduit après avoir consommé de l'alcool (11 % des hommes disent l'avoir fait plus de quelques fois comparativement à seulement 3 % des femmes).
- Les résidents de l'Ontario sont plus susceptibles que le reste du pays de signaler que cela s'est produit quelques fois (78 %). Les résidents des provinces de l'Atlantique le mentionnent moins souvent (61 %).
- Les résidents des zones urbaines (75 %) ont plus tendance à dire avoir conduit dans cette situation à quelques reprises, comparativement à seulement 66 % dans les zones rurales.
- Les personnes qui ont déjà été victimes d'un crime (83 %) sont plus susceptibles que d'autres personnes ayant été impliquées dans le système et celles qui n'ont jamais été impliquées à déclarer avoir conduit à quelques reprises après avoir consommé de l'alcool.

Raison de conduire après avoir consommé de l'alcool

Parmi les 26 % des répondants qui disent avoir conduit dans les deux heures suivant la consommation d'alcool, la plupart mentionnent qu'ils ne pensaient pas avoir les facultés affaiblies (63 %). Le reste déclare la plupart du temps qu'ils croyaient respecter la limite légale (29 %). Seul un très faible pourcentage de répondants fournit une raison différente, notamment qu'ils ne se feraient pas prendre, qu'ils devaient rentrer à la maison ou qu'une situation urgente les forçait à prendre le volant.

Graphique 18 : Raisons de conduire après avoir consommé de l'alcool



Q15c. Quelle est la raison pour laquelle vous avez conduit moins de deux heures après avoir consommé de l'alcool?

Base : n=941 (ceux qui ont rapporté avoir consommé de l'alcool dans les deux heures avant de conduire)

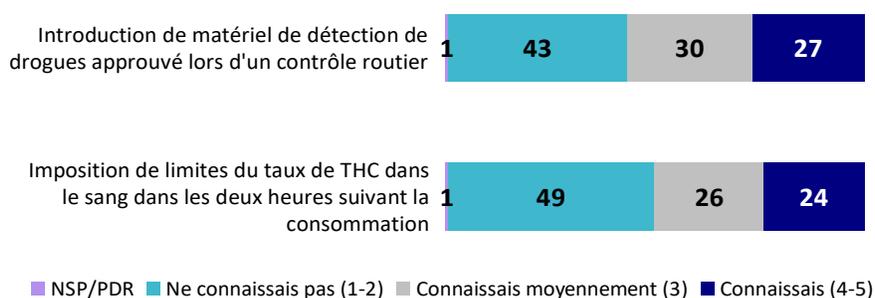
- À l'échelle régionale, les répondants du Québec ont plus tendance à avoir l'impression qu'ils respectaient la limite légale (45 %) alors que les répondants de l'Ontario sont plus susceptibles d'indiquer qu'ils ne pensaient pas avoir les facultés affaiblies (76 %).

D. CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES PAR LA DROGUE

Connaissance des modifications législatives

La connaissance du public des modifications législatives liées à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue est semblable à la connaissance des changements législatifs relatifs à la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool, 30 % indiquant les connaître. Environ une personne sur quatre affirme connaître la nouvelle législation sur le dépistage des drogues et sur les taux de THC (27 % et 24 %, respectivement), 30 % et 26 % affirmant connaître moyennement ces modifications. Près de la moitié des répondants ignorent les modifications apportées.

Graphique 19 : Connaissance des modifications législatives



Q18-19. À quel point diriez-vous que vous connaissiez bien ces modifications législatives avant aujourd'hui?

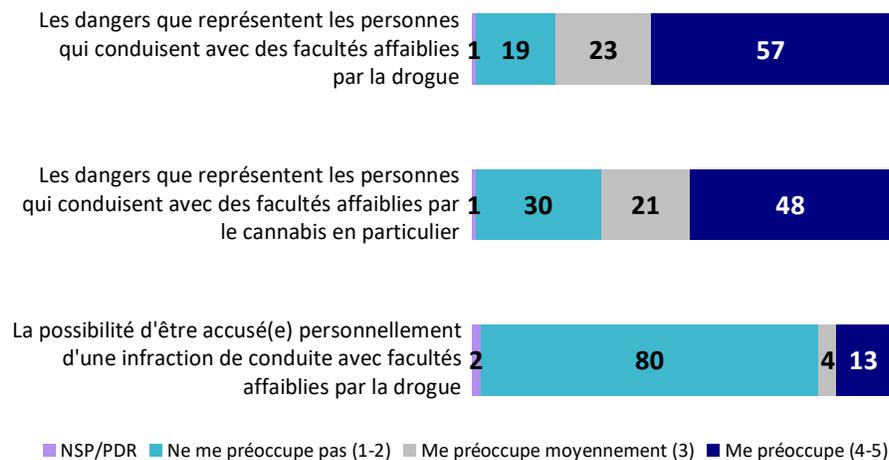
Évalué sur une échelle de 5 points où 1 signifie « ne connaissais pas » et 5 signifie « connaissais »

Base : n=3211

- La connaissance des tests de dépistage sur le bord de la route est plus élevée chez les hommes (31 %) que chez les femmes (23 %). C'est également le cas pour les limites de THC dans le sang (28 % et 20 % respectivement).
- La connaissance de l'introduction de tests de dépistage de drogue sur le bord de la route est plus élevée chez les résidents de l'Ontario (31 %) et plus faible chez ceux des Territoires (13 %). La connaissance de l'imposition de limites du taux de THC dans le sang est également plus élevée en Ontario (30 %) et plus faible dans les provinces de l'Atlantique (13 %).
- La connaissance de l'introduction de tests de dépistage de drogue sur le bord de la route est plus élevée chez les personnes ayant fait des études collégiales (32 %) et plus faible chez celles ayant un niveau d'études secondaires (23 %). Les personnes ayant fait des études collégiales ont également plus tendance à connaître les nouvelles limites de THC (27 %) que celles dont le niveau de scolarité est supérieur (22 %).
- La connaissance des deux mesures augmente avec le revenu du ménage. La connaissance du nouveau matériel de détection sur le bord de la route est plus élevée chez les personnes dont le revenu est plus élevé (35 %) et plus faible chez celles dont le revenu est faible (23 %). La connaissance des nouvelles limites de THC est aussi plus élevée chez les gens dont le revenu est plus élevé (30 %).
- Les Canadiens âgés de moins de 35 ans sont plus susceptibles que les Canadiens plus âgés de connaître les nouvelles limites de THC (29 %) tandis que les 45 à 54 ans ont moins tendance à les connaître (18%).
- Les personnes qui n'ont jamais été impliquées dans le système de justice pénale sont moins susceptibles de dire qu'elles sont au courant de l'existence de matériel de détection de drogues approuvé pour des contrôles routiers (23 %) ou des limites du taux de THC dans le sang (21 %).
- La connaissance des tests de dépistage sur le bord de la route est plus élevée chez les membres des Premières Nations (35 %) que chez les répondants non autochtones (27 %).
- La connaissance des nouvelles limites de THC est plus élevée chez les personnes qui s'identifient comme des Asiatiques de l'Est et du Sud-est (32 %) que chez les répondants blancs (23 %).

Plus de la moitié (57 %) des répondants sont préoccupés ou très préoccupés par les dangers de la conduite avec facultés affaiblies. Les facultés affaiblies par le cannabis préoccupent un peu moins de répondants, quoique 48 % des Canadiens expriment une inquiétude. Cependant, 30 % affirment que cela ne les préoccupe pas. Treize pour cent déclarent être préoccupés par la possibilité d’être accusé d’une infraction liée à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue, bien que 80 % disent que cela ne les préoccupe pas.

Graphique 20 : Préoccupations par rapport à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue



Q20a-c. À quel point êtes-vous préoccupé(e) par...? Évalué sur une échelle de 5 points où 1 signifie « ne me préoccupe pas » et 5 signifie « me préoccupe »

Base : n=3211

- Les femmes sont plus susceptibles (61 %) que les hommes (52 %) de s'inquiéter de la présence des personnes qui conduisent avec les facultés affaiblies par la drogue et précisément de la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis (51 % et 45 % respectivement). Les hommes sont plus enclins que les femmes à se préoccuper d'être accusés d'une infraction de conduite avec facultés affaiblies par la drogue (17 % et 10 % respectivement).
- La préoccupation à l'égard de la présence de personnes qui conduisent avec les facultés affaiblies par la drogue augmente avec l'âge. Les personnes de 65 ans et plus sont les plus susceptibles de s'en inquiéter (73 %). Les personnes de moins de 34 ans sont les moins susceptibles de s'en inquiéter (41 %). La tendance est la même pour la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis.
- Les résidents du Québec sont les plus susceptibles de s'inquiéter de l'existence de personnes qui conduisent avec les facultés affaiblies par la drogue (67 %) et par le cannabis (61 %). Les résidents de l'Alberta sont les moins susceptibles d'exprimer des inquiétudes dans ces domaines (44 % pour la drogue et 37 % pour le cannabis). Les résidents du Québec ont aussi plus tendance à être préoccupé par la possibilité d'être inculpés de conduite avec facultés affaiblies (19 %). Les résidents des provinces de l'Atlantique sont les moins susceptibles d'exprimer cette inquiétude (6 %).
- Les personnes qui ont été arrêtées ou accusées d'un crime (30 %), sont moins susceptibles de s'inquiéter de la présence de personnes qui conduisent avec les facultés affaiblies par la drogue. Ces tendances sont comparées aux 15 % de personnes qui disent travailler ou faire du bénévolat dans le secteur, ou qui connaissent quelqu'un qui est impliqué dans le système.
- Les personnes qui s'identifient comme des Noirs (71 %), comme des Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est (64 %) et comme des Asiatiques du Sud et de l'Ouest (67 %) ont plus tendance que les répondants blancs (55 %) à s'inquiéter de la présence de personnes qui conduisent avec les facultés affaiblies par la drogue. La tendance est la même pour la conduite avec les facultés affaiblies par le cannabis où les personnes qui s'identifient comme des Asiatiques de l'Est ou du Sud-est (37 %), comme des Noirs (34 %) ou comme des Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (31 %) sont également beaucoup plus susceptibles de s'inquiéter de la possibilité d'être inculpées que les répondants blancs (8 %).

Lorsqu'interrogés sur leurs principales préoccupations en lien avec la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis, les Canadiens mentionnent le plus souvent la possibilité de tuer ou de blesser gravement quelqu'un dans un accident. La possibilité d'avoir un casier judiciaire permanent ou d'être tué ou gravement blessé est la deuxième préoccupation la plus fréquemment signalée, soit par 43 % des répondants dans chaque cas. D'autres raisons, signalées moins fréquemment, sont la possibilité de se faire prendre par la police (17 %), d'avoir à payer des primes d'assurance plus élevées (12 %), d'être jugées par leur famille ou leurs pairs (9 %) ou de subir des dommages à la propriété (9 %). Seuls 9 % des répondants affirment n'avoir aucune inquiétude. Les résultats reflètent étroitement les inquiétudes exprimées au sujet de la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool.

Graphique 21 : Préoccupations par rapport à la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis



Q22. Quelles seraient votre ou vos plus grandes préoccupations si vous conduisiez avec les facultés affaiblies par le cannabis?
(Les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse)

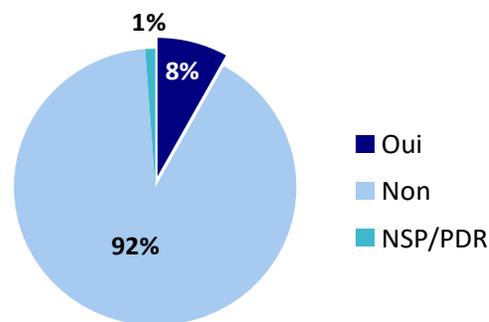
Base : n=3211

- Les femmes sont plus susceptibles de mentionner que les blessures ou la mort sont leur plus grande préoccupation (46 % comparativement à 40 % chez les hommes). Les hommes, quant à eux, sont plus enclins que les femmes à signaler que leur plus grande préoccupation est de se faire prendre par la police (22 % contre 13 %).
- La préoccupation d’avoir un casier judiciaire permanent diminue avec l’âge. Près de la moitié des personnes âgées de moins de 45 ans disent qu’il s’agit de leur plus grande préoccupation, comparativement à 34 % des 65 ans et plus. Le fait de se faire prendre par la police est plus souvent la principale préoccupation des personnes de moins de 35 ans (27 %) que des cohortes de personnes plus âgées, en particulier des 45 à 64 ans (13 %) ou des 65 ans ou plus (10 %). Les personnes de moins de 35 ans (12 %) sont aussi plus susceptibles de mentionner les dommages à la propriété,.
- Le fait de se faire prendre par la police est plus susceptible d’être la plus grande préoccupation des résidents des Territoires (28 %) et des Prairies (23 %).
- Ceux qui ont été arrêtés ou accusés d’un crime constituent le groupe de personnes le plus enclin à se préoccuper de la possibilité de se faire prendre par la police (29 %), contrairement aux autres personnes ayant été impliquées dans le système et à celles n’y étant pas impliqués.
- Le fait d’avoir un casier judiciaire permanent est plus susceptible d’être la plus grande préoccupation des répondants qui s’identifient comme des Asiatiques de l’Est ou du Sud-est (53 %) que ceux qui se considèrent comme des Blancs (44 %).
- Les répondants des Premières Nations (16 %) ont plus tendance que les répondants non autochtones (8 %) à affirmer que les dommages à la propriété constituent leur plus grande préoccupation.

Conduite avec facultés affaiblies par le cannabis

Huit pour cent des Canadiens déclarent avoir conduit dans les deux heures suivant la consommation de cannabis au cours des deux dernières années. Comme pour les personnes qui ont conduit avec les facultés affaiblies par l'alcool, les personnes qui signalent ce comportement au cours des deux années précédentes sont plus susceptibles de connaître les modifications législatives (42 % sont au courant du dépistage sur le bord de la route et 34 % connaissent les restrictions s'appliquant au niveau de THC), et de signaler qu'ils ne s'inquiètent pas des dangers de conduire après la consommation de drogue (52 %) ou de la consommation de cannabis en particulier (71 %). Cependant, ils sont plus susceptibles d'être préoccupés par la possibilité d'être inculpés (29 %), de se faire prendre par la police (37 %) ou de payer une prime d'assurance plus élevée (25 %) lorsqu'ils conduisent après avoir consommé du cannabis.

Graphique 22 : Fréquence de la conduite après la consommation de cannabis



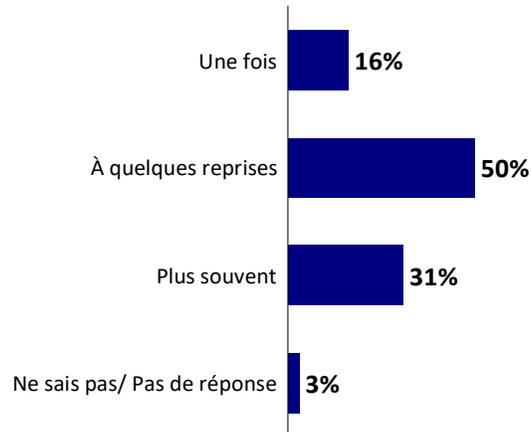
Q23. Au cours des deux dernières années, avez-vous conduit un véhicule à moteur moins de deux heures après avoir consommé du cannabis?

Base : n=3211

- La prévalence de la conduite après la consommation de cannabis est la plus élevée chez les 35 à 44 (12 %) et la plus faible chez les 55 à 64 ans (5 %) ainsi que chez les 65 ans ou plus (3 %).
- Les résidents des Prairies (16 %) et des Territoires (15 %) sont les plus susceptibles du pays de déclarer conduire après avoir consommé du cannabis.
- Les personnes qui ont déjà été arrêtées ou accusées d'un crime (23 %) étaient plus susceptibles que celles qui ne sont pas impliquées dans le système (6 %) d'avoir conduit dans les deux heures suivant la consommation de cannabis.

Parmi les 8 % ayant signalé ce comportement au cours des deux dernières années, la moitié l'a fait quelques fois (50 %), et 31 % l'ont fait souvent. Ce comportement n'a eu lieu qu'une seule fois chez 16 % des répondants.

Graphique 23 : Fréquence de la conduite après la consommation de cannabis

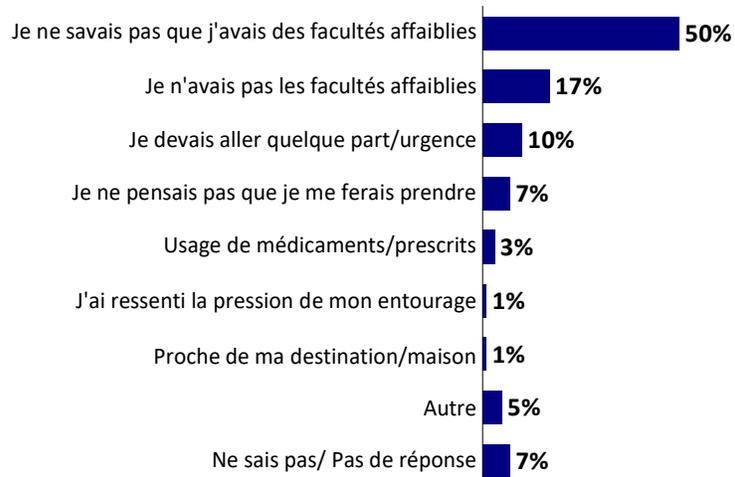


Q23b. Au cours des deux dernières années, à quelle fréquence diriez-vous que cela s'est produit?

Base : n=217 (ceux rapportant avoir conduit dans les deux heures après avoir consommé du cannabis)

Comme pour la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool, la raison la plus commune pour conduire moins de deux heures après avoir consommé du cannabis est le fait de ne pas penser avoir les facultés affaiblies (50 %) ou de simplement dire que leurs facultés n'étaient pas affaiblies (17 %). Certains évoquent une situation où ils devaient conduire (10 %), ne pensaient pas qu'ils se feraient prendre (7 %) ou donnent une autre raison.

Graphique 24 : Raisons de conduire après la consommation de cannabis



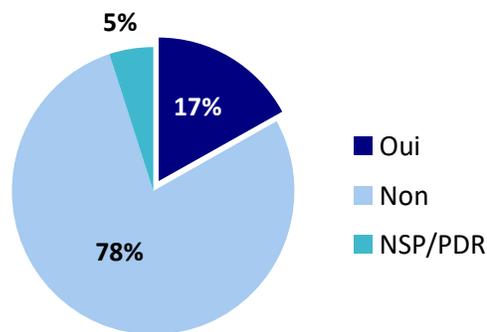
Q23c. Quelle est la raison pour laquelle vous avez conduit moins de deux heures après avoir consommé du cannabis?

Base : n=217 (ceux rapportant avoir conduit dans les deux heures après avoir consommé du cannabis)

Conduite après avoir consommé du cannabis et de l'alcool

Parmi les répondants qui indiquent avoir conduit dans les deux heures suivant la consommation de cannabis, 17 % déclarent avoir conduit après avoir consommé un mélange d'alcool et de cannabis. Les données recueillies donnent à penser que cette situation s'est produite chez 1 % des Canadiens âgés de plus de 18 ans.

Graphique 25 : Incidence de la conduite après la consommation d'alcool et de cannabis



Q24. Avez-vous conduit un véhicule à moteur moins de deux heures après avoir consommé du cannabis avec de l'alcool?

Base : n=239³ (ceux indiquant avoir conduit dans les deux heures suivant la consommation d'alcool)

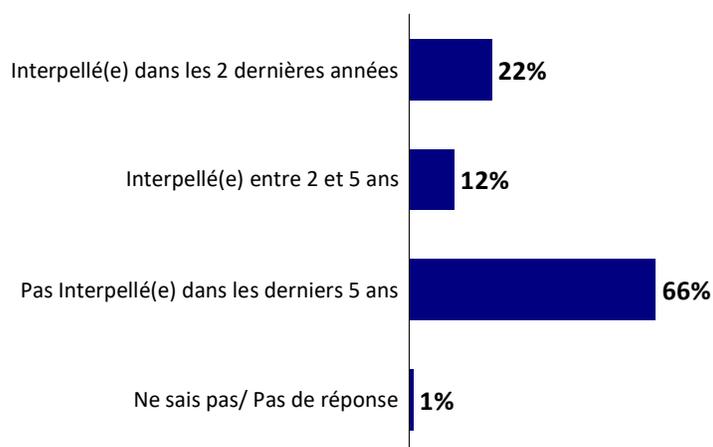
- L'incidence est plus élevée chez les personnes ayant fait des études collégiales (24 %) et plus faible chez ceux qui ont fait des études universitaires (17 %).

³ Comprend le 5 % répondant « Je ne sais pas ».

E. CONTRÔLES ROUTIERS PAR LA POLICE

Un Canadien sur trois âgé de 18 ans ou plus (34 %) a été interpellé par la police alors qu'il conduisait au moins une fois au cours des cinq dernières années. Parmi ceux-ci, 22 % ont été appréhendés au cours des deux dernières années, et 12 % il y a de deux à cinq ans. Soixante-six pour cent des répondants n'ont pas été appréhendés au cours des cinq dernières années.

Graphique 26 : Fréquence de contrôles policiers au cours des cinq dernières années



Q24a. Au cours des cinq dernières années, avez-vous été interpellé(e) par la police alors que vous étiez au volant pour quelque raison que ce soit? Cela peut inclure des interpellations pour des problèmes mineurs de conduite ou des contrôles aléatoires de sobriété.

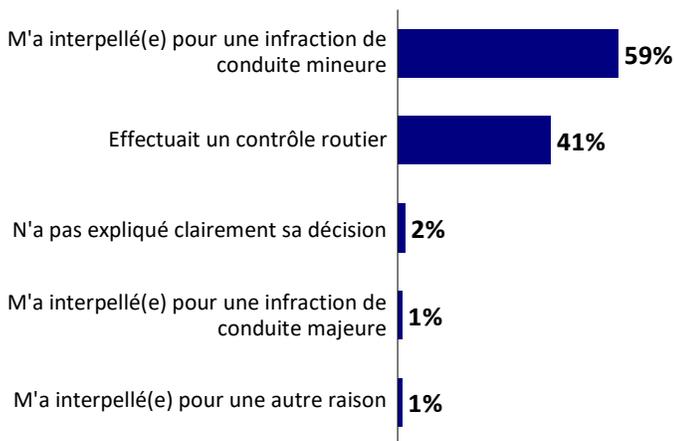
Q24b. Est-ce que l'interpellation la plus récente a eu lieu au cours des deux dernières années?

Base : n=3211

- Les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'avoir été interpellés au cours des deux dernières années (28 % et 16 % respectivement).
- La probabilité d'avoir été interpellé lors d'un contrôle routier diminue avec l'âge. Bien que plus du quart des personnes âgées de moins de 55 ans ait été appréhendé, c'est le cas pour seulement 13 % des personnes âgées de 65 ans et plus.
- À l'échelle régionale, les résidents de l'Alberta sont les plus susceptibles d'avoir été interpellés au cours des deux dernières années (28 %).
- L'incidence des interpellations augmente avec le revenu. Les personnes qui signalent un revenu familial de 120 000 \$ ou plus sont les plus susceptibles d'avoir été interpellées au cours des deux dernières années (30 %). Les personnes dont le revenu est inférieur à 40 000 \$ sont les moins susceptibles d'avoir été appréhendées (12 %).
- L'incidence des interpellations au cours des deux dernières années est plus faible chez les personnes qui n'ont pas été impliquées dans le système de justice pénale (18 %). Les personnes arrêtées ou accusées d'un crime par le passé (32 %) sont les plus susceptibles d'avoir été appréhendées par la police.
- Les répondants des Premières Nations (30 %) sont plus susceptibles que les répondants non autochtones (21 %) d'avoir été appréhendés au cours des deux dernières années.
- Les répondants blancs (23 %) sont plus susceptibles que les Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (15 %), que les Noirs (13 %) et que les Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est d'avoir été arrêtés par la police au cours des deux années précédentes.

Parmi les personnes qui ont fait l'objet d'une interpellation par la police au cours des cinq dernières années, la plupart ont été appréhendées pour une infraction mineure (59 %). Un moins grand nombre (41 %) a été interpellé dans le cadre d'un contrôle routier. Quatre pour cent ont identifié plusieurs raisons pour l'interpellation. Ceux qui indiquent que la raison n'était pas claire (environ 1 %) ont été interrogés dans une question subséquente afin de déterminer s'ils avaient été appréhendés pour conduite avec facultés affaiblies, soit par l'alcool ou par le cannabis. Seuls quelques répondants indiquent que c'est le cas.

Graphique 27 : Raison du contrôle policier le plus récent



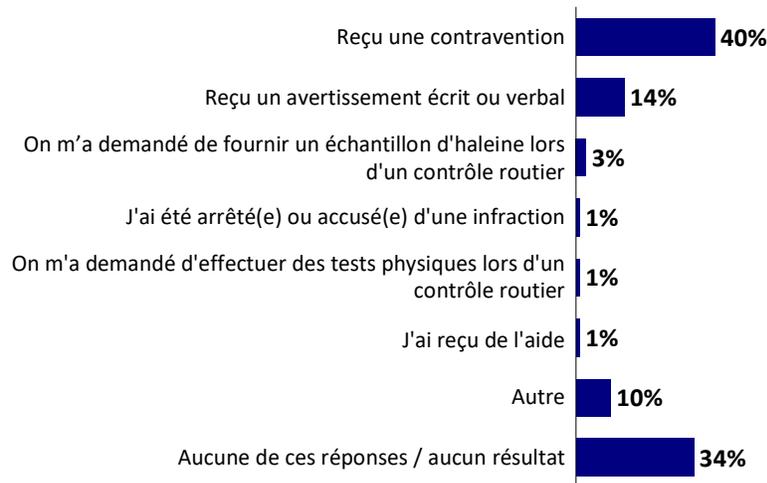
Q24c. Quelle a été la raison invoquée par la police pour cette plus récente interpellation? La police... (Les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse)

Base : n=1131 (ceux qui ont été interpellés dans les 5 années précédentes)

- Les conducteurs de l'Alberta (69 %) et du Québec (79 %) sont les plus susceptibles dans l'ensemble du pays de signaler des infractions mineures.
- Les contrôles routiers sont plus répandus en Colombie-Britannique et en Ontario (54 %) qu'ailleurs au Canada.

Quarante pour cent des répondants qui ont été interpellés dans le cadre d'un contrôle routier au cours des cinq dernières années indiquent avoir reçu une amende et 14 % ont eu droit à un avertissement écrit ou verbal. Les répondants qui avaient commis une infraction mineure au Code de la route sont plus susceptibles d'avoir reçu une amende (64 %) ou un avertissement (22 %). Une personne sur trois qui a fait l'objet d'une interpellation au cours des cinq dernières années déclare qu'il n'y a eu aucune conséquence (34 %), bien que cette proportion soit plus élevée (66 %) parmi les personnes qui sont passées par un contrôle routier. Parmi ceux qui mentionnent un contrôle routier, 8 % ont reçu une amende, 4 % ont reçu un avertissement verbal et 3 % ont été invités à fournir un échantillon d'haleine. Parmi ceux qui indiquent un autre résultat (10 %), presque tous les répondants évoquent une infraction précise, l'excès de vitesse arrivant en tête de liste, et quelques-uns mentionnent un avertissement verbal.

Graphique 28 : Résultat du contrôle policier le plus récent



Q24f. Quel a été le résultat de l'interpellation la plus récente?

(Les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse)

Base : n=1131 (ceux qui ont été interpellés dans les 5 années précédentes)

- Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir reçu une amende (46 % contre 36 %).
- La probabilité de recevoir une amende est plus élevée chez les 35 à 54 ans, la moitié des répondants de cette catégorie d'âge mentionnant cette situation. Les personnes faisant partie des groupes d'âge les plus jeunes et les plus âgés sont les plus susceptibles d'avoir reçu une amende.

- Les résidents du Québec (59 %) et de l'Alberta (52 %) sont les plus susceptibles de mentionner avoir reçu une amende. Cela est moins souvent mentionné par les résidents de la Colombie-Britannique (26 %).
- Les habitants des régions rurales (43 %) sont plus susceptibles que les citadins (31 %) de signaler un tel résultat, tout comme les résidents de la Colombie-Britannique (44 %) ou de l'Ontario (41 %) comparativement à ceux des autres régions du pays.
- Les personnes qui s'identifient comme des Asiatiques de l'Est ou du Sud-est sont plus enclins (60 %) que les répondants blancs (40 %) à avoir reçu une amende.

Résultats des entretiens

Les répondants au sondage qui indiquaient avoir été interpellés dans le cadre d'un contrôle routier par la police depuis décembre 2018 étaient invités à participer à un entretien de suivi, mené au téléphone, pour discuter plus en profondeur de la nature de ce contrôle et de ce qu'ils y ont vécu. Les participants aux entretiens ont été sélectionnés en fonction de leurs réponses au sondage, en mettant l'accent sur les quatre segments cibles de l'échantillon de l'enquête (Noirs, Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est, Asiatiques du Sud ou de l'Ouest, et Autochtones). Tous les employés actuels ou anciens du gouvernement, et toute personne ayant participé à un entretien ou à un groupe de discussion pour une recherche sur l'opinion publique du gouvernement du Canada étaient exclus.

En tout, 27 entretiens ont été menés. Chacune d'elles durait de 20 à 30 minutes. Plus précisément, des entretiens ont été menés auprès de sept participants s'identifiant comme des Noirs, de sept participants s'identifiant comme des Autochtones (quatre Métis et trois membres des Premières Nations), de cinq participants s'identifiant comme des Blancs, de quatre participants s'identifiant comme des Asiatiques de l'Est ou du Sud-est, et de quatre participants s'identifiant comme des Asiatiques du Sud ou de l'Ouest. Six entretiens ont été menés en français et le reste s'est fait en anglais. Les participants étaient invités à décrire leurs expériences lors de contrôles policiers et à partager leurs impressions générales des tendances dans ce domaine. Le scénario de recrutement et le guide d'entretien se trouvent à l'annexe C. Les participants à l'entretien ont reçu des honoraires de 50 \$ en contrepartie de leur temps. Voici un résumé détaillé des résultats des 27 entretiens de suivi. Des entretiens ont été menés pour examiner les contrôles policiers qui ont eu lieu depuis décembre 2018, ainsi que les perceptions générales des expériences et la couverture médiatique liée à ces questions. Les résultats sont divisés selon le groupe ethnoculturel et l'identité autochtone.

Sujets	Noirs (7)	Autochtones (7)	Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (4)	Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est (4)	Blancs (5)
Type et raison du contrôle routier	<p>Toutes les personnes ont été appréhendées pour une infraction au Code de la route (excès de vitesse ou plaque d'immatriculation expirée).</p> <p>La plupart soupçonnaient la raison de l'interpellation. Dans tous les cas, le policier a dit la raison immédiatement.</p>	<p>Certains ont été appréhendés pour une infraction au Code de la route (excès de vitesse, non-respect d'un feu de circulation, ceinture de sécurité non attachée, sortie trop agressive). Une personne interpellée en bordure de route s'est fait demander si elle avait bu. Une personne avait une plaque d'immatriculation qui ne correspondait pas à celle enregistrée pour le véhicule.</p>	<p>Infraction au Code de la route (excès de vitesse). Quelques répondants interpellés à un contrôle routier.</p> <p>Une personne pour avoir un feu arrière qui ne fonctionnait pas correctement.</p>	<p>La plupart des personnes ont été appréhendées pour une infraction au Code de la route (excès de vitesse ou plaque d'immatriculation expirée). Une personne lors d'un contrôle routier.</p>	<p>Certaines infractions à la circulation (excès de vitesse, distraction au volant). Quelques répondants interpellés à un contrôle routier. Une personne interpellée, car la plaque d'immatriculation a par erreur été confondue avec celle d'une personne avec un mandat d'arrestation non exécuté.</p> <p>Les personnes ayant commis une infraction au Code de la route étaient au courant de la raison pour laquelle il était probable qu'on les appréhende.</p> <p>Quelques personnes interpellées lors d'un contrôle routier indiquent que l'agent a dit qu'il s'agissait d'un contrôle aléatoire et que tout le monde était appréhendé en bordure de route.</p>

Sujets	Noirs (7)	Autochtones (7)	Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (4)	Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est (4)	Blancs (5)
Description du processus	<p>L'agent demande le permis et l'immatriculation dans tous les cas, sauf un.</p> <p>Quelques-uns affirment que l'agent a pris beaucoup de temps pour restituer les documents.</p> <p>Interaction décrite par la plupart comme étant professionnelle ou cordiale.</p> <p>Un répondant a l'impression que le policier l'a provoqué pour « l'entraîner dans une dispute ».</p>	<p>Les infractions au Code de la route sont décrites comme courantes. (La plaque d'immatriculation erronée était une erreur de l'agent lors de la lecture.)</p> <p>L'agent a été agressif avec une personne sortie trop rapidement d'un stationnement.</p> <p>Un des répondants n'a pas connu la raison de son interpellation, s'est fait poser des questions, notamment par rapport à la consommation d'alcool, puis a été relâché.</p>	<p>La répondante interpellée en bordure de route pour un feu arrière défectueux affirme que l'agent s'est mis à côté d'elle pour la regarder, puis l'a appréhendée.</p> <p>L'agent a demandé : « Parlez-vous anglais? »</p>	<p>Ceux qui ont commis des infractions au Code de la route ont dû fournir un permis de conduire et les documents d'immatriculation.</p> <p>Quelques-uns affirment que l'agent a pris beaucoup de temps pour restituer les documents.</p> <p>Une personne a été interrogée sur sa consommation d'alcool à un contrôle routier, puis invitée à poursuivre son chemin.</p> <p>Une répondante affirme que l'agent a dit : « Votre mari (qui lui avait dit où placer la plaque d'immatriculation tombée) doit être stupide. »</p>	<p>Les quelques personnes qui ont été appréhendées lors d'un contrôle routier ont remarqué que toutes les voitures devaient s'arrêter.</p> <p>Un agent a défendu le test de dépistage obligatoire, déclarant qu'il ne pensait pas que quelqu'un avait les facultés affaiblies jusqu'à ce qu'il souffle dans l'éthylomètre.</p>
Incidence des tests de dépistage lors d'interpellations	<p>Personne n'a fait l'objet d'un test de dépistage de drogue ou d'alcool.</p>	<p>Une personne a été amenée au poste de police et a passé un test de dépistage après être tombée dans un fossé, et a admis avoir bu.</p>	<p>Toutes les personnes interpellées à un contrôle routier ont été invitées à poursuivre leur chemin après une courte interaction.</p>	<p>Une personne a été invitée à poursuivre son chemin d'un geste de la main lors d'un contrôle routier après une courte interaction.</p>	<p>Quelques répondants ont fourni un échantillon d'haleine lors d'un contrôle routier. Une personne s'est fait demander si elle avait bu à un contrôle routier, puis a été invitée à poursuivre son chemin.</p>

Sujets	Noirs (7)	Autochtones (7)	Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (4)	Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est (4)	Blancs (5)
Résultat des interpellations	La plupart ont reçu une amende, deux ont reçu un avertissement.	Une personne a obtenu un résultat positif à un test d'alcoolémie au poste de police, a été mise en état d'arrestation et a été inculpée. D'autres répondants ont reçu une amende (p. ex., excès de vitesse) ou un avertissement pour une infraction mineure.	Une personne a reçu un avertissement pour un feu arrière défectueux. Une personne a reçu une amende pour excès de vitesse.	Contraventions pour excès de vitesse. Un répondant dont la plaque d'immatriculation était expirée a dû stationner son véhicule et fournir une preuve d'immatriculation dans les 24 heures.	Les personnes qui ont commis une infraction au Code de la route ont reçu une amende ou un avertissement. Tous ceux qui ont passé un test de dépistage avec un éthylomètre ont reçu un résultat négatif.
Perceptions et préoccupations concernant l'expérience vécue en général	Plusieurs répondants disent avoir eu une impression de profilage racial (eux et des amis). Plusieurs ont parlé du risque personnel perçu pendant le contrôle et de mesures de prudence qu'ils prennent en conséquence (garder les mains bien en vue). Quelques répondants sont fâchés ou ont du ressentiment à l'égard du traitement reçu. Plusieurs évoquent la nécessité d'une meilleure formation des agents sur le traitement et les préjugés.	Plusieurs répondants disent avoir eu une impression de profilage racial (eux et des amis). Certaines personnes ont du ressentiment par rapport au ton agressif utilisé par le policier. Abus d'autorité et supposition qu'ils ont toujours raison (ils ne veulent pas écouter).	Certaines inquiétudes ont été exprimées au sujet du traitement différent basé sur la race (double norme de jugement, interaction moins positive, peur de la police).	Pas d'impression de profilage racial, personnellement ou envers des amis. Des inquiétudes sont exprimées davantage par rapport au traitement réservé aux Autochtones et aux Noirs.	Quelques-uns ont discuté de contrôles routiers avec d'autres personnes en ce qui concerne l'équité des excès de vitesse ou des amendes en général. Quelques jeunes remarques remarquent qu'ils se font interpellé plus souvent. Quelques-uns ont parlé de leurs expériences avec la police ou ont interrogé des amis racisés sur leurs expériences; certains d'entre eux se sont sentis ciblés.
Couverture médiatique perçue	La plupart des gens ont vu des nouvelles au sujet d'interactions avec des policiers agressifs, surtout aux États-Unis. Certains sont d'avis que les policiers sont moins agressifs au Canada, mais qu'il y a un préjugé racial, en	Observations et commentaires moins précis sur la couverture médiatique en lien avec l'injustice raciale. Quelques observations sur la couverture médiatique au sujet des tests de dépistage en bordure de route visant à évaluer la conduite avec facultés affaiblies.	Opinions mitigées sur les commentaires au sujet du profilage racial et du traitement injuste dans les nouvelles. Plusieurs croient que c'est le cas pour les populations autochtones et	Opinions mitigées sur la couverture médiatique à l'égard des préjugés raciaux, mais certains estiment qu'il y a maintenant une couverture accrue et une sensibilisation accrue du public à cette question. Plusieurs	La plupart se souviennent de « nouvelles dramatiques » sur les groupes racisés, les Noirs ou les Autochtones. Quelques-unes des personnes qui ont entendu parler des tests de dépistage de cannabis dans les

Sujets	Noirs (7)	Autochtones (7)	Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (4)	Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est (4)	Blancs (5)
	particulier envers les Noirs et les Autochtones.	Observations voulant que la situation soit pire aux États-Unis.	racisées, en particulier pour les personnes noires.	observations que la situation est pire aux États-Unis.	contrôles routiers ou les contrôles liés à la COVID-19.
Commentaires supplémentaires	Quelques inquiétudes exprimées au sujet de l'abus d'autorité et du traitement irrespectueux des Noirs. Besoin de formation sur les préjugés raciaux.	Quelques-uns sont frustrés par un traitement injuste et répliquent en publiant des incidents sur les médias sociaux. Quelques autres font part de leur inquiétude au sujet du ton agressif et irrespectueux de la police, qui peut mener à une confrontation ou à une situation humiliante.		Quelques inquiétudes soulevées au sujet de l'abus d'autorité ou du manque de volonté d'écouter. Besoin de formation d'agents et de vérifications concernant l'utilisation de l'autorité et le traitement approprié des citoyens.	

Points de vue détaillés

Raison du contrôle routier

La plupart des participants ont été interpellés par la police pour des infractions au Code de la route, certains d'entre eux sachant la raison avant de s'entretenir avec l'agent. Ces participants reconnaissent avoir fait de l'excès de vitesse ou commis d'autres infractions au Code de la route, comme ne pas s'arrêter complètement à un arrêt. Quelques-uns ont été interpellés en raison d'une plaque d'immatriculation expirée ou par erreur parce que le policier avait mal lu le numéro de leur plaque d'immatriculation.

« Je conduisais sur une autoroute et je me suis fait appréhender par un agent de la GRC, et je me suis dit que c'était pour excès de vitesse. » (Noir)

« Je savais que ma plaque d'immatriculation était expirée. J'avais la nouvelle plaque sur le siège avant de la voiture » (Noir)

« J'ai été interpellé parce que je n'avais pas l'autocollant requis sur ma plaque d'immatriculation. » (Noir)

« J'ai tourné à droite en sortant du stationnement d'un café. Les lumières d'une voiture fantôme sont apparues derrière moi. J'étais complètement confus quant à la raison de l'interpellation. » (Autochtone)

« Je conduisais la voiture de mon neveu pendant son déménagement. Pendant la pandémie, il a oublié de renouveler sa plaque d'immatriculation parce qu'il n'a pas conduit pendant six mois. » (Asiatique de l'Est)

« Exactement comme je m'y attendais, l'agent m'a dit que j'avais utilisé mon téléphone cellulaire en conduisant. » (Blanc)

La plupart des participants ont été informés de la raison de l'interpellation par le policier dès la prise de contact. Deux participants ont eu l'impression d'avoir été appréhendés sans raison particulière, le policier invoquant une raison peu claire pour expliquer l'interpellation ou cherchant une raison d'appréhender la personne.

« Je me suis fait prendre au dépourvu pour une quelconque raison, et le seul motif que le policier a pu invoquer est que l'un de mes phares était éteint. Toutefois, de la façon dont il m'a parlé, me demandant même si je parlais anglais, il était évident que le contrôle n'avait rien à voir avec mon phare. » (Asiatique de l'Ouest)

« Je ne savais pas du tout pourquoi on m'interpellait. Ce n'était pas un contrôle routier standard. Il n'y avait qu'une seule voiture de police. Il m'a demandé si j'avais bu au cours des dernières heures et j'ai répondu non. C'est tout. Pas d'autres questions et pas de test de dépistage. Il n'a pas fait allusion à ma conduite ou à la raison de l'interpellation. » (Autochtone)

Certains participants ont été appréhendés dans le cadre d'un contrôle routier. Ces participants croient que tous les véhicules étaient interpellés de la même manière et ne se sont pas sentis ciblés pour quelque raison que ce soit. Quelques-uns d'entre eux savaient immédiatement la raison pour laquelle ils faisaient l'objet d'une interpellation, tandis que d'autres ne savaient pas ce qui se passait.

« C'était pendant la période des Fêtes, et je pouvais voir devant moi que les gens s'arrêtaient et qu'il y avait des voitures de police. Je savais, à la suite des annonces du gouvernement, qu'il y aurait des contrôles routiers. Ils appréhendaient tout le monde. » (Asiatique de l'Est)

« Le contrôle s'est fait dans le calme. Je crois qu'il s'agissait essentiellement d'un contrôle routier de nuit, vers une heure du matin. Je crois qu'ils tentaient de déterminer si les gens conduisaient de façon sécuritaire. » (Asiatique du Sud)

« J'ai été appréhendé lors d'un contrôle routier. Ça ne ressemblait pas à ça au premier abord. Ça ressemblait plus à une zone de construction avec des lumières, mais quand je suis arrivé, on pouvait clairement voir qu'ils contrôlaient tout le monde dans les espaces de stationnement sur le côté ». (Blanc)

Description du processus

La plupart des participants indiquent que le contrôle routier de la police était plutôt « routinier » et n'ont pas perçu qu'ils étaient ciblés d'une façon ou d'une autre par l'agent. Plusieurs affirment que l'interaction avec la police était neutre ou respectueuse.

« On m'a interpellé pour une plaque d'immatriculation expirée. J'avais la nouvelle plaque sur le siège avant de la voiture, et il m'a dit : "OK, pas de problème, allez-y". Il n'a pas pris mon permis ou mon immatriculation, ou quoi que ce soit du genre. » (Noir)

« La routine. Ils m'ont simplement dit que j'allais trop vite, la vitesse à laquelle je roulais, puis ils m'ont demandé une pièce d'identité et les documents d'assurance. Ils sont ensuite retournés à leur voiture pendant que j'attendais, me demandant le sort qui m'attendait » (Blanc)

« Ma plaque d'immatriculation a été mal lue et confondue avec celle de quelqu'un pour qui il y avait un mandat d'arrestation non exécuté. L'agent m'a expliqué pourquoi il m'a appréhendé et m'a demandé mon permis et mes documents d'immatriculation. Il a vu que cet homme n'était évidemment pas moi, mais qu'il fallait expliquer pourquoi ce mandat d'arrestation non exécuté était associé à ma plaque. Il s'est avéré qu'une pièce de protection en plastique au-dessus de la plaque masquait ou bloquait une partie d'un chiffre, ce qui portait à confusion, mais lorsque la plaque était bien visible, il a vu que ce n'était pas ce chiffre. L'agent a été très gentil, poli et respectueux. Il s'est excusé de m'avoir fait perdre du temps. » (Blanc)

« [Plaque d'immatriculation mal lue.] Il a été très respectueux et ne cherchait pas le conflit. Nous avons examiné mes documents, puis nous sommes allés à l'arrière de mon véhicule. En raison de la boule de remorque sur mon pare-chocs arrière, la plaque était voilée et l'agent avait mal lu le numéro. En fait, l'agent a simplement mal interprété ce qu'il a vu. C'était très bien, et nous avons tous les deux haussé les épaules, puis il s'est excusé du malentendu. » (Autochtone)

Certains participants estiment que le policier était plus impoli que nécessaire, avec un ton brusque ou accusateur dès le début de l'interaction à la fenêtre du véhicule. Quelques-unes des interactions décrites avec les policiers au cours du contrôle contenaient des paroles ou des phrases perçues comme du profilage racial qui ont laissé une perception négative des policiers. Une participante, qui s'identifie comme une Chinoise, affirme qu'un policier a dit que son mari « devait être stupide », car il lui a dit de placer sa plaque d'immatriculation tombée dans la fenêtre arrière. Elle perçoit du racisme dans ce commentaire. Un participant noir déclare s'exprimer très calmement et respectueusement lors d'interactions avec des policiers pour éviter de « se faire tirer ». Cependant, ces participants sont d'avis que, dans l'ensemble, les contrôles se déroulent sans incident en matière d'aggravation de la situation.

« J'étais seul. Il est venu près de la voiture et a fait ce que fait tout policier condescendant. Je pense qu'ils vous provoquent pour vous entraîner dans une dispute. Il m'a dit que j'étais négligent, stupide ou irresponsable de ne pas avoir mon autocollant à jour. Je ressentais de la frustration parce que, puisque je suis Noir, lorsque je croise un policier, j'essaie d'être très poli pour qu'ils ne me tirent pas dessus. J'ai

essayé d'être gentil, "oui, monsieur", et de baisser la tension de façon à ne pas perdre le contrôle de la situation. » (Noir)

« L'agent a été très sec et agressif dès le départ. Il a dit : "Vous vous êtes rangé tout juste devant moi. J'ai dû freiner brusquement. Aimez-vous votre voiture? Vous devez conduire de façon plus sécuritaire. Vous conduisez trop agressivement".» (Autochtone)

« J'ai été appréhendé par un policier parce que je n'avais pas ma plaque d'immatriculation arrière. Elle était tombée pendant la journée et je l'ai mise dans la fenêtre arrière. J'ai dit à l'agent que j'avais appelé mon mari pour savoir quoi faire et qu'il m'avait dit que de placer la plaque dans la fenêtre arrière serait acceptable. Le policier a dit : "Eh bien, votre mari est stupide." Il m'a donné une amende parce que la plaque d'immatriculation n'était pas correctement placée. [...] Je suis une personne de couleur et ça me dérange qu'il ait dit que mon mari était stupide, car il en est venu à la conclusion que mon mari aussi était une personne de couleur. Il n'avait aucune raison de dire cela. » (Asiatique de l'Est)

Quelques participants affirment que l'agent est retourné à son véhicule pour une durée excessive, soit de 15 à 20 minutes, avec le permis et les documents d'immatriculation avant de revenir.

« Il a été dans sa voiture pendant un certain moment, un bon 15 minutes, mais lorsqu'il est revenu, il a dit : "Voilà, vous avez trois options", puis il me les a décrites. Il a été aimable. J'ai moi aussi fait preuve de respect. C'était aussi agréable qu'une telle expérience peut l'être. Rien hors de l'ordinaire pour l'interaction globale que nous avons eue. Je me suis dit qu'il s'agissait d'un contrôle typique. » (Noir)

« Il lui a fallu beaucoup de temps quand il est retourné à son véhicule, soit environ 10 minutes. Il était très professionnel. Nous n'avons pas beaucoup échangé. » (Asiatique de l'Est)

Test de dépistage lors de contrôles routiers

L'un des participants qui ont été appréhendés lors d'un contrôle routier affirme que l'obligation de souffler dans un éthylomètre a été « importune », mais rien de personnel. Les participants considèrent le processus des contrôles routiers comme efficace et cordial. Ils affirment avoir eu une courte interaction avec un policier, mentionnent que l'agent leur a expliqué que des contrôles routiers avaient lieu et, dans la plupart des cas, les participants étaient informés que les policiers ont le droit de procéder au contrôle sans que les participants aient à donner un échantillon d'haleine.

« Je crois que j'ai été traité assez équitablement et, même si je suis une personne issue d'une minorité, tout s'est bien déroulé. Il m'a demandé si j'avais mon permis de conduire. J'ai dit oui et j'ai ajouté que je pouvais lui montrer, mais il m'a dit : "Non, ça va, vous pouvez y aller". Il est évident qu'il a fait preuve de jugement. Il pouvait voir que je n'avais pas bu ou consommé quoi que ce soit. Évidemment, il a regardé dans ma voiture par la fenêtre, mais qu'il a fait preuve de jugement et il m'a laissé partir tout de suite. Bref, je ne pense pas qu'il y ait quelque chose d'injuste à ce sujet. » (Asiatique du Sud)

« Ils n'ont pas demandé mon permis. J'étais seul dans la voiture. Je suis une personne mature. Je suis petit, et je n'ai pas l'air menaçant. Ils ont regardé dans la voiture et tout était propre et rangé. » (Asiatique de l'Est)

« Il était poli. Tout s'est bien passé. Il m'a demandé si j'avais mon permis de conduire. J'ai dit oui et je lui ai offert de lui montrer, mais il m'a dit : "Non, ça va". Tout était fini en une minute. C'était mon premier contrôle au Canada. Quand c'est arrivé, je me suis demandé ce qui se passait, mais ils m'ont traité de façon très juste et tout était correct. » (Asiatique du Sud)

« [Fournir un échantillon d'haleine.] Vous n'avez pas le choix. Si vous ne le faites pas, ils tiennent automatiquement pour acquis que vous êtes coupable et vous êtes inculpé. Vous ne pouvez pas refuser l'alcootest. Si vous refusez, ils vous donneront au moins une suspension de 24 heures. » (Blanc)

Perceptions et préoccupations générales

De nombreux participants affirment parler des contrôles policiers en général avec leurs amis ou avec des membres de leur famille. Certains participants, particulièrement les Noirs, disent discuter du risque personnel perçu pendant les contrôles et de la prudence dont ils font preuve (notamment en gardant les mains bien en vue). Certains participants autochtones évoquent une sensation de profilage racial par la police, qu'eux, des amis ou des membres de leur famille ont ressentie. Ces participants expriment leur ressentiment à l'égard du ton de confrontation utilisé par la police ou d'un abus d'autorité. Quelques participants de l'Asie du Sud et de l'Ouest indiquent avoir eu des conversations dans leur communauté sur le traitement différent selon l'origine ethnique, sur les interactions moins positives ou sur la peur des policiers. Les participants de l'Asie de l'Est et les Blancs décrivent des conversations avec leurs amis et leur famille au sujet des préoccupations concernant le traitement inadéquat réservé aux Noirs ou aux Autochtones par la police lors de contrôles routiers.

« Je suis la seule personne de mon entourage qui se fait appréhender par la police. Toutefois, je n'ai pas d'amis noirs. Ma femme [qui est blanche] n'a jamais été interpellée par la police. » (Noir)

« Avec des amis, mais pas avec la famille. Les amis semblent plus mobilisés dans les questions concernant la police en général. Il y a un sentiment général qu'il existe du profilage racial. C'est une chose de se faire appréhender [pour quelque chose de spécifique], c'en est une autre si vous êtes racisé. Cette situation peut être plus dangereuse ou ciblée. Elle peut être plus fréquente si vous êtes racisé. Mes amis qui ne sont pas blancs disent "oui, on m'interpelle tout le temps". Les personnes qui ne sont pas blanches ont plus d'interactions avec la police en général. Mes amis disent qu'ils doivent être très attentifs à ce qu'ils disent et au développement de l'interaction; il faut faire vraiment attention de ne pas l'aggraver et ils ont l'impression d'avoir la responsabilité de veiller à ce que la situation ne tourne pas au vinaigre. De façon anecdotique, ça semble arriver davantage aux hommes [noirs] qu'aux femmes. » (Noir)

« Ils ont parlé à mes enfants. Ils savent ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils ne peuvent faire. Gardez les mains sur le volant et attendez. Mes amis sont blancs et ne vivent pas les mêmes choses que moi lors de contrôles routiers. Je ne suis pas aussi inquiet quand mes enfants m'accompagnent parce qu'ils sont

interraciaux et que leur peau est plus pâle, et je ne pense pas qu'ils auront les mêmes problèmes que moi.
» (Noir)

« Un de mes amis [noirs] a été appréhendé sans raison. Le policier lui a demandé son permis et ses documents d'immatriculation, est retourné à son autopatrouille pendant environ une demi-heure, puis est revenu à sa voiture pour lui remettre ses documents et le laisser partir. Aucune raison n'a été donnée pour l'interpellation. » (Noir)

« Oui, j'ai des amis qui m'ont parlé de contrôles et des rencontres avec la police. Ils semblent tous dire qu'il n'y a pas beaucoup de respect du côté de la police. Ce serait un peu mieux s'ils faisaient preuve d'un peu plus de respect, du moins au début, plutôt que d'utiliser au premier abord un ton désagréable. J'ai entendu parler d'interactions où la police était immédiatement agressive et moralisatrice. » (Autochtone)

« Oui, ils se concentrent davantage sur les gens comme moi. On m'appréhende en moyenne de 15 à 20 fois par année! Et mes amis disent que c'est la même chose pour eux. Les hommes, plus que les femmes, se font interpellés. Ils disent toujours qu'ils cherchent quelqu'un ou quelque chose. Ces interpellations ont augmenté au cours des dernières années. Il s'agit d'un mode de vie maintenant. J'irai en ville plus tard cette semaine pour faire l'épicerie et d'autres achats, et j'ai environ 50 % de chances d'être appréhendé. Parfois, quand je roule en ville, je me fais suivre. Je vois une voiture de police, derrière moi, pendant des pâtés et des pâtés de maisons. C'est très décourageant et démoralisant. Vous savez que vous devez vous occuper de vos affaires, mais vous savez (aussi) que vous êtes surveillé et traité différemment. C'est du harcèlement policier, mais cela se produit en tout temps et ils ont le pouvoir. » (Autochtone)

« Leur expérience est très semblable à la mienne : on ne les appréhende pour aucune raison précise, ou ils ne sont pas informés de la raison pour laquelle ils sont interpellés, alors que ma mère, qui est blanche, si elle se fait interpellée, les policiers sont toujours très polis, ils lui expliquent la raison de l'interpellation et la traitent gentiment. Ce qu'elle vit est diamétralement opposé à ce moi ou mon père, qui a la peau plus foncée, pouvons vivre. Ainsi, avec nous, ils recherchent davantage une raison, alors qu'avec elle, c'est comme s'ils s'excusaient de la déranger. » (Asiatique de l'Ouest)

De nombreux participants disent avoir des discussions avec leurs amis et leur famille au sujet de la nécessité d'une meilleure formation des agents sur le traitement des citoyens et sur les préjugés raciaux.

« Je crois qu'il y a du racisme systémique et beaucoup de gens sont appréhendés simplement en raison de leur apparence. Je crois que c'est la façon dont les gens sont formés et c'est une sorte de préjugé inconscient. » (Blanc)

« Mon point de vue est probablement un peu plus critique que ce que présentent les médias. Je critique davantage les services de police en général que les médias. Il y aura toujours des bons et des méchants, mais je suis plus préoccupé par l'approche systémique abordée lors de contrôles routiers et par les procédures qui entourent ces contrôles que par le fait qu'un agent de police respecte les convenances et suive le processus. Les agents ont trop de marge de manœuvre et ne s'en tiennent pas assez aux procédures. » (Noir)

Toutefois, certains participants disent aussi qu'ils ne parlent pas souvent des contrôles policiers avec leurs amis ou leur famille; seulement lorsqu'ils ont l'impression qu'ils ont reçu une amende injuste.

« Ça dépend du type d'interpellation. Un de mes bons amis est un avocat dans le domaine de la circulation. Chaque fois que je reçois une amende, je m'adresse à lui. En ce qui concerne les conversations avec des amis, je ne parle que du contrôle que j'ai évoqué plus tôt parce qu'il m'a beaucoup irrité. » (Noir)

« Les contrôles dont vous entendez toujours parler sont ceux où le policier monte sur ses grands chevaux. » (Blanc)

« Parfois, lorsque quelqu'un vit quelque chose qui sort de l'ordinaire. On parle de ce qui s'est passé, s'il méritait ou non une amende. On partage des anecdotes d'infractions mineures au Code de la route. » (Asiatique de l'Est)

Quelques participants affirment qu'ils se faisaient plus souvent interpellés par les policiers lorsqu'ils étaient plus jeunes, en partie parce qu'ils conduisaient des voitures plus tape-à-l'œil, parce qu'ils sortaient plus tard ou, sans l'admettre, parce qu'ils roulaient plus vite. Quelques participants, particulièrement des Noirs, disent qu'ils se sentaient visés par la police quand ils étaient plus jeunes, notamment lors de contrôles routiers, mais aussi quand ils promenaient dans la rue.

« Pas beaucoup dernièrement. Je suis plus vieux maintenant, mais quand j'étais plus jeune, le quartier où j'ai grandi à Calgary n'était pas le plus aisé. On vous appréhendait donc sans raison. » (Blanc)

« Quand j'étais plus jeune, on m'interpellait sans arrêt. J'avais une voiture avec des vitres teintées, de grosses jantes et une chaîne stéréo. On m'interpellait toutes les semaines, pour rien d'autre que la voiture que j'avais. » (Noir)

« Quand j'étais beaucoup plus jeune, moi qui suis un homme noir, c'était fou la fréquence à laquelle on m'interpellait. À plusieurs reprises, on m'a appréhendé avec mes amis. On nous a fait sortir de la voiture, on nous fouillait et on nous tabassait un peu avant de nous remettre dans la voiture. » (Noir)

Perception de la couverture médiatique

La plupart des participants ont entendu parler de contrôles policiers dans les nouvelles. Certains disent avoir entendu parler dans les nouvelles de profilage racial par la police lors de contrôles routiers ou de comportements agressifs envers des Noirs ou des Autochtones. Quelques répondants croient que cela se produit davantage aux États-Unis qu'au Canada, et quelques-uns sont d'avis que les événements sont plus publics maintenant en raison de la prévalence des caméras des téléphones intelligents et des médias sociaux. En fait, un participant autochtone déclare qu'une communauté des Premières Nations publie de

l'information sur les contrôles routiers afin de sensibiliser les peuples autochtones aux préjugés raciaux ciblant de façon disproportionnée les Autochtones.

« J'entends parler de ces situations où on vérifie l'identité, où on cible des personnes noires et où on les interpelle pour savoir s'ils sont propriétaires de la voiture qu'ils conduisent, etc. J'ai entendu beaucoup d'histoires de ce genre dans les médias, mais je n'en ai jamais vécu une personnellement, ni mes amis ou ma famille. » (Asiatique du Sud)

« Je pense que c'est on ne peut plus vrai, et que c'est peut-être encore pire que ce qu'on entend. Je pense que les gens de couleur et les immigrants sont définitivement ciblés. Je l'ai vécu, tout comme mes amis et ma famille. Je pense donc que c'est vrai. Tout ce que j'ai lu est un malheureusement vrai dans une certaine mesure. » (Asiatique de l'Ouest)

« Je dirais que la majorité des histoires que vous entendez ici sont attribuées à des populations racisées ou marginalisées. Je crois que la majorité des histoires que j'entends sont celles vécues par des Noirs aux États-Unis, qui sont le principal groupe visé, suivi par les Hispaniques. Au Canada, ce sont les Autochtones. » (Asiatique de l'Est)

« Je l'ai vu aux nouvelles locales, mais personnellement je ne l'ai pas vécue. Je ne suis pas Blanc non plus, mais je n'ai jamais été appréhendé par la police parce que je ne suis pas Caucasien. J'ai été arrêté parce que je faisais de l'excès de vitesse. » (Asiatique de l'Est)

« Je vois des vidéos terribles de Noirs dans des contrôles routiers aux États-Unis. Je ne vois pas trop de nouvelles à ce sujet au Canada. Je crois qu'ils sont plus agressifs ou violents aux États-Unis, mais je n'ai pas de preuve solide qu'il n'y a pas de différence au Canada. Les policiers aux États-Unis ont la gâchette facile. Si on vous interpelle dans un contrôle routier là-bas, le policier dégaine son revolver dès le début, ce qui ne se produit pas au Canada, pas dans mon cas à tout le moins. » (Noir)

« En tant qu'homme noir, une interpellation par la police provoque toujours un peu d'inquiétude. Les nouvelles que je vois proviennent des États-Unis ou traitent d'interactions avec des Autochtones dans les Nord. » (Noir)

« Les résidents de la réserve ont commencé à prendre des photos de ces contrôles et à les publier sur Facebook simplement pour montrer ce qui se passe s'ils se font appréhender afin d'attirer l'attention sur cette réalité. Cependant, il est difficile de faire reculer un policier; il a l'autorité et le pouvoir. Vous savez que vous êtes victime de harcèlement, mais vous ne pouvez pas simplement partir et refuser de coopérer. » (Autochtone)

Quelques participants affirment avoir vu des informations dans les nouvelles en ce qui concerne les tests de dépistage du cannabis, les restrictions liées à la COVID-19 ou la législation de décembre 2018, en vertu de laquelle « la police peut arrêter quiconque sans motif pour lui faire passer un alcootest ».

« On entend davantage parler des tests de dépistage de cannabis et des données scientifiques dans ce domaine, et du fait que cela fonctionne ou permet de détecter l'ampleur des facultés affaiblies. Tout le monde sait que l'alcootest fonctionne et c'est une pratique qui existe depuis des années, mais le test de dépistage du cannabis est plus récent. Il n'est pas aussi bien compris et n'a pas été mis à l'essai aussi bien. » (Blanc)

« Dans les nouvelles, les gens sont scandalisés à propos des contrôles routiers liés à la COVID-19. Ils disent : “Ils ne peuvent pas vous appréhender, c’est une violation de la vie privée”. Cependant, si vous n’avez rien fait de mal, ce n’est pas grave, vous n’avez rien à cacher. C’est comme ça que je vois la chose. »
(Blanc)

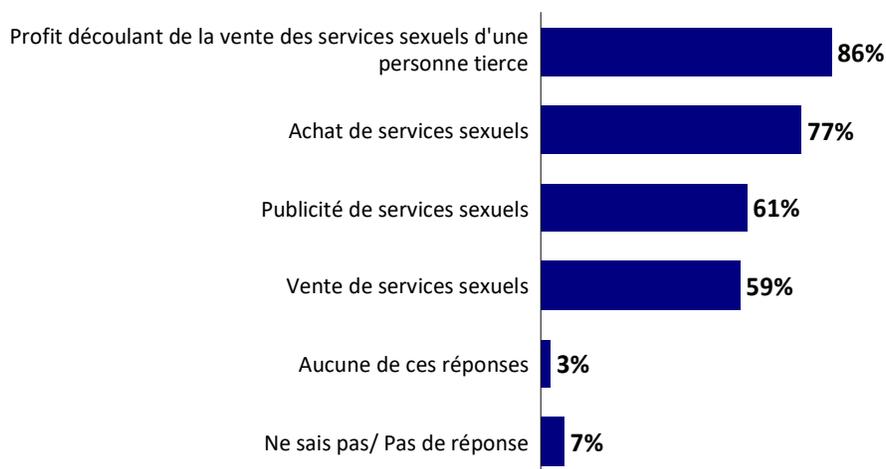
« Oui, dans les nouvelles on a vu des cas où des gens étaient incapables de souffler comme il faut dans l’éthylomètre. Dans ces cas, la police peut immédiatement saisir la voiture, ce qui me paraît préoccupant.
» (Autochtone)

F. COMMERCE DU SEXE

Connaissance de l'approche législative au commerce du sexe

Les répondants au sondage étaient interrogés sur leur connaissance de l'approche législative du Canada en matière du commerce du sexe. Actuellement au Canada, il est illégal de tirer profit de la vente de services sexuels d'une personne tierce, d'acheter des services sexuels ou de faire la publicité de services sexuels. La plupart des Canadiens (86 %) savent qu'il est illégal de faire du profit découlant de la vente des services sexuels d'une personne tierce. Plus des trois quarts (77 %) savent qu'il est illégal d'acheter des services sexuels, tandis que 61 % savent qu'il est illégal de faire la publicité de services sexuels. Le droit criminel au Canada considère les personnes qui vendent leurs propres services sexuels comme des victimes qui ont besoin d'aide pour quitter l'industrie du commerce du sexe. Par conséquent, la vente de services sexuels n'est pas criminalisée dans la plupart des cas. Le sondage révèle que 59 % des Canadiens croient que la vente de services sexuels est illégale. Très peu de répondants, soit 3 %, estiment qu'aucun des aspects liés au commerce du sexe n'est illégal.

Graphique 29 : Légalité du commerce du sexe



Q26. Comme vous le savez peut-être, certains aspects du commerce du sexe sont illégaux au Canada. Au meilleur de vos connaissances, quelles pratiques parmi les suivantes sont illégales au Canada?

(Les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse.)

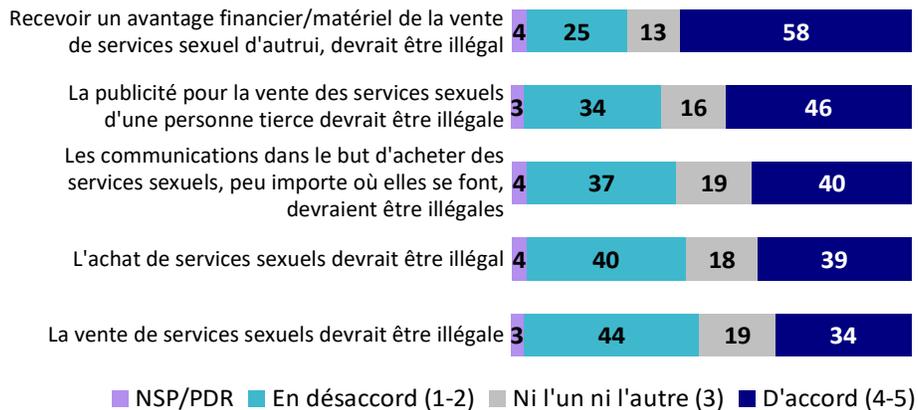
Base : n=3211

- Les femmes sont plus susceptibles (63 %) que les hommes (56 %) de mentionner à tort la vente de services sexuels. Elles ont aussi plus tendance (63 %) que les hommes (59 %) à dire à juste raison qu'il est illégal de faire la publicité de services sexuels.
- Les Canadiens plus âgés (65 ans et plus) sont plus susceptibles de croire à tort que la vente de services sexuels est illégale (66 %); les personnes de moins de 34 ans sont moins susceptibles de croire une telle chose (54 %).
- Les résidents du Québec sont plus susceptibles de croire que la vente de services sexuels est illégale (70 %); ceux de l'Ontario (53 %) sont moins enclins à le croire.
- Le fait de savoir que la vente de services sexuels est légale augmente avec le niveau de scolarité. Les personnes n'ayant fait que des études secondaires (65 %) ont plus tendance que les personnes qui ont fait des études universitaires à dire que la vente de services sexuels est illégale (47 %).
- Les habitants des zones rurales sont plus susceptibles que les résidents des zones urbaines de mentionner que la publicité (69 % contre 60 %) ou la vente (70 % contre 57 %) de services sexuels sont illégales.
- Les personnes qui n'ont pas été impliquées dans le système de justice pénale (62 %) sont plus susceptibles de dire à tort que la vente de services sexuels est illégale, alors que celles qui disent avoir travaillé ou avoir fait du bénévolat dans le système (48 %) ou avoir été des victimes ou être des survivantes (54 %) sont moins susceptibles de faire une telle affirmation.
- Répondants qui s'identifient comme des Noirs (63 %) et comme des Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (68 %) sont plus enclins que les répondants blancs (80 %) à savoir que l'achat de services sexuels est illégal. Les répondants qui s'identifient comme des Noirs (75 %), comme des Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (75 %) ou comme des Asiatiques de l'Est ou du Sud-est (79 %) ont plus tendance que les répondants blancs (89 %) à savoir que la vente de services sexuels d'une personne est illégale. La tendance est la même pour ce qui est de la publicité de services sexuels, les personnes qui s'identifient comme des Noirs étant plus enclines que les répondants blancs à mentionner cela (53 % et 62 % respectivement).

Points de vue sur la légalité du commerce du sexe

Plus de la moitié (58 %) des Canadiens convient que le fait de recevoir un avantage financier ou matériel de la vente des services sexuels d'autrui doit être illégal; 25 % ne sont pas d'accord. Quarante-six pour cent des répondants sont d'accord pour dire que la publicité pour la vente des services sexuels d'une personne tierce doit être illégale. Un moins grand nombre est d'accord pour dire que les communications dans le but d'acheter des services sexuels, peu importe où elles se font, doivent être illégales (40 %) ou que l'achat de services sexuels (39 %) doit être illégal. Trente-quatre pour cent conviennent que la vente de services sexuels doit être illégale, mais une proportion plus élevée (44 %) n'est pas d'accord avec cet énoncé.

Graphique 30 : Points de vue sur la légalité du commerce du sexe



Q27a-e. Veuillez indiquer à quel point vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants...?

Base : n=3211

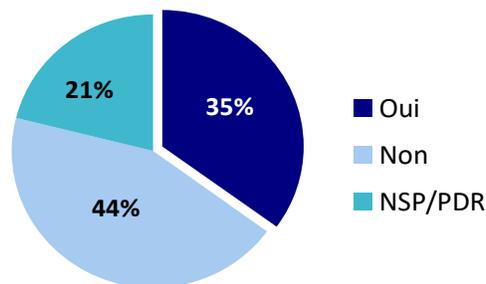
- Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de convenir que tous les aspects doivent être illégaux, y compris l'obtention d'un avantage financier de la vente des services sexuels d'autrui (64 % contre 52 %), la publicité pour la vente de services sexuels d'une personne tierce (55 % contre 37 %), la communication dans le but d'acheter des services sexuels (49 % contre 32 %), l'achat de services sexuels (48 % contre 30 %) ou la vente de services sexuels (42 % contre 27 %).
- La propension à convenir que tous les aspects devraient être illégaux augmente avec l'âge, y compris l'obtention d'un avantage financier de la vente des services sexuels d'autrui (71 % des 65 ans et plus contre 50 % des moins de 35 ans), la publicité pour la vente de services sexuels d'une personne tierce (62 % contre 39 %), les communications dans le but d'acheter des services sexuels (57 % contre 34 %), l'achat de services sexuels (53 % contre 33 %) et la vente de services sexuels (49 % contre 26 %).

- Le degré de concordance diminue avec le niveau de scolarité. Les personnes qui n'ont fait que des études secondaires sont plus susceptibles que celles qui ont fait des études universitaires de convenir que la publicité pour la vente de services sexuels d'une personne tierce doit être illégale (50 % contre 40 %), tout comme les communications dans le but d'acheter des services sexuels (48 % contre 31 %) et l'achat de services sexuels (45 % contre 31 %). Les personnes n'ayant fait que des études secondaires (41 %) ont plus tendance que les personnes qui ont fait des études universitaires (25 %) de convenir que la vente de services sexuels doit être illégale (25 %).
- Le degré de concordance avec certains aspects diminue avec le revenu. Les personnes dont le revenu familial est inférieur à 40 000 \$ sont plus susceptibles que celles dont le revenu est de 120 000 \$ ou plus de convenir que les communications dans le but d'acheter des services sexuels doivent être illégales (47 % contre 36 %). Les Canadiens dont le revenu familial est inférieur à 40 000 \$ (38 %) ont plus tendance que ceux dont le revenu est supérieur à 120 000 \$ (29 %) à convenir que la vente de services sexuels doit être illégale.
- Les habitants de zones rurales plus susceptibles que les résidents de centres urbains d'être d'accord avec le fait que la plupart des aspects doivent être illégaux, notamment la publicité pour la vente des services sexuels d'une personne tierce (50 % contre 45 %), l'achat de services sexuels (44 % contre 37 %) ou la vente de services sexuels (42 % contre 32 %).
- À l'échelle régionale, les répondants du Québec ont tendance à être d'accord avec la plupart des énoncés. Les résidents du Québec sont les plus susceptibles de convenir que l'achat de services sexuels doit être illégal (45 %), tandis que ceux de la Colombie-Britannique (31 %) ou de l'Alberta (32 %) sont les moins enclins à en convenir. Les résidents du Québec ont plus tendance (47 %) que ceux de la Colombie-Britannique (34 %), de l'Alberta (35 %) ou des Territoires (31 %) à convenir que les communications dans le but d'acheter des services sexuels doivent être illégales. Les résidents du Québec ont plus tendance (54 %) que ceux de la Colombie-Britannique (38 %) et de l'Alberta (39 %) à convenir que la publicité pour la vente des services sexuels d'une personne tierce doit être illégale.
- Les répondants qui disent être impliqués dans le système de justice pénale en tant que victime ou que survivant, tout comme ceux qui ont été arrêtés ou accusés, sont plus enclins à ne pas être d'accord que tout aspect du commerce sexuel doit être illégal.
- Les répondants des Premières Nations (44 %) ont plus tendance que les répondants non autochtones (34 %) à convenir que la vente de services sexuels doit être illégale.
- Les répondants qui s'identifient comme des Asiatiques du Sud ou de l'Ouest ou comme des Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est (47 % chacun) ou comme des Noirs (48 %) sont plus susceptibles que ceux qui s'identifient comme des Blancs (35 %) d'être d'accord avec le fait que l'achat de services sexuels doit être illégal. Cette tendance se reflète aussi dans les communications dans le but d'acheter des services sexuels et dans la vente de services sexuels, les répondants blancs étant moins susceptibles que les répondants noirs, les Asiatiques du Sud ou de l'Ouest et les Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est de convenir que ces aspects doivent être illégaux.

Exceptions aux dispositions relatives au commerce du sexe

Trente-cinq pour cent des Canadiens croient qu'il devrait y avoir des exceptions aux dispositions régissant certains aspects du commerce du sexe. Quarante-quatre pour cent estiment qu'il ne devrait y avoir aucune exception.

Graphique 31 : Exceptions aux dispositions relatives au commerce du sexe



Q32. Y a-t-il des exceptions à ces situations?

Base : n=3211

- Les hommes (39 %) sont plus susceptibles que les femmes (30 %) de croire qu'il devrait y avoir des exceptions.
- Cette croyance diminue avec l'âge. Les Canadiens plus jeunes (18 à 34 ans) (47 %) sont plus susceptibles que les 65 ans et plus (19 %) de dire qu'il devrait y avoir des exceptions.
- Le soutien à l'égard des exceptions augmente avec le niveau de scolarité. Les personnes ayant fait des études universitaires (42 %) sont plus susceptibles que celles n'ayant fait que des études secondaires (28 %) d'affirmer qu'il devrait y avoir des exceptions.
- Le soutien augmente avec le revenu. Les répondants dont le revenu familial était de 120 000 \$ ou plus (40 %) sont plus susceptibles d'indiquer qu'il devrait y avoir des exceptions.
- Les résidents de l'Alberta (41 %) sont plus susceptibles que ceux des autres régions de dire qu'il ne devrait pas y avoir d'exceptions.
- Les personnes ayant déjà été impliquées dans le système de justice pénale en tant que victimes ou survivants (47 %) sont plus susceptibles de convenir qu'il devrait y avoir certaines exceptions, tandis que celles qui ne sont pas impliquées dans le système de justice pénale ont moins tendance à croire cela (32 %).
- Les répondants des Premières Nations (56 %) sont plus susceptibles que les répondants non autochtones (44 %) de dire qu'il ne devrait y avoir aucune exception.

- Les répondants qui s'identifient comme des Noirs (58 %), comme des Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est (59 %) et comme des Asiatiques du Sud ou de l'Ouest (60 %) ont plus tendance que les répondants blancs (39 %) à dire qu'il ne devrait y avoir aucune exception.

Parmi les Canadiens qui croient qu'il devrait y avoir des exceptions, des proportions semblables indiquent qu'il devrait y avoir une limite d'âge légale (17 %), que le commerce du sexe devrait généralement être une entreprise légale ou réglementée (15 %), qu'il devrait y avoir une peine pour ceux qui profitent de la vente commerciale de services sexuels (14 %) ou que si les deux parties y consentent, il ne devrait y avoir aucune conséquence (11 %).

Tableau 3 : Raisons des exceptions

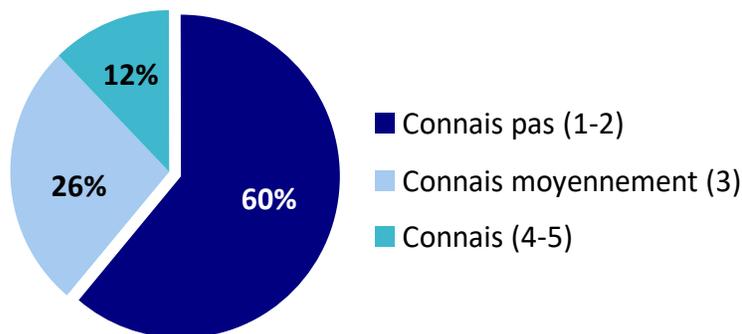
	TOTAL
Q32a. Veuillez expliquer.	<i>n=1133</i>
Limite d'âge légal requise	17 %
Le commerce du sexe doit être légal ou réglementé	15 %
Il faut punir ceux qui profitent de travailleurs et travailleuses du sexe ou les exploitent	14 %
Lorsque les deux parties y consentent, il ne devrait pas y avoir de répercussions	11 %
Si une personne vend des services sexuels de son propre chef, il ne devrait y avoir aucune conséquence	5 %
Toutes les lois et situations exigent des exceptions, des décisions doivent être prises au cas par cas, il y a toujours des exceptions ou des facteurs exceptionnels	5 %
Exceptions liées à la santé sexuelle physique, sans châtement	3 %
La publicité dans les établissements de danseurs et danseuses exotiques doit être autorisée/exemptée	3 %
Nécessité de protection et de sécurité au sein de l'industrie	2 %
La publicité à certains endroits appropriés est acceptable	2 %
Les vendeurs de services sexuels devraient pouvoir embaucher des services de soutien d'entreprises légitimes sans répercussions sur ces entreprises	2 %
La légalisation mènerait à la diminution du marché noir, de l'exploitation, de la violence, des activités illégales	1 %
Comparaisons avec la légalisation des travailleuses et travailleurs du sexe dans d'autres pays, exemples de systèmes ou d'infrastructures et précédents établis	1 %
Exceptions dans des situations de préjudice, d'agression ou de violence sexuelle	1 %
Nécessité de fournir de l'aide et des services sociaux aux vendeurs de services sexuels afin de se familiariser de façon sécuritaire avec le commerce du sexe	1 %
Autre	3 %
Je ne sais pas/Pas de réponse	13 %

G. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Connaissance des objectifs de développement durable des Nations Unies

La dernière série de questions, qui traitaient des objectifs de développement durable des Nations Unies, n'était posée qu'aux répondants du sondage en ligne. Après la lecture d'une description, 60 % des répondants du sondage en ligne indiquent ne pas être au courant des objectifs de développement durable des Nations Unies. Douze pour cent les connaissent, tandis que 26 % les connaissent moyennement.

Graphique 32 : Connaissance des objectifs de développement durable des Nations Unies



Q33. À quel point diriez-vous que vous connaissez bien les objectifs de développement durable des Nations Unies?

Base : n=2348

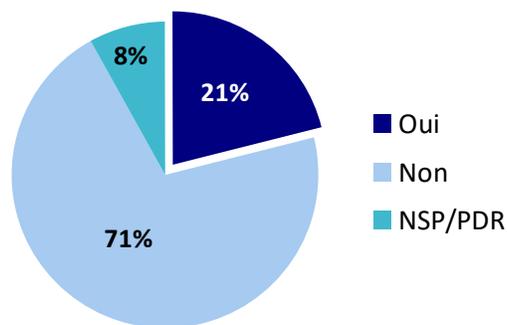
- Les hommes (14 %) sont plus susceptibles que les femmes (9 %) de dire qu'ils sont au courant.
- Le niveau de connaissance augmente avec le niveau de scolarité. Les personnes ayant fait des études universitaires (15 %) sont plus susceptibles que celles ayant un niveau de scolarité inférieur (9 %) d'affirmer les connaître.
- Le niveau de connaissance augmente avec le revenu. Les répondants qui gagnent 120 000 \$ ou plus (15 %) sont plus susceptibles de dire qu'ils sont au courant que ceux qui gagnent moins de 40 000 \$ (8 %).
- À l'échelle régionale, les résidents de l'Alberta (16 %) sont les plus susceptibles d'indiquer être au courant des objectifs.

- Les personnes qui disent avoir travaillé ou avoir fait du bénévolat dans le système de justice pénale (16 %) sont plus susceptibles de déclarer les connaître (10 %).
- Les répondants de race noire (31 %) sont plus enclins que les répondants de race blanche (1 %) à dire les connaître. Les répondants qui s'identifient comme des Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est (86 %) ont plus tendance que les répondants blancs (61 %) à déclarer ne pas les connaître.

Objectif de développement durable 16

Un peu plus d'un répondant sur cinq (21 %) qui a participé au sondage en ligne dit avoir entendu parler de l'Objectif de développement durable 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives. Cependant, la majorité (71 %) n'a pas entendu parler de l'objectif 16.

Graphique 33 : Objectif de développement durable 16



Q34. Avez-vous entendu parler de l'Objectif de développement durable 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives?

Base : n=2348

- Les résultats suivent un modèle semblable à celui des objectifs de développement durable des Nations Unies.
- Le niveau de connaissance augmente avec le niveau de scolarité. Les Canadiens ayant fait des études universitaires (30 %) sont plus susceptibles que celles n'ayant fait que des études secondaires (14 %) d'affirmer avoir entendu parler de l'objectif 16.
- Le niveau de connaissance augmente avec le revenu. Les personnes dont le revenu familial est de 120 000 \$ ou plus (25 %) sont plus susceptibles de dire qu'elles sont au courant que celles dont le revenu est inférieur à 40 000 \$ (17 %).

- À l'échelle régionale, les résidents de l'Alberta (28 %) sont plus susceptibles d'indiquer connaître l'objectif. Les résidents du Québec (17 %) ont plus tendance à déclarer le connaître.
- Ceux qui disent avoir travaillé ou fait du bénévolat dans le système de justice pénale (35 %) sont plus enclins que ceux qui n'y ont pas participé (19 %) à dire connaître l'objectif 16. Les personnes qui s'identifient comme des membres de Premières nations (38 %) sont plus susceptibles que celles qui ne sont pas des Autochtones (20 %) de dire qu'elles sont au courant de l'objectif 16. Les répondants noirs (45 %) sont plus susceptibles que les répondants blancs (18 %) de dire qu'ils connaissent l'objectif.

Environ une personne sur cinq déclare avoir entendu parler de l'Objectif de développement durable 16 dans les médias traditionnels ou autres (23 %), de l'Organisation des Nations Unies (22 %), d'organisations de la société civile (20 %) ou d'amis et de membres de leur famille (20 %). Une moindre proportion a entendu parler de l'objectif au travail (15 %) ou à l'école (12 %). Seulement 9 % citent Internet de façon générale et 7 % mentionnent des médias sociaux.

Tableau 4 : Source de connaissance de l'Objectif de développement durable 16

	TOTAL
Q34a. Où avez-vous entendu parler de l'Objectif de développement durable 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés justes, pacifiques et inclusives?*	<i>n=578</i>
Médias traditionnels, médias	23 %
Nations Unies	22 %
Organisations de la société civile	20 %
Ami(e), famille, collègue	20 %
Travail	15 %
École	12 %
Internet	9 %
Médias sociaux	7 %
Télévision (général)	2 %
Fichiers balado	1 %
Autres lectures ou publications	1 %
Sources gouvernementales	1 %
Autre	4 %
Je ne sais pas/Pas de réponse	7 %

* Les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse.

- Les répondants noirs sont beaucoup plus susceptibles que les Blancs de nommer les Nations Unies (56 % contre 18 %) et les écoles (36 % contre 12 %).

Aspects importants de l'Objectif de développement durable 16

La moitié des Canadiens indique que tous les aspects de l'Objectif de développement durable 16 sont aussi importants les uns que les autres. Dix-huit pour cent déclare que l'accès à la justice pour tous est le plus important. Douze pour cent sont d'avis que la création d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux est l'aspect le plus important. Moins de répondants (8 %) croient que la promotion de sociétés pacifiques et inclusives est l'aspect le plus important.

Graphique 34 : Aspect important de l'Objectif de développement durable 16



Q35. Quel élément de l'Objectif de développement durable 16 est le plus important pour vous en tant que Canadien(ne)?

Base : n=2348

- Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de dire que tous les aspects de l'objectif (56 % contre 43 %, respectivement) sont aussi importants les uns que les autres. Les hommes sont plus susceptibles que les femmes de dire que l'accès à la justice pour tous (21 % contre 16 %, respectivement) est l'aspect le plus important.
- La propension à dire que tous les aspects sont aussi importants les uns que les autres augmente avec l'âge. Les Canadiens âgés de 55 à 64 ans (54 %) ou de 65 ans et plus (59 %) sont plus susceptibles que ceux âgés de 18 à 34 ans (36 %) d'indiquer que tous les aspects sont aussi importants les uns que les autres. Les 18 à 34 ont plus tendance à dire que les 65 ans et plus que promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives (14 %) ou la création d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux (19 %) sont les aspects les plus importants par rapport aux 65 ans et plus (respectivement 5 % et 8 %).
- Les Québécois sont plus susceptibles que les résidents des autres régions de dire que tous les aspects sont aussi importants les uns que les autres (58 %), alors que ceux de l'Alberta ont plus tendance à affirmer qu'aucun de ces aspects n'est important (15 %).
- Les personnes ayant une formation universitaire (19 %) sont plus susceptibles que celles qui ont une éducation secondaire (8 %) de mentionner que la création d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux est l'aspect le plus important.
- Ceux qui s'identifient comme des Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est (21 %) sont plus susceptibles que les répondants blancs (12 %) d'indiquer que la création d'institutions efficaces, responsables et inclusives est l'aspect le plus important.

ANNEXES

A. DÉTAILS MÉTHODOLOGIQUES

Sondage

Le sondage a été mis au point en collaboration avec l'équipe des Associés de recherche EKOS et l'autorité chargée du projet. Le temps moyen requis pour répondre au sondage était de 17 minutes en ligne et de 25 minutes au téléphone. Le sondage a été mis à l'essai par 39 répondants (29 anglophones, 10 francophones), 25 en ligne et 14 au téléphone. Puisqu'aucun changement important n'a été apporté à la suite de la mise à l'essai du sondage, ces cas ont été retenus dans l'échantillon final.

Les répondants du sondage en ligne étaient âgés de 18 ans ou plus et étaient choisis au hasard, avec un suréchantillon des quatre groupes cibles. L'échantillon comprenait des répondants de toutes les provinces et de tous les territoires, et l'enquête a été menée en français et en anglais, ainsi qu'à l'aide d'un lien accessible pour ceux qui utilisent un téléphone mobile ou une technologie de lecture d'écran. Tous les échantillons des sondages étaient issus du panel *Probit* des Associés de recherche EKOS, assemblé au moyen de la composition aléatoire pour échantillonnage à partir d'une base composée de personnes dotées d'un téléphone cellulaire ou filaire, ce qui offre un recoupement de l'ensemble des Canadiens munis d'un accès téléphonique. Tous les ménages ou particuliers faisant partie de *Probit* sont d'abord joints au téléphone. La nature du panel leur est exposée en détail (tout comme notre ligne de conduite en matière de confidentialité) et des données démographiques sont recueillies. La situation du répondant est dès lors établie, selon le mode de communication à employer lors d'un sondage, c'est-à-dire téléphone filaire ou cellulaire (la communication devant se faire en ligne, au téléphone ou par la poste). Cette variable du « type de service téléphonique » (cellulaire seulement, ligne terrestre seulement ou les deux), recueillie lors de la présélection, est utilisée pour créer l'échantillon de répondants utilisant un téléphone cellulaire seulement.

En tout, 3 211 sondages ont été achevés entre le 1^{er} février et le 5 mars 2021. La marge d'erreur associée est de plus ou moins 1.7 %, à un intervalle de confiance de 0,95 (c.-à-d., 19 fois sur 20).

La collecte des données du sondage s'est faite dans le respect des normes du gouvernement du Canada lors de recherches sur l'opinion publique ainsi que des normes en vigueur de l'industrie.

EKOS a informé les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, et a veillé à ce que ces droits soient protégés tout au long du processus de recherche. Pour ce faire, les mesures suivantes ont été prises : informer les répondants du but de la recherche; nommer le ministère qui commandite la recherche et le fournisseur de la recherche; informer les répondants du fait que leur participation à l'étude est volontaire et que les renseignements qu'ils fournissent sont protégés en vertu des dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Une fois la collecte de données terminée, la base de données a été vérifiée à des fins d'assurance de qualité. Le codage a aussi été mené à terme. Les questions interrogeant les répondants sur toute implication passée dans les systèmes de justice pénale ou familiale ont été codées de façon hiérarchique lorsque plusieurs réponses étaient données, les répondants codés dans la catégorie se trouvant le plus haut dans la liste. La hiérarchie pour le système de justice pénale, du plus haut au plus bas, va comme suit : travail/bénévolat, victime/survivant(e), accusé(e)/reconnu(e) coupable, connaît quelqu'un ayant participé, témoin/jury. La hiérarchie pour le système de justice familiale va comme suit : expérience (personnelle), famille ou ami(e), soutien. Les résultats du sondage ont été pondérés en fonction de caractéristiques clés de la population (âge, genre, niveau de scolarité, région, identité autochtone et groupe ethnoculturel) en utilisant les statistiques de population officielles de Statistique Canada (Recensement de 2016). Combiné au processus de sélection des échantillons défini ci-dessus, cela permet de veiller à ce que l'échantillon de l'étude soit raisonnablement représentatif de la population générale du Canada âgée de 18 ans et plus.

Des tableaux de données ont été créés pour chaque sondage afin d'isoler les résultats des principaux sous-groupes à utiliser dans l'analyse (p. ex., résultats de chaque segment d'âge, sexe et région).

Taux de réponse et biais de non-réponse

Le taux de réponse au sondage de 21 % (23,5 % dans l'échantillon prélevé en ligne et 13,5 % dans l'échantillon recueilli au téléphone) a été calculé en utilisant une formule élaborée par l'Association de la Recherche et de l'Intelligence Marketing en collaboration avec le gouvernement du Canada. En tout, 9 821 invitations ont été envoyées par courriel, dont 41 n'ont pu être distribués au destinataire, pour un échantillon valide de 9 780 cas. En tout, 2 333 entretiens ont été réalisés, ce qui donne un taux de réponse de 23,5 %. En tout, 8 976 numéros de téléphone ont été composés dans le but de recruter un répondant. Parmi ces numéros, 1 952 étaient invalides, ce qui donne un échantillon valide de 7 024 numéros. Parmi ceux-ci, 32 ont été exclus, car considérés hors du domaine (moins de 18 ans) alors que 878 ont

été sondés, pour un taux de réponse de 12,5 %. De ces 878 cas, 314 (36 %) répondants ont été rejoints sur un téléphone cellulaire et 564 (64 %) sur une ligne terrestre.

	En ligne	Téléphone
Nombre total d'invitations (c)	9 821	8 976
Invalides	41	1 952
Hors du domaine	0	32
Total valide	9 780	7 024
Unités répondantes	2 333	878
Taux de réponse (unités de réponse par rapport à l'échantillon total valide)	23,9 %	12,5 %

La comparaison de l'échantillon non pondéré avec les données du Recensement de 2016 de Statistique Canada laisse entrevoir des sources d'un biais systématique semblable dans chacun des échantillons des sondages, conformément au modèle qui se dégage de la plupart des sondages menés auprès du grand public. L'échantillon du sondage présentait un niveau de scolarité plus élevé que celui de la population générale, 43 % possédant un diplôme universitaire, comparativement à 23 % dans le Recensement de 2016. Il y avait aussi une sous-représentation des personnes âgées de moins de 35 ans (16 % contre 27 % dans le Recensement de 2016). Comme décrit précédemment, chaque échantillon a été pondéré en fonction de région, l'âge, le genre, le niveau de scolarité, et Identité autochtone et groupe ethnoculturel.

Tableau 5 : Tableau démographique

Âge	Échantillon (non pondéré)	Population
<i>n</i> =	3211	
Moins de 35 ans	16 %	27 %
35 à 44 ans	16 %	16 %
45 à 54 ans	19 %	18 %
55 à 64 ans	22 %	18 %
65 ans ou plus	25 %	21 %
Pas de réponse	1 %	--

Genre	Échantillon (non pondéré)	Population
<i>n=</i>	3211	
Homme	51 %	48 %
Femme	48 %	51 %
Autre genre	1 %	1 %
Je préfère ne pas répondre	1 %	--
Éducation	Échantillon (non pondéré)	Population
<i>n=</i>	3211	
École secondaire ou moins	17 %	39 %
Collège/CÉGEP ou autre établissement non universitaire, études postsecondaires partielles	39 %	34 %
Université	43 %	26 %
Je préfère ne pas répondre	1 %	--
Revenu du ménage	Échantillon	Population
<i>n=</i>	3211	
Moins de 40 000 \$	20 %	20 %
De 40 000 à un peu moins de 80 000 \$	27 %	23 %
De 80 000 à un peu moins de 120 000 \$	19 %	30 %
120 000 \$ ou plus	21 %	23 %
Je préfère ne pas répondre	12 %	--
Né(e) au Canada	Échantillon	Population
<i>n=</i>	3211	
Oui	81 %	78 %
Non	18 %	22 %
Je préfère ne pas répondre	1 %	--
Autochtones	Échantillon (non pondéré)	Population
<i>n=</i>	3211	
Premières Nations (Amérindiens)	4 %	2 %
Métis(se)	5 %	1 %
Inuit	0,7 %	.1
Rien de ce qui précède	87 %	96 %
Je préfère ne pas répondre	4 %	--

Groupes ethnoculturels	Échantillon (non pondéré)	Population
<i>n=</i>	3211	
Asiatique de l'Est/du Sud-Est	5 %	8 %
Asiatique du Sud/de l'Ouest	5 %	5 %
Noir(e)	8 %	3 %
Blanc(he)s	60 %	78 %
Je préfère ne pas répondre	3 %	--
Type de communauté	Échantillon	Population
<i>n=</i>	3211	
Urbaine	78 %	77 %
Rurale	17 %	19 %
Éloignée/Réserve	3 %	4 %
Région	Échantillon (non pondéré)	Population
<i>n=</i>	3211	
Colombie-Britannique	14 %	12 %
Alberta	12 %	11 %
Saskatchewan/Manitoba	6 %	6 %
Ontario	39 %	38 %
Québec	19 %	23 %
Provinces de l'Atlantique	6 %	8 %
Territoires du Nord-Ouest	3 %	0 %

Entretiens

Les répondants au sondage qui indiquaient avoir été interpellés dans le cadre d'un contrôle routier par la police depuis décembre 2018 étaient invités à participer à un entretien de suivi, mené au téléphone, pour discuter plus en profondeur de la nature de ce contrôle et de ce qu'ils y ont vécu. Les participants aux entretiens ont été sélectionnés en fonction de leurs réponses au sondage, en mettant l'accent sur les quatre segments cibles de l'échantillon de l'enquête (Noirs, Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est, Asiatiques du Sud ou de l'Ouest, et Autochtones). Tous les employés actuels ou anciens du gouvernement, et toute personne ayant participé à un entretien ou à un groupe de discussion pour une recherche sur l'opinion publique du gouvernement du Canada étaient exclus.

En tout, 27 entretiens ont été menés entre le 9 et le 24 mars 2021. Chacune d'elles durait de 20 à 30 minutes. Plus précisément, des entretiens ont été menés auprès de sept participants s'identifiant comme des Noirs, de sept participants s'identifiant comme des Autochtones (quatre Métis et trois membres des Premières Nations), de cinq participants s'identifiant comme des blancs, de quatre participants s'identifiant comme des Asiatiques de l'Est ou du Sud-est, et de quatre participants s'identifiant comme des Asiatiques du Sud ou de l'Ouest. Six entretiens ont été menés en français et le reste s'est fait en anglais. Les participants étaient invités à décrire leurs expériences lors de contrôles policiers et à partager leurs impressions générales des tendances dans ce domaine. Le scénario de recrutement et le guide d'entretien se trouvent à l'annexe C. Les participants à l'entretien ont reçu des honoraires de 50 \$ en contrepartie de leur temps.

Les résultats des entretiens sont décrits dans les textes ombragés, ainsi que dans des citations représentatives anonymes. Il convient de noter que les résultats des entretiens sont de nature qualitative. Ces résultats ne sont pas conçus pour servir à estimer une proportion numérique ou le nombre de personnes de la population qui a une opinion précise, car il n'est pas possible de les généraliser. Autrement dit, les résultats ne doivent pas être considérés comme représentatifs des expériences de la population générale du Canada. Ces données sont incluses pour illustrer certaines expériences et perspectives. Pour cette raison, des termes comme « quelques-uns », « certains » et « la plupart » sont utilisés pour indiquer de manière générale des points de vue, plutôt que des pourcentages précis.

B. QUESTIONNAIRE

INTRO

Merci de votre intérêt envers ce sondage. Le gouvernement du Canada a confié aux Associés de recherche EKOS le mandat de mener un sondage d'opinion publique pour le compte du ministère de la Justice Canada. If you prefer to answer the survey in English, please click on English. Le gouvernement souhaite connaître vos points de vue sur un large éventail de sujets liés au droit et au système juridique. Ce sondage est l'un des moyens par lequel le ministère de la Justice peut connaître les opinions des Canadiens et des Canadiennes. Votre participation est volontaire et vos réponses seront traitées en toute confidentialité. Vos réponses demeureront anonymes. Les renseignements que vous fournirez seront traités conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels, de la Loi sur l'accès à l'information et d'autres lois de même nature. Il vous faudra environ 20 minutes pour répondre au sondage. **Quelques rappels avant de commencer...** À chaque écran, après avoir choisi votre réponse, cliquez sur le bouton « Continuer » au bas de l'écran pour avancer dans le sondage. Si vous quittez le sondage avant de l'avoir terminé, vous pouvez retourner plus tard à l'adresse URL du sondage et vous serez dirigé(e) à la page où vous vous trouviez au moment de partir. Les réponses que vous aurez fournies jusque-là auront été sauvegardées. Si vous avez des questions sur la façon de répondre au sondage, veuillez appeler EKOS au 866.211.8881 ou envoyer un courriel à online@probit.ca. Merci d'avance de votre participation.

QAGEX

Quelle est votre année de naissance?

Année :	77
Préfère ne pas répondre	9999

QAGEY

Hesitant, QAGEX

À quelle catégorie d'âge appartenez-vous?

Moins de 18 ans	1
De 18 à 24 ans	2
De 25 à 34 ans	3
De 35 à 44 ans	4
De 45 à 54 ans	5
De 55 à 64 ans	6
65 ans et plus	7
Préfère ne pas répondre	9

QGENDER

Quel est votre genre?

Masculin	1
Féminin	2
Un autre genre	3
Préfère ne pas répondre	99

PREQ1

PART 1 – Public Confidence in the Criminal Justice System (5 questions)

Comment décririez-vous votre niveau de connaissance par rapport au rôle que jouent les domaines suivants du système de justice pénale? <Q1: [interviewer:]On a scale from 1 Not at all aware, to 5 very aware>

Q1A

La police

Je ne connais pas du tout 1	1
2	2
Je connais moyennement 3	3
4	4
Je connais très bien 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q1B

Les tribunaux

Je ne connais pas du tout 1	1
2	2
Je connais moyennement 3	3
4	4
Je connais très bien 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q1C

Les services correctionnels

Je ne connais pas du tout 1	1
2	2
Je connais moyennement 3	3
4	4
Je connais très bien 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

PREQ2

En ce qui concerne **la période précédant** la déclaration de la pandémie à la mi-mars 2020, à quel point étiez-vous convaincu(e) que le système de justice pénale du Canada était... <Q2: [interviewer:]On a scale where 1 is not at all confident, and 5 is very confident>

Q2A

équitable pour tous les gens

Pas du tout convaincu(e) 1	1
2	2
Moyennement convaincu(e) 3	3
4	4
Tout à fait convaincu(e) 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q2B

<abbr title="Peut être consulté / utilisé ou s'attend raisonnablement à ce qu'il puisse être consulté ou utilisé.">accessible</abbr> pour tous les gens

Pas du tout convaincu(e) 1	1
2	2
Moyennement convaincu(e) 3	3
4	4
Tout à fait convaincu(e) 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

PREQ3

Aujourd'hui, à quel point êtes-vous convaincu(e) que le système de justice pénale du Canada est... <Q3: [interviewer:]Using the same scale>

Q3A

équitable pour tous les gens

Pas du tout convaincu(e) 1	1
2	2
Moyennement convaincu(e) 3	3
4	4
Tout à fait convaincu(e) 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q3B

<abbr title="Peut être consulté / utilisé ou s'attend raisonnablement à ce qu'il puisse être consulté ou utilisé.">accessible</abbr> pour tous les gens

Pas du tout convaincu(e) 1	1
2	2
Moyennement convaincu(e) 3	3
4	4
Tout à fait convaincu(e) 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

PREQ4

Part 2 – Confidence in the family justice system

Maintenant, passons au système de justice familiale. Au Canada, le système de justice familiale ne se limite pas aux tribunaux. Il comprend divers services de justice familiale, comme un programme d'éducation des parents, un accès supervisé et un programme de règlement des différends familiaux. Certaines questions sont traitées par le système de justice familiale, comme le divorce, le rôle parental (garde et droit de visite), la pension alimentaire des enfants et des conjoints, ainsi que le partage des biens.

Q4

Comment évalueriez-vous votre niveau de connaissance par rapport au système de justice familiale? <Q4: [interviewer:]On a scale where 1 is not at all knowledgeable, and 5 is very knowledgeable>

Je ne le connais pas du tout	1
Je le connais un peu	2
Je le connais moyennement	3
Je le connais assez bien	4

Je le connais très bien	5
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

PREQ5

En ce qui concerne **la période précédant** la déclaration de la pandémie à la mi-mars 2020, à quel point étiez-vous convaincu(e) que le système de justice familiale du Canada était... <Q5: [interviewer:]On a scale where 1 is not at all confident, and 5 is very confident >

Q5A

équitable pour tous les gens	
Pas du tout convaincu(e) 1	1
2	2
Moyennement convaincu(e) 3	3
4	4
Tout à fait convaincu(e) 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q5B

<abbr title="Peut être consulté / utilisé ou s'attend raisonnablement à ce qu'il puisse être consulté ou utilisé.">accessible</abbr> pour tous les gens

Pas du tout convaincu(e) 1	1
2	2
Moyennement convaincu(e) 3	3
4	4
Tout à fait convaincu(e) 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

PREQ6

Aujourd'hui, à quel point êtes-vous convaincu(e) que le système de justice familiale au Canada est... <Q6: [interviewer:]Using the same scale >

Q6A

équitable pour tous les gens	
Pas du tout convaincu(e) 1	1
2	2
Moyennement convaincu(e) 3	3
4	4
Tout à fait convaincu(e) 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q6B

<abbr title="Peut être consulté / utilisé ou s'attend raisonnablement à ce qu'il puisse être consulté ou utilisé.">accessible</abbr> pour tous les gens

Pas du tout convaincu(e) 1	1
2	2
Moyennement convaincu(e) 3	3
4	4
Tout à fait convaincu(e) 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q7

Avez-vous eu des interactions avec le système de justice familiale du Canada au cours des deux dernières années?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q7B

Yes, Q7

En ce qui concerne la période précédant l'écllosion de la pandémie à la mi-mars 2020, à quel point trouvez-vous que le système de justice familiale du Canada était facile ou difficile d'accès? <Q7: [interviewer:]On a scale where 1 is very easy to access and 5 is very difficult to access, with 3 being neutral >

1 – Très facile d'accès	1
2	2
3 – Ni facile ni difficile d'accès	3
4	4
5 – Très difficile d'accès	5
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q7C

Yes, Q7

Aujourd'hui, à quel point trouvez-vous que le système de justice familiale du Canada est facile ou difficile d'accès? <Q7: [interviewer:]On a scale where 1 is very easy to access and 5 is very difficult to access, with 3 being neutral >

1 – Très facile d'accès	1
2	2
3 – Ni facile ni difficile d'accès	3
4	4
5 – Très difficile d'accès	5
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q8

Quelle est votre principale source d'information, c'est-à-dire, que vous êtes susceptible d'utiliser le plus souvent, concernant le système de justice familiale?

Choisissez une réponse

Famille ou ami(e)s	1
Culture populaire (télévision, cinéma, radio, revue)	2
Sites Web ou publications du gouvernement	3
Professionnel(le) juridique	4
Autre professionnel(le) (médiateur, spécialiste en santé mentale, information à l'intention des parents)	5
Média social	6
Autre (veuillez préciser)	77
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

PREQ9

Dans quelle mesure vous sentez-vous à l'aise d'accéder au système de justice familiale dans les situations suivantes? <Q9: [interviewer:]On a scale where 1 is not at all comfortable and 5 is very comfortable >

Q9A

Rechercher de l'information et lire sur le système de justice familiale en ligne

Pas du tout à l'aise 1	1
2	2
Moyennement à l'aise 3	3
4	4
Très à l'aise 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q9B

Remplir des formulaires PDF en ligne

Pas du tout à l'aise 1	1
2	2
Moyennement à l'aise 3	3
4	4
Très à l'aise 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q9C

Utiliser des plates-formes de visioconférence (par ex. Zoom, MS Teams, Google Meet, etc.) dans ce qui serait normalement des réunions en personne, des séances de médiation ou des audiences devant un tribunal

Pas du tout à l'aise 1	1
2	2
Moyennement à l'aise 3	3
4	4
Très à l'aise 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

PREQ10

Part 3 – Impaired Driving

Des modifications ont été apportées au Code criminel en 2018 relativement à la conduite avec facultés affaiblies. L'une de ces modifications concerne la mise en place le dépistage obligatoire de l'alcool au Canada. Le dépistage obligatoire de l'alcool donne à la police le pouvoir d'exiger un échantillon d'haleine sans soupçonner la présence d'alcool. Auparavant, la police devait avoir un soupçon raisonnable de présence d'alcool dans l'organisme du conducteur pour exiger un échantillon d'haleine dans le cadre d'une épreuve de dépistage lors d'un contrôle routier.

Ces modifications sont entrées en vigueur le 18 décembre 2018.

Q10

Part 3a Alcohol Impaired Driving

À quel point diriez-vous que vous connaissiez bien les modifications apportées à la loi avant aujourd'hui? <Q10: [interviewer:]On a scale where 1 is not at all aware, and 5 is very aware >

1 – Je ne les connaissais pas du tout	1
2	2
3 Je les connaissais moyennement	3
4	4
5 – Je les connaissais très bien	5
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q11

Est-ce que le fait de savoir que la police a le pouvoir d'exiger un échantillon d'haleine lors d'un contrôle routier sans avoir de soupçon que vous avez de l'alcool dans votre organisme a une incidence sur votre décision de conduire après avoir consommé de l'alcool? <Q11: [interviewer:]Would you say: read list >

Oui, cela a une incidence moyenne	1
Oui, cela a une grande incidence	2
Non, cela n'a pas d'incidence	3
Sans objet (je ne bois pas/je ne conduis pas/je n'ai pas de permis)	98
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q11B

Yes or No, Q11

Veillez expliquer pourquoi vous pensez cela.

Préciser	77
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q12

À quel point les dangers que représentent les personnes qui conduisent avec des facultés affaiblies par l'alcool vous préoccupent-ils? <Q12: [interviewer:]On a scale where 1 is not at all concerned and 5 is very concerned>

1 – Ça ne me préoccupe pas du tout	1
2	2
3 Ça me préoccupe moyennement	3
4	4
5 – Ça me préoccupe beaucoup	5
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q13

À quel point la possibilité d'être inculpé(e) de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool vous préoccupe-t-elle?

1 – Ça ne me préoccupe pas du tout	1
2	2
3 Ça me préoccupe moyennement	3
4	4
5 – Ça me préoccupe beaucoup	5
Sans objet (je ne bois pas/je ne conduis pas/je n'ai pas de permis)	98

Q14 [1,3]

Quelles seraient votre ou vos plus grandes préoccupations si vous conduisiez avec les facultés affaiblies par l'alcool?

(Choisissez un maximum de trois réponses) <Q14: [interviewer:]Read list and ask for a **yes/no for each one, read 1 at a time**. If more than 3, go back over the list of those selected to accept only 3 >

Me faire prendre par la police	1
Avoir un dossier criminel permanent, ce qui pourrait me nuire lors de la recherche d'emploi ou lors de voyages internationaux	2
Être tué(e) ou blessé(e) gravement dans un accident	3
Tuer ou blesser gravement quelqu'un dans un accident	4
Jugement de ma famille ou de mon entourage	5
Domage à la propriété	6
Augmentation considérable de ma prime d'assurance	7
Autre (veuillez préciser) :	77
Pas de préoccupations	98
Ne sait pas/ Pas de réponse	99

PREQ15

Nous avons besoin de réponses honnêtes à ces questions. N'oubliez pas que vos réponses sont totalement confidentielles et qu'aucune réponse ne sera liée à votre identité.

Q15

Au cours des deux dernières années, avez-vous conduit un véhicule à moteur moins de deux heures après avoir consommé de l'alcool?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q15B**Yes, Q15**

Au cours des deux dernières années, à quelle fréquence diriez-vous que cela s'est produit? <Q15B: [interviewer:] (Read list)>

Une fois	1
À quelques reprises	2
Plus souvent	3
Je n'ai pas de permis de conduire valide	98
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q15C**Yes, Q15**

Quelle est la raison pour laquelle vous avez conduit moins de deux heures après avoir consommé de l'alcool?

Je ne savais pas que j'avais des facultés affaiblies	1
Je ne pensais pas que je me ferais prendre	2
J'ai ressenti la pression de mon entourage	3
Autre (veuillez préciser)	77

PREQ18***Part 3b Drug Impaired Driving***

Des modifications ont été apportées au Code criminel en 2018 relativement à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue. Les modifications permettent aux autorités policières d'utiliser du matériel de détection de drogues approuvé pour détecter la présence de plusieurs drogues dans la le liquide buccal des conducteurs, y compris du <abbr title="Tetrahydrocannabinol">THC</abbr> provenant du cannabis, de la cocaïne et de la méthamphétamine. Lors d'un contrôle routier, la police peut exiger un échantillon de liquide buccal s'il soupçonne la présence de drogues dans votre organisme.

Les modifications législatives ont également décrété de nouvelles infractions relatives au taux de <abbr title="Tetrahydrocannabinol">THC</abbr> (la principale substance psychoactive du cannabis) dans le sang dans les deux heures suivant la consommation. Il existe deux limites pour le taux de <abbr title="Tetrahydrocannabinol">THC</abbr> : (1) Avoir plus de 2 nanogrammes (ng) de <abbr title="Tetrahydrocannabinol">THC</abbr>/millilitre (ml) de sang (mais moins de 5 ng de <abbr title="Tetrahydrocannabinol">THC</abbr>/ml) est une infraction moins grave et (2) avoir 5 ng de <abbr title="Tetrahydrocannabinol">THC</abbr>/ml de sang ou plus est une infraction plus grave. Avoir 2,5 ng de <abbr title="Tetrahydrocannabinol">THC</abbr>/ml de sang combiné à 50 mg d'alcool par 100 ml de sang est également une infraction.

À quel point diriez-vous que vous connaissiez bien ces modifications législatives avant aujourd'hui?

Q18

Introduction de matériel de détection de drogues approuvé lors d'un contrôle routier <Q18:

[interviewer:]On a scale where 1 is not at all aware, and 5 is very aware >

Je ne les connaissais pas du tout 1	1
2	2
Je les connaissais moyennement 3	3
4	4
Je les connaissais très bien 5	5
Je ne sais pas/ Pas de réponse	99

Q19

Imposition de limites du taux de <abbr title="Tetrahydrocannabinol">THC</abbr> dans le sang dans les deux heures suivant la consommation <Q18: [interviewer:]On a scale where 1 is not at all aware, and 5 is very aware >

Je ne les connaissais pas du tout 1	1
2	2
Je les connaissais moyennement 3	3
4	4
Je les connaissais très bien 5	5
Je ne sais pas/ Pas de réponse	99

PREQ20

À quel point êtes-vous préoccupé(e) par... <Q20: [interviewer:]On a scale where 1 is not at all concerned, and 5 is very concerned >

Q20A

les dangers que représentent les personnes qui conduisent avec des facultés affaiblies par la drogue

Pas du tout préoccupé(e) 1	1
2	2
Moyennement préoccupé(e) 3	3
4	4
Très préoccupé(e) 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q20B

les dangers que représentent les personnes qui conduisent avec des facultés affaiblies par le cannabis en particulier

Pas du tout préoccupé(e) 1	1
2	2
Moyennement préoccupé(e) 3	3
4	4
Très préoccupé(e) 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q20C

la possibilité d'être accusé(e) personnellement d'une infraction de conduite avec facultés affaiblies par la drogue

Pas du tout préoccupé(e) 1	1
2	2
Moyennement préoccupé(e) 3	3
4	4
Très préoccupé(e) 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q22 [1,3]

Quelles seraient votre ou vos plus grandes préoccupations si vous conduisiez avec les facultés affaiblies par le cannabis?

(Choisissez un maximum de trois réponses) <Q22: [interviewer:]Read list and ask for a **yes/no for each one**. Read them 1 at a time. If more than 3, go back over the list of those selected to accept only 3 >

Me faire prendre par la police	1
Avoir un dossier criminel permanent, ce qui pourrait me nuire lors de la recherche d'emplois ou lors de voyages internationaux	2
Être tué(e) ou blessé(e) gravement dans un accident	3
Tuer ou blesser gravement quelqu'un dans un accident	4
Jugement de ma famille ou de mon entourage	5
Domage à la propriété	6
Augmentation considérable de ma prime d'assurance	7
Autre (veuillez préciser) :	77
Pas de préoccupations	98

PREQ23

Nous avons besoin de réponses honnêtes à ces questions. N'oubliez pas que vos réponses sont totalement confidentielles et qu'aucune réponse ne sera liée à votre identité.

Q23

Au cours des deux dernières années, avez-vous conduit un véhicule à moteur moins de deux heures après avoir consommé du cannabis?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q23B*Yes, Q23*

Au cours des deux dernières années, à quelle fréquence diriez-vous que cela s'est produit? <Q23B: [interviewer:](Read list)>

Une fois	1
À quelques reprises	2
Plus souvent	3
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q23C*Yes, Q23*

Quelle est la raison pour laquelle vous avez conduit moins de deux heures après avoir consommé du cannabis? <Q23C: [interviewer:](Do not read)>

Je ne savais pas que j'avais des facultés affaiblies	1
Je ne pensais pas que je me ferais prendre	2
J'ai ressenti la pression de mon entourage	3
Autre (veuillez préciser)	77
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q24*Not No, Q23*

Avez-vous conduit un véhicule à moteur moins de deux heures après avoir consommé du cannabis avec de l'alcool?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q24A

Au cours des cinq dernières années, avez-vous été interpellé(e) par la police alors que vous étiez au volant pour quelque raison que ce soit? Cela pourrait inclure des arrêts pour des problèmes mineurs de conduite ou des arrêts de sobriété aléatoires.

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q24B

Yes, Q24A

Est-ce que l'interpellation la plus récente a eu lieu au cours des deux dernières années?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q24C [1,6]

Yes, Q24A

Quelle a été la raison invoquée par la police pour **cette plus récente** interpellation? La police...
<Q24C: [interviewer:](Read list)>

Sélectionnez toutes les réponses pertinentes

Effectuait un contrôle routier (p. ex., vérification aléatoire des permis, vérification de la sobriété, programme de conduite avec facultés affaiblies)	1
M'a interpellé(e) pour une infraction de conduite mineure (p. ex., vitesse, feu arrière défectueux, virage illégal, etc.)	2
M'a interpellé(e) pour une autre raison – veuillez préciser	77
N'a pas expliqué clairement sa décision	3
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

PREQ24D

Other reason, Unclear, Q24C

Avez-vous été interpellé(e) par la police et enquêté pour:

Q24D

Other reason, Unclear, Q24C

Conduite avec facultés affaiblies par l'alcool?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q24E

Other reason, Unclear, Q24C

Conduite avec les facultés affaiblies par la drogue?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q24F [1,10]

Yes, Q24A

Quel a été le résultat de l'interpellation la plus récente?

Sélectionnez toutes les réponses pertinentes <Q24F: [interviewer:](Read list)>

J'ai reçu une contravention (veuillez préciser le type de contravention) :	1
J'ai reçu un avertissement écrit ou verbal (veuillez préciser le type d'avertissement) :	2
On m'a demandé de fournir un échantillon d'haleine lors d'un contrôle routier	3
On m'a demandé de donner un échantillon de salive lors d'un contrôle routier	4
On m'a demandé d'effectuer des tests physiques lors d'un contrôle routier	5
J'ai été arrêté(e) ou accusé(e) d'une infraction (veuillez préciser le type d'infraction) :	7
J'ai reçu de l'aide (veuillez préciser le type d'aide) :	8

Autre (veuillez préciser)	77
Aucune de ces réponses / aucun résultat	98
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q26 [1,7]

Part 4 – Sex trade

Comme vous le savez peut-être, certains aspects de la commerce du sexe sont illégaux au Canada. Au meilleur de vos connaissances, quelles pratiques parmi les suivantes sont illégales au Canada?

Sélectionnez toutes les réponses pertinentes.

Achat de services sexuels	1
Vente de services sexuels	2
Publicité de services sexuels	3
Profit découlant de la vente des services sexuels d'une personne tierce	4
Toutes ces réponses	5
Aucune de ces réponses	98
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

PREQ27

Veillez indiquer à quel point vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :
<Q27: [interviewer:]On a scale where 1 is strongly disagree, 5 is strongly agree and 3 is neither
>

Q27A

L'achat de services sexuels doit être illégal

Fortement en désaccord 1	1
2	2
Ni d'accord ni en désaccord 3	3
4	4
Tout à fait d'accord 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q27B

Les communications dans le but d'acheter des services sexuels, peu importe où elles se font, doivent être illégales

Fortement en désaccord 1	1
2	2
Ni d'accord ni en désaccord 3	3
4	4
Tout à fait d'accord 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q27C

La vente de services sexuels doit être illégale

Fortement en désaccord 1	1
2	2
Ni d'accord ni en désaccord 3	3
4	4
Tout à fait d'accord 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q27D

La publicité pour la vente des services sexuels d'une personne tierce, y compris dans les médias imprimés, sur des sites Web ou dans des endroits où des services sexuels sont vendus, comme dans des salons de massage érotique ou des clubs de danseuses, devrait être illégale

Fortement en désaccord 1	1
2	2
Ni d'accord ni en désaccord 3	3
4	4
Tout à fait d'accord 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q27E

Le fait de recevoir un avantage financier ou matériel de la vente de services sexuel d'autrui, y compris la participation à des activités commerciales impliquant le commerce du sexe, devrait être illégal

Fortement en désaccord 1	1
2	2
Ni d'accord ni en désaccord 3	3
4	4
Tout à fait d'accord 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	99

Q32

Y a-t-il des exceptions à ces situations?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q32A

Yes, Q32

Veillez vous expliquer.

Veillez préciser :	77
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

PREQ33

Part 5 – Access to Justice. ONLINE ONLY

En septembre 2015, le Canada et les autres États membres des Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Au cœur du Programme 2030 se trouvent les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui visent à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux d'aujourd'hui. Ces objectifs reconnaissent que l'élimination de la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui améliorent la santé et l'éducation, réduisent les inégalités et stimulent la croissance économique, tout en luttant contre les changements climatiques et en œuvrant à la protection et à la préservation de l'environnement.

Q33

ONLINE ONLY

À quel point diriez-vous que vous connaissez bien les objectifs de développement durable des Nations Unies? <Q33: [interviewer:]On a scale where 1 is not at all aware and 5 is very aware >

1 – Je ne les connais pas du tout	1
2	2
3 Je les connais moyennement	3
4	4
5 – Je les connais très bien	5
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q34

ONLINE ONLY

Avez-vous entendu parler de l'Objectif de développement durable 16 : promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

Q34A [1,7]

Yes, Q34. ONLINE ONLY

Où avez-vous entendu parler de l'Objectif de développement durable 16: promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives?

Sélectionnez toutes les réponses pertinentes <Q34A: [interviewer:]Read list>

Nations Unies	1
Organisations de la société civile	2
Travail	3
École (école secondaire, établissement collégial ou universitaire, clubs, causeries, etc.)	4
Ami(e), famille, collègues	5
Autre – veuillez préciser :	77
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

PREQ35

ONLINE ONLY

L'Objectif de développement durable 16 se compose de trois éléments : (1) promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, (2) assurer l'accès de tous à la justice et (3) mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Q35

ONLINE ONLY

Quel élément de l'Objectif de développement durable 16 est le plus important pour vous en tant que Canadien(ne)?

Veuillez choisir une seule réponse. <Q35: [interviewer:]Read list of top 3 again >

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives	1
Assurer l'accès de tous à la justice	2
Mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	3
Ils sont tous aussi importants	4

Aucune de ces réponses	98
Je ne sais pas/Pas de réponse	99

DEMIN

Nous vous posons les prochaines questions pour les besoins de la compilation de statistiques seulement. L'ensemble de vos réponses seront conservées en toute confidentialité.

Q36 [1,11]

Est-ce que vous avez déjà pris part au système de justice pénale?

Veillez choisir toutes les réponses pertinentes. <Q36: [interviewer:]Read list and accept **yes/no for each one**. Read 1 at a time>

Comme témoin qui fait un témoignage en cour pénale	1
Comme membre du jury lors d'un procès criminel	2
Comme victime/survivant(e) d'un crime non violent	3
Comme victime/survivant(e) d'un crime violent	4
Après avoir été accusé(e)/reconnu(e) coupable d'un crime	5
Comme proche d'une victime/d'un(e) survivant(e)	6
Comme proche d'une personne accusée ou reconnue coupable	7
Connaît quelqu'un qui est la victime/la personne accusée	8
En travaillant dans le système de justice pénale/dans un domaine lié	9
Comme bénévole dans le domaine de la justice pénale ou dans un domaine connexe	10
Autre (veuillez préciser) :	77
Je n'ai jamais pris part au système de justice pénale	98
Préfère ne pas répondre	99

Q37 [1,8]

Avez-vous déjà participé au système de justice familiale de l'une ou l'autre des façons suivantes?

Choisissez toutes les réponses pertinentes. <Q37: [interviewer:]Read list and accept **yes/no for each one**. Read 1 at a time>

En tant que personne qui a vécu/qui vit une séparation ou un divorce sans un ou des enfants âgés de 18 ans ou moins	1
En tant que personne qui a vécu/qui vit une séparation ou un divorce avec un ou des enfants âgés de 18 ans ou moins	2
En tant que membre de la famille de quelqu'un qui a vécu/qui vit une séparation ou un divorce	3
En tant qu'ami(e) de quelqu'un qui a vécu/qui vit une séparation ou un divorce	4
Je travaille ou je fais du bénévolat dans le système de justice familiale	5
J'ai apporté du soutien personnel à quelqu'un qui vivait une séparation ou un divorce	6
Aucune de ces réponses	98
Préfère ne pas répondre	99

QEDUC

Quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous ayez complété jusqu'à maintenant? <QINC: [interviewer:] (Read list)>

8e année (secondaire 2) ou moins	1
Études secondaires partielles	2
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	3
Apprenti inscrit ou autre certificat ou diplôme de métier	4
Études postsecondaires partielles (non complétées)	5
Certificat ou diplôme du collège, du cégep ou d'un autre établissement non universitaire	6

Certificat ou diplôme universitaire qui n'est pas un grade de premier cycle	7
Baccalauréat	8
Grade de deuxième ou troisième cycle	9
Préfère ne pas répondre	99

QINC

Parmi les catégories suivantes, laquelle décrit le mieux le revenu total de votre ménage? Autrement dit, le revenu total de l'ensemble des personnes dans votre foyer, avant l'impôt?

Moins de 20 000 \$	1
20 000 \$ à moins de 40 000 \$	2
40 000 \$ à moins de 60 000 \$	3
60 000 \$ à moins de 80 000 \$	4
80 000 \$ à moins de 100 000 \$	5
100 000 \$ à moins de 120 000 \$	6
120 000 \$ à moins de 150 000 \$	7
150 000 \$ ou plus	8
Préfère ne pas répondre	99

QBORN

Êtes-vous né(e) au Canada?

Oui	1
Non	2
Préfère ne pas répondre	99

QINDIG

Est-ce que vous vous identifiez comme : <QINDIG: [interviewer:](Read list) >

Premières Nations (Amérindiens)	1
Inuit(e)	2
Métis (se)	3
Aucune de ces réponses	98
Préfère ne pas répondre	99

QETHN [1,2]

Not Indigenous, QINDIG

Les personnes vivant au Canada proviennent de nombreux milieux ou pays ethnoculturels différents. Vous considérez-vous comme:

Sélectionnez jusqu'à deux réponses. <QETHN: [interviewer:]Read list >

Arabe	7
Amérique latine	12
Blanc	16
Noir(e)	17
Asiatique du Sud-Est (p.ex., Vietnamien, Cambodgien, Laotien, Thai)	18
Asiatique de l'Ouest (p. ex., Iranien, Afghan)	20
Asiatique du Sud (p. ex., Indien de l'Est, Pakistanais, Sri Lankais)	19
Philippin	21
Chinois	22
Japonais	23
Coréen	24
Autre (Veuillez préciser) :	77
Aucun de ce qui précède	98

QEMP

Parmi les catégories suivantes, laquelle décrit le mieux votre situation d'emploi actuelle? Est-ce que vous... ? <QEMP: [interviewer:](Read list) >

Travaillez à plein temps, c.-à-d. 35 heures ou plus par semaine	1
Travaillez à temps partiel, c.-à-d. moins de 35 heures par semaine	2
Êtes travailleur/travailleuse autonome	3
Êtes sans emploi, mais à la recherche d'un travail	4
Êtes un(e)étudiant(e) aux études à plein temps	5
Êtes à la retraite	6
Êtes à l'extérieur de la population active (p. ex., invalidité, personne au foyer à temps plein, sans emploi, mais pas à la recherche d'un travail)	7
Autre	77
Préfère ne pas répondre	99

QTYPE

Dans quel type de communauté résidez-vous? <QTYPE: [interviewer:](Read list) >

Communauté urbaine (municipalité, grande ville, banlieue)	1
Communauté rurale (petite communauté ou communauté peu peuplée, comptant moins de 5 000 résidents)	2
En région éloignée (à au moins deux heures des centres urbains, sans réseaux de transports)	3
Dans une réserve	4
Aucune de ces réponses	98
Préfère ne pas répondre	99

QFSA

Quels sont les trois premiers caractères de votre code postal?

Veuillez préciser :	77
Préfère ne pas répondre	99

QPROV

Hésitant, QFSA

Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous actuellement?

Alberta	1
Colombie-Britannique	2
Manitoba	3
Nouveau-Brunswick	4
Terre-Neuve-et-Labrador	5
Territoires du Nord-Ouest	6
Nouvelle-Écosse	7
Nunavut	8
Ontario	9
Île du Prince Édouard	10
Québec	11
Saskatchewan	12
Yukon	13
Préfère ne pas répondre	99

QFOLLOWUP

Finalement, notre équipe de recherche aimerait savoir si nous pouvons communiquer à nouveau avec vous à l'avenir pour répondre à un entrevue de suivi. Dire oui ne vous oblige en aucun cas à participer à l'avenir. Nous inscrirons simplement dans votre fichier EKOS que vous accepteriez de participer à un nouveau sondage. Vos coordonnées ne seront pas inscrites dans les réponses du sondage. Aussi, nous ne partagerons pas vos coordonnées. Est-ce que vous nous autorisez à communiquer à nouveau avec vous à l'avenir pour participer à un entretien de suivi?

Oui	1
Non	2

THNK

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à ce sondage.

THNK2

Screened out

Merci pour votre temps. Nous apprécions votre intérêt dans l'étude. Si vous avez des questions sur l'étude, n'hésitez pas de nous contacter à l'avenir sans frais au 1-800-388-2873 ou par courriel à online@probit.ca .

C. GUIDE D'ENTRETIEN ET DE RECRUTEMENT

Le ministère de la Justice a demandé aux Associés de recherche EKOS de mener une recherche sur l'opinion publique traitant des points de vue de Canadiens sur des sujets liés à la justice. Cette recherche éclairera l'élaboration de politiques, les communications et l'engagement du public en cours et à venir sur les questions liées à la justice.

Dans le cadre de cette étude, EKOS organise une série d'entretiens en tête-à-tête avec des Canadiens afin de parler d'expériences et de perceptions relatives aux contrôles routiers par la police. Vous avez récemment participé à notre Sondage national sur la justice et vous avez accepté que l'on communique avec vous pour une entrevue de suivi. Dans cet entretien, nous vous poserons quelques questions de suivi sur les contrôles routiers qui ont été abordées dans le sondage, ainsi que quelques questions générales sur votre perception à l'égard des contrôles routiers.

L'entretien devrait durer environ 20 minutes. Vous êtes libre de participer et votre confidentialité est garantie. Aucune information pouvant révéler directement ou indirectement votre identité ne sera transmise ou publiée sans l'obtention préalable de votre consentement. Toutefois, l'entretien sera enregistré pour permettre à l'enquêteur de préparer des notes sommaires. L'enregistrement sera détruit à la fin du projet.

CONTRÔLES ROUTIERS PAR LA POLICE – EXPÉRIENCE PERSONNELLE

1. Vous avez indiqué dans le sondage que la police vous avait interpellé(e) sur la route au cours des dernières années. Pouvez-vous décrire l'expérience que vous avez vécue lors d'un contrôle routier par la police depuis décembre 2018?
 - a. Quand le plus récent contrôle a-t-il eu lieu?
 - b. Pourquoi avez-vous d'abord pensé qu'on vous interpellait?
 - i. Avez-vous eu l'impression que c'était pour une violation mineure du code de la sécurité routière ou que c'était pour un contrôle aléatoire de sobriété au volant?
 - ii. Avez-vous eu l'impression que le contrôle était en quelque sorte lié à des caractéristiques personnelles comme votre **race**, votre âge ou votre sexe?
2. Quelle raison la police a-t-elle évoquée pour procéder au contrôle (si elle diffère de votre perception de la raison pour laquelle vous avez fait l'objet d'un contrôle routier)?

3. Que s'est-il passé pendant le contrôle? À quoi ressemblait le processus? [Approfondir : Avez-vous l'impression d'avoir été traité différemment? De quelle façon?]
4. Vous a-t-on demandé de fournir un échantillon d'haleine ou de liquide buccal, ou d'effectuer des tests de sobriété (p. ex., de marcher et de vous tourner)?
 - a. La police a-t-elle expliqué pourquoi elle vous demandait de faire ces tests [Approfondir : S'agissait-il d'un contrôle obligatoire ou vous a-t-on indiqué qu'on vous soupçonnait d'avoir les facultés affaiblies)?
5. Quel a été le résultat du contrôle?

CONTRÔLES ROUTIERS PAR LA POLICE – COMMUNAUTÉ

6. Vous arrive-t-il de parler de ce qui se produit lors de contrôles routiers par la police avec des amis (issus du même groupe que vous ou d'un autre groupe racialisé) ou avec votre famille? À quoi ressemblent généralement ces conversations? (Approfondir : Cherchez à connaître les thèmes abordés, les types de contrôles routiers dont il est question, les préoccupations)
7. Est-ce que des amis (issus du même groupe que vous ou d'un autre groupe racialisé) ou des membres de votre famille vous ont parlé de leurs propres expériences lors de contrôles routiers par la police depuis décembre 2018?
 - a. À quoi ressemblent leurs expériences? Est-ce que l'un ou l'autre des contrôles routiers étaient liés à la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool ou par la drogue?
8. Entendez-vous beaucoup parler des contrôles routiers par la police aux nouvelles? Quels types de choses entendez-vous? Quel type de médias consultez-vous habituellement pour obtenir des renseignements?
 - a. Si ce n'est pas décrit, y a-t-il parfois des mentions de profilage racial ou de l'augmentation de la probabilité d'être interpellé pour les membres des communautés racialisées?
 - b. Quelle est votre opinion par rapport à cela? Pensez-vous que c'est le cas?

CONCLUSION

9. Y a-t-il d'autres réflexions que vous aimeriez partager?

Merci de votre participation